

THESE
pour le
DIPLÔME D'ETAT
DE DOCTEUR EN PHARMACIE

par

Mme Delly HIVET-ROUQUET

Présentée et soutenue publiquement le 26 mai 2003

**LA PHARMACOPEE DES NAVIRES
CORSAIRES FRANÇAIS
AU XVIIIIE SIECLE**

Président : Monsieur Biard, Professeur de Pharmacognosie

Membres du Jury : Monsieur Romieux, Docteur en Pharmacie
Monsieur L'Hour, Conservateur du Patrimoine,
Responsable au Drassm des littoraux Atlantique, Manche,
Mer du Nord et Dom-Tom

I. Introduction générale

L'objet de ce travail est de faire l'étude du coffre de pharmacie d'un navire corsaire armé en course en janvier 1745.

Dans quel contexte, historique, politique et sanitaire, la frégate *La Marquise de Tourny* est-elle partie du port de Bordeaux pour faire la guerre de course ?

Après avoir brièvement planté le décor géopolitique de la guerre de succession d'Autriche et le niveau de développement de la marine à voile au XVIIIe siècle, nous aborderons les thèmes indissociables de la piraterie et de la guerre de course. Nous traiterons au cours de ces pages, la vie, les combats, la réglementation liée aux corsaires, leurs conditions de navigation et la santé à bord de leurs vaisseaux.

Puis, nous nous pencherons sur la réglementation des coffres de pharmacie, durant cette période.

Nous réaliserons, alors, l'étude à proprement parler de la pharmacie de bord, comprenant une description détaillée de chaque spécialité contenue dans ce coffre de médicaments, et nous en ferons une comparaison avec un autre coffre de la même année.

Ainsi nous pourrons, à partir de deux exemples concrets, vérifier si la réglementation des coffres de pharmacie était, ou pas, appliquée sur les navires corsaires et avoir un aperçu de la pharmacopée de ces navires au XVIIIe siècle.



Figure 1 : Carte de l'océan atlantique (82)

II. Le contexte historique et maritime de la guerre de Course au XVIIIe siècle

II.1. Les corsaires dans l'histoire

Dans un premier temps il est nécessaire de resituer le contexte historique de la guerre de Course.

Alors que l'origine de la Piraterie est immémoriale, la guerre de Course remonte au début du Moyen Age.

Entre le IVe et le XVe siècle, le « droit de la mer » byzantin se résumait à une condamnation ferme de la Course et de la Piraterie qui étaient assimilées à un simple brigandage. (33)

La pratique féodale des représailles faisait qu'un armateur dont le bâtiment était saisi se retournait contre un armateur ou un marchand de la famille ou du port qui avait capturé son navire.

En effet, les capitaines pillés avaient droit de représailles accordé par l'Etat sous la forme d'une « lettre de marque ».

La Course est née de l'incapacité financière d'un Etat à se constituer une flotte. Elle a permis aux initiatives privées de développer une activité alliant la rémunération au patriotisme. (46)

La course est très bien résumée par une formule latine de Wolf : « *non privatum, sed publicum privatim bellum gerunt* » (Ils ne font pas leur guerre privée, mais à titre privé la guerre nationale). (46)

Au XVe siècle, la guerre de Course s'est développée dans un contexte de conflit et de guerre entre les différentes puissances européennes, l'Angleterre, la France, la Hollande, l'Espagne et le Portugal, pour le contrôle de territoires, des routes maritimes et des richesses en Amérique.

Au début de la guerre de Course en Europe, des Etats comme l'Espagne et le Portugal ne reconnaissaient pas officiellement les corsaires, ils les considéraient comme des pirates, des criminels.

En effet, le traité de Tordesillas passé entre les rois Catholiques et Jean de Portugal, le 7 juin 1494 décrivait un partage des terres nouvellement découvertes dans l'Atlantique, au-delà des Açores et des Canaries, entre l'Espagne et le Portugal.

En vertu de ce traité, ces deux pays à l'aide de leur puissante marine faisaient la loi sur ce territoire et considéraient comme pirates tous ceux qui commerçaient dans cette zone.

Au cours de la première moitié du XVIe siècle, François Ier qui convoitait les trésors des « Indes », n'avait pas la capacité financière de se constituer une marine de guerre. Il confia donc aux navigateurs basques et normands, équipés de bateaux pour la pêche à la baleine ou à la morue, la mission d'occuper l'Atlantique voire de s'approprier les

épices, l'or africain et américain, et surtout l'argent du Mexique et du Pérou transportés par les navires ibériques.

A la même période, Henry VIII Tudor, fils et successeur d'Henry VII, lançait les bases de la Royal Navy en construisant de nombreuses infrastructures à Plymouth et Portsmouth.

Plus tard sa fille fera de l'Angleterre une « nation pirate » grâce à la contribution de grands corsaires comme Francis Drake et Raleigh.

L'objectif des anglais était de dominer l'empire de la mer en s'emparant des voies de communication et donc du commerce du monde. (63)

II.2. Le contexte historique de la guerre de succession d'Autriche

Il est important de décrire brièvement la Guerre de succession d'Autriche, afin de comprendre dans quel environnement historique *La Marquise de Tourny* fut armée en course en janvier 1745.

Au début du XVIIIe siècle, l'Europe nouvellement atlantique s'est considérablement enrichie grâce au développement de son commerce colonial, ainsi les deux grandes puissances émergentes furent la France et l'Angleterre. (78)

A la mort de Charles VI d'Autriche, en l'absence de descendance mâle, le trône devait échoir conformément à sa volonté, à sa fille aînée : Marie-Thérèse.

Charles-Albert de Bavière, Philippe V d'Espagne, Charles-Emmanuel II duc de Savoie et roi de Sardaigne ainsi que le roi de Prusse Frédéric II contestèrent cette succession.

Ce dernier envahit la Silésie et repoussa les Autrichiens.

Ce conflit opposait donc d'un côté la France, l'Espagne, la Bavière et la Prusse, contre l'Autriche, l'Angleterre et les Provinces-Unies, il était de plus doublé par une guerre, en grande partie maritime et coloniale, opposant l'Angleterre, alliée de l'Autriche, à la France, alliée de la Prusse. (79)

La France qui soutenait officiellement la Bavière, envoya une armée de " volontaires " pour l'invasion du nord de l'Autriche et de la Bohême en 1741.

La Savoie et la Saxe les épaulaient également, alors que l'Angleterre et les Pays-Bas se rangeaient au côté de l'Autriche.

La chute de Prague, en novembre 1741, et le soutien de la Prusse ont permis l'élection de l'Empereur en 1742, malgré l'invasion de son pays par les Autrichiens.

Suite au traité de Breslau en juin 1742, l'Autriche doit céder la Silésie à la Prusse.

Les forces bavaroises et françaises ont chassé par la suite les Autrichiens de Bavière, cependant elles durent abandonner la Bohême, sauf Prague qui était assiégée et qui dut capituler au début de 1743.

Le roi George II d'Angleterre, mena lors son armée à la bataille pour vaincre les Français à Dettingen en juin 1743.

Après l'abandon d'une invasion de l'Angleterre qui jalousait son enrichissement, la France entra officiellement en guerre en avril 1744 et envahit les Pays-Bas espagnols et le Piémont.

Frédéric II s'est ensuite emparé de la Bohême, et a obtenu la Silésie par le traité de Dresde.

Sous la direction de Maurice de Saxe et en présence de Louis XV, les Français ont gagné la bataille de Fontenoy en mai 1745.

En une succession de campagnes victorieuses, les Pays-Bas autrichiens sont envahis en 1746, puis La Hollande l'est à son tour l'année suivante.

Le traité d'Aix La Chapelle signé le 18 octobre 1748 va clôturer cette guerre.

La Prusse en fut la plus grosse bénéficiaire en conservant la Silésie.

Le trône d'Autriche est revenu à Marie-Thérèse et François 1er, l'Angleterre a rendu Louisbourg à la France qui lui a cédé Madras en Inde.

Hélas, de nombreux points de conflit ne furent pas résolus, ce qui mena à la guerre de Sept ans en 1756. (80)

II.3. La marine à voile du XVIIIe siècle

Au XVIIIe siècle, l'enjeu était de lutter pour le maintien des communications entre une nation et ses alliés ou entre une métropole avec ses colonies.

Afin d'assurer le déplacement sans soucis des marchandises par voie de mer pour le maintien des communications, il fallait détruire les ennemis de ce trafic.

Les trafics marchands de sucre et de tabac, dans l'Atlantique du XVIIIe siècle, employaient à veiller de la guerre d'Amérique plus de 20 000 marins, 9500 pour les Britanniques et environ 11 000 pour les Français.

L'organisation de convois pour les Antilles ou le Canada posait au XVIIIe siècle et au XIXe siècle un certain nombre de problèmes proches de ceux de l'envoi d'une escadre.

D'ailleurs à cette époque toute escadre comportait des navires d'accompagnement : flûtes ou gabarres, c'est à dire des navires marchands.

La vitesse de ces bâtiments était un élément essentiel car l'ensemble de l'escadre devait se régler sur le moins rapide.

Ce qui explique les traversées extrêmement lentes qui furent à l'origine de désastres sanitaires.

Les bateaux, grâce aux alizés de Nord-Est et au courant des Canaries, mettaient environ 15 jours pour atteindre les Canaries, là, ils faisaient de l'eau et des vivres puis profitant des alizés, ils gagnaient les caraïbes en une trentaine de jours.

Sous Colbert, le problème des relations avec les colonies se posait surtout en terme de maintien dans les îles et au Canada, mais également au niveau des conquêtes, plus qu'en protection du commerce, il fallait pour cela une flotte de guerre permanente suffisante.

Cependant, sous le règne de Louis XIV, malgré la guerre de Hollande, celle de la ligue d'Augsbourg, et celle de succession d'Espagne, la mise en valeur, le commerce et le trafic avec les colonies progressèrent fortement, et ceci en grande partie au moyen des armements en course.

En effet, les offensives françaises contre les Anglo-Hollandais pendant la guerre de succession d'Espagne, en Manche, en Atlantique et aux Antilles furent confiées à des

escadres mixtes composées de vaisseaux du roi et de corsaires, voire de corsaires seuls.

Au début du XVIII^e siècle, les finances et l'état de désorganisation de la Marine permit à des armateurs des ports de Nantes, La Rochelle et Bordeaux d'envoyer des navires fortement armés prêts à se transformer en corsaires au cours de leur voyage ou séjour aux Antilles.

En 1740, selon l'état de la Balance du Commerce, la valeur des denrées coloniales entrées en France avait quadruplé pour atteindre 45 916 000 livres tournois.

Malgré ces chiffres, Maurepas, secrétaire d'état à la Marine ne pu obtenir de Louis XV, l'autorisation d'augmenter les crédits de la Marine qui s'élevait à 8 millions de livres alors que la Guerre en recevait 60 (1720-1740).

Le nombre de vaisseaux français ne cessa de décliner.

A cette période l'Angleterre lança 155 000 tonneaux de tonnage militaire, l'Espagne, 122 000 tx, mais la France seulement 74 000 tx.

En 1740, au début des nouvelles hostilités entre l'Espagne et l'Angleterre, de nombreux navires anglais furent présents dans les Caraïbes.

Maurepas vit ses crédits doubler et lança un programme de vaisseaux neufs sur des principes novateurs élaborés par Duhamel du Monceau.

L'entrée de la France dans la guerre de succession d'Autriche fut marquée en février 1744 par une bataille entre 15 vaisseaux français escortant 13 vaisseaux espagnols et les 32 vaisseaux anglais de l'Amiral Matthews.

La victoire française marqua la rupture du blocus de Toulon.

Maurepas, après avoir demandé 20 millions de livres en 1744 pour protéger les colonies, écrivait qu'il avait souvent : « *entendu dire par des ministres étrangers que notre Marine était trop négligée, qu'il vaudrait mieux que le roi eût cinquante mille hommes de moins et cinquante vaisseaux de plus, qu'on ne pourrait imaginer l'effet que cette augmentation de vaisseaux produirait sur les cours étrangères, que ce serait le moyen le plus sûr de se faire craindre et respecter, de se procurer des alliés et de prévenir les guerres que l'agrandissement de notre commerce et la faiblesse de nos forces navals pourraient nous occasionner* ». (68)

Mais le roi ne lui accorda que dix millions de livres.

Les escadres françaises patrouillaient à l'arrivée des routes empruntées par les marchands revenant du Canada ou des Antilles.

Les navires de commerce étaient escortés au départ des ports français jusqu'à 40 lieues à l'ouest du cap Ortegal.

Cette tactique permettait de ne pas immobiliser les vaisseaux français dont le nombre était insuffisant.

Elle contribuait également à exercer une pression sur le commerce anglais car les chefs d'escadre pouvaient en profiter pour attaquer les navires marchands anglais.

Cependant, corsaires et vaisseaux anglais, de mars 1744 à avril 1745, capturèrent aux Antilles 173 bâtiments français.

Estimant la protection insuffisante, les Chambres de Commerce réclamèrent et obtinrent la promulgation de l'ordonnance de mai 1745, imposant l'organisation de convois escortés durant tout le voyage.

Pour ce faire, le roi demanda aux négociants une taxe de 5 % sur les marchandises aller et 12 % sur les retours. Cette taxe fut ramenée à 8%.

A partir de 1745, Maurepas tenta d'organiser des convois de deux ou trois vaisseaux. Il fut contraint d'augmenter les escortes et la taille des convois car les Anglais les interceptaient trop aisément avec les forces importantes qu'ils déployèrent pour le blocus du Canada puis celui des îles Sous-le-Vent et enfin Saint-Domingue.

Au niveau économique, le prix des navires de guerre perdus était égal à 3% de la valeur du convoi.

En septembre 1745, le blocus de la Martinique et de la Guadeloupe était assuré par l'Amiral Townsend avec une force de 8 vaisseaux malgré cela, les deux tiers du convoi escorté par Duguay-Trouin réussirent à passer.

En février 1746, les Anglais portèrent leurs forces à 13 vaisseaux, et la situation fut plus difficile pour la France.

Ce n'est qu'à partir de 1747 que les Antilles retrouvèrent une activité commerciale digne de ce nom. (63)

Pendant la Guerre de Succession d'Autriche les Anglais ne réussirent pas à gagner cette bataille de l'Atlantique en dépit de leur supériorité numérique.

Le commerce français subit des pertes indiscutables mais la liaison maritime avec la métropole fut maintenue.

Les colons souffrirent diversement de la hausse du prix des produits métropolitains et de l'effondrement des prix des produits coloniaux.

Aux XVIIIe et XIXe siècles, la guerre de course à la Martinique et à Saint-Domingue joua un rôle décisif pour la survie des îles.

On doit reconnaître que Maurepas, compte tenu de ses faibles moyens, a plutôt bien assuré la protection des îles et du commerce colonial.

A l'issue de la guerre, Maurepas proposa un plan très ambitieux portant la flotte de guerre à 60 vaisseaux puis 80, ce plan fut refusé, ce fut la cause de son départ.

Quant aux Anglais, ils tirèrent des leçons de leur échec et adoptèrent pendant la guerre de Sept Ans, une stratégie très différente.

La puissance navale anglaise fit des progrès spectaculaires au niveau du matériel et des bâtiments à partir du milieu du XVIIIe siècle.

La *Navy* put armer, entre 1759 et 1769, à l'époque de ces plus grands triomphes, plus de cent vingt vaisseaux de ligne, dont quarante construits pendant la guerre alors que la *Royale* ne disposait que d'une cinquantaine de navires en 1760.

A la veille de la Révolution, en dépit d'un remarquable effort accompli en France sous le règne de Louis XVI, la Grande-Bretagne disposait toujours des moyens de dominer l'espace Atlantique.

III. Les spécificités de la Course

III.1. Introduction

La guerre de course est un vaste sujet, tant au niveau de la taille des entreprises, qu'au niveau de leur localisation géographique.

Le commandement et le type d'embarcations corsaires étaient également très variés.

La mer était un véritable maquis au regard de l'histoire.

En effet, il existait en France, une multitudes de ports corsaires, chacun ayant sa propre hydrographie, son propre marché d'arrière pays pour écouler le butin des prises, et sa navigation traditionnelle facilitant ou pas la tâche de l'armateur et du corsaire.

Nous traiterons de la course en général, en abordant ses caractéristiques principales, en les comparant le plus souvent possible à celles de la piraterie. (9)

III.2. Les Corsaires

Le mot corsaire provient de l'italien « corsa » qui signifie « course ».

Les navires corsaires étaient des bâtiments appartenant à des particuliers qui faisaient en quelque sorte la guerre comme une flotte auxiliaire mais pour le compte et profit des armateurs, des capitaines, de leur équipage, sans oublier, et non des moindre le roi ou le prince.

Vu par ses ennemis, le corsaire pouvait être considéré comme un « marin-guerrier » qui se conduisait parfois en pirate, pillant par les armes mais qui selon les lois internationales devait être considéré et traité comme un belligérant.

En effet, la différence entre la guerre de Course, activité financée par les armateurs d'un Etat contre le commerce naval d'un pavillon ennemi, et la Piraterie, brigandage maritime était souvent très mince.

Le corsaire pouvait être de formation civile ou militaire. (46)

Il n'était pas rare de voir des officiers du roi devenir corsaires et réciproquement un simple particulier être incorporé dans la marine royale.

Le corsaire pouvait s'emparer par la force de tout navire ennemi ou allié de cet ennemi, voire les neutres ravitaillant cet ennemi, qu'il s'agisse d'un navire de guerre, de commerce, de pêche ou d'un corsaire adverse.

Ensuite, il ramenait sa prise dans un port national ou allié pour la vendre.

Si cela n'était pas possible, il la détruisait.

Bien souvent, l'équipage était ramené prisonnier ou rançonné, parfois tué.

Il arrivait qu'un marchand armé pour se défendre puisse avoir la tentation d'attaquer un autre navire, ou alors un simple navigateur pouvait se transformer en pilleur sur les plus vulnérables que lui.

Ce qui en réalité fait peu de différences avec le pirate, qui s'emparait de tout au péril de sa vie et n'avait guère de difficultés à trouver des receleurs ce qui faisait de lui un marchand.

De même, il arrivait que le pirate soit appelé à l'aide par le Prince ce qui faisait de lui un guerrier régulier, rôle du corsaire.

Il semble donc que les activités de chacun n'étaient pas clairement dissociées et les moyens ne l'étaient pas non plus.

En effet, l'assaillant pensait : « *L'assailli n'a qu'à faire comme moi, connaître les formes de coque, les détails de voilure, qui renseignent bien mieux le vrai marin qu'un morceau d'étamine. Le récif ou la lame ne disent pas leur nom, n'est ce pas ? Le marin doit les veiller, les défier, les reconnaître et les parer. Ainsi de l'ennemi. Au meilleur marin la mer* ». (46)

Ainsi, les navires construits pour faire la guerre aux ennemis ou aux pirates, pouvaient transporter des trésors voire des marchandises pour le compte d'un Etat, d'un Prince ou d'un riche particulier.

Sur les navires corsaires souvent équipés aux frais de particuliers, les hommes d'équipage étaient des marins civils ou des transfuges de la marine de guerre. Cependant, sous Louis XIV, l'Etat fournissait pour la course soit le navire, soit les officiers, soit l'armement.

En effet, pour accoutumer les français à la mer, il fut créé au XVIIe siècle par Louis XIII, puis par Louis XIV, des compagnies de commerce pour les îles d'Amérique et le Canada.

Un grand nombre de ces vaisseaux marchands furent d'ailleurs armés en course pour combattre contre les anglais entre autre.

Louis XIV encouragea la jeunesse de son Royaume à s'appliquer à la guerre en mer, de nombreux capitaines tels que Jean Bart, St Paul et Forbin, se distinguèrent comme de vaillants corsaires, sans oublier une infinité d'actions particulières initiées par des armateurs.

Des ports atlantiques, de Bordeaux et de Nantes, s'est développé un trafic de navires corsaires important vers les Antilles.

Dans la correspondance qu'entretenait un corsaire bordelais d'Ile de France avec un armateur de Bordeaux au XVIIIe siècle, on trouvait : « *Nous avons 24 ou 25 corsaires armés et pontés... Ils ont fait de nombreuses prises dont quelques unes forts riches... Un seul de ces corsaires, La Ville de Bordeaux, capitaine Lemène, a fait 10 millions de vente, on estime qu'elle s'élèvera à 15. Quatre de ces corsaires ont été pris : Le Mutin, le Vengeur, le Résolu, le Duguay-Trouin. Ce dernier navire de 1000 tonneaux,..., était armé de 400 hommes ; il fut pris par 4 vaisseaux anglais venant d'Europe, allant à Madras et à vue de l'île de France* ». (2)

Les premières épreuves du courage et de l'habileté des corsaires français furent contre les pirates mahométans d'Afrique, surtout en Algérie. Nous aborderons d'ailleurs plus en avant le cas intéressant des « corsaires-pirates » algériens. (2)

III.2.1. La lettre de marque

La lettre de marque était l'autorisation de courir en course, donnée en temps de guerre à un corsaire.

Elle n'était délivrée qu'avec l'accord du gouvernement et faisait du corsaire un auxiliaire de l'Etat.

Les gouvernements l'inventèrent d'abord pour autoriser les représailles privées des marchands victimes de prédatons de la part de telle ou telle autre nation, puis en temps de guerre cette autorisation de piller permettait à l'Etat de tirer un profit de la guerre autrement qu'en affaiblissant son ennemi. (60)

III.2.1.1. Les conditions de délivrance de la lettre de marque

Sous l'Ancien Régime, l'Amiral, chef suprême de la marine royale, par délégation du roi avait le droit de donner ou de révoquer les Commissions de guerre ou lettres de marque.

La France était alors partagée en quatre amirautés jusqu'au XVIIIe siècle : l'amirauté de France qui allait de Boulogne au Mont Saint Michel, celle de Bretagne allant du Mont Saint Michel au Bec du Raz, celle de Guyenne qui s'étendait du Bec du Raz à Bayonne, et enfin celle de Provence dont les limites étaient entre Perpignan et Gênes. Ces amirautés étaient soumises au Grand Amiral de France créée en 1322 par Charles IV.

Lettres ne pouvaient être délivrées en temps de paix, elles avaient une durée qui variait entre trois et, au maximum, vingt-quatre mois.

Il pouvait arriver qu'elles soient prolongées à titre exceptionnel pour un corsaire dont la campagne avait été fructueuse et qui demandait à la continuer.

En 1806, toutes les lettres de marque furent prolongées, en effet à cette époque la marine d'Etat étant inexistante, Napoléon s'est appuyé sur les Corsaires.

Sous l'Ancien Régime, le roi donnait l'ordre à l'Amiral de délivrer des commissions en course, en mentionnant les motifs et la date de déclaration de guerre, cette date était considérée comme point de départ à la validité des lettres de marque.

L'Amiral transmettait alors aux « trésoriers-généraux » des Lettres de marques qui étaient ensuite réparties dans les ports les plus importants.

C'est au sein de chaque port que les agents de l'Amiral délivraient aux capitaines sélectionnés des lettres de marque numérotées afin d'éviter les fraudes.

Ces lettres étaient renvoyées à l'Amiral si elles n'étaient pas utilisées.

Sous la République, en janvier 1793, la délivrance des lettres de marque était réservée aux administrateurs des directoires de districts.

À la fin de 1793, tout armateur voulant s'armer en course s'adressait à la Commission de la Marine et des Colonies.

Celle-ci en rendait compte au Comité de Salut Public et au Commissaire de la Marine puis expédiait les lettres de marque s'il y avait lieu.
Quant à la délivrance, elle était réglementée de manière précise par le Directoire.

Pour la France, il ne pouvait être délivré de lettres de marque que par le ministre de la Marine et des Colonies et en vertu d'une autorisation formelle du Directoire exécutif.

La délégation du droit de guerre à des particuliers était assez risquée.
Car couvrir de son pavillon les faits et expéditions de personnes qui n'étaient pas soumises à la discipline militaire demandait des garanties spéciales.
Ce qui expliquait que l'armateur qui assumait la construction du navire et les frais de l'expédition, du capitaine, de l'équipage et du navire, étaient soumis à une réglementation minutieuse.
Il était bien souvent un riche négociant capable d'assumer les risques de l'armement et de la campagne d'un corsaire.
Après avoir choisi un capitaine, il sollicitait auprès de l'administration du port une lettre de marque, puis, il se portait caution par sa situation personnelle.
Parfois il était obligé de fournir des certificateurs (Ordonnances du 23 février 1674).

Le cautionnement garantissait les dommages que le Corsaire pouvait causer à un navire neutre ou allié, mais également les droits perçus par l'Etat et la part de l'équipage dans les prises.
Cependant, il arrivait que le capitaine se porte caution au côté de l'armateur, mais son engagement était surtout d'ordre moral et personnel.
La lettre de marque était donnée au capitaine en son nom personnel, il en était le seul titulaire.

Une fois délivrée, elle était enregistrée au greffe du tribunal de l'amirauté, selon les tarifs des droits d'enregistrement en vigueur, en 1702, ils étaient de 50 livres pour un navire de 60 tonneaux.
Avec la lettre de marque étaient fournis les conduites de prises et les billets de rançon, portant le même numéro que la commission de guerre.

À partir de 1803, le capitaine devait être français si cette condition n'était pas respectée la lettre de marque était annulée et le trésor percevait une amende de 6000 francs.
Le capitaine soigneusement recruté par l'armateur devait être diplômé pour commander un navire de plus de 50 tonneaux.
Dans la pratique, pour les capitaines expérimentés et audacieux, il n'était point besoin d'être diplômé, mais ils devaient obéir aux règles de la course.
Sous Louis XIV et Louis XV, il arrivait que des capitaines corsaires entrent dans la marine royale, mais également que des officiers de marine soient appelés à commander des navires corsaires.

Il était remis au capitaine un exemplaire du règlement avant le départ en mer et il lui était interdit de se transformer en pirate en saisissant des navires neutres ou alliés ou en pillant les prises.
Celui-ci avait droit à la caisse du capitaine du navire capturé, c'est-à-dire aux objets personnels de cet officier, mais ce droit fut aboli et un seul manquement aux règles de

la Course était puni par l'annulation de la lettre de marque, la suspension du grade, ainsi qu'une forte amende.

Le capitaine était entouré d'un Etat-Major nombreux et indispensable : Un officier pour conduire la prise en France, un comptable pour l'inventaire des prises, sans oublier le chirurgien, garant de la santé de l'équipage.

L'équipage était composé des cadres de l'équipage qui étaient les canonniers, les voiliers, les calfats, les maîtres d'équipage et les maîtres d'armes. Ces hommes normalement représentaient un tiers des effectifs, ils étaient recrutés parmi les inscrits maritimes.

Embarquaient également à bord, les matelots, les volontaires, les novices, les mousses, et les cuisiniers qui étaient recrutés de manière peu sélective, souvent sujets aux désertions.

Il est arrivé plusieurs fois sous la Révolution, que le pouvoir, ayant besoin de ses inscrits maritimes instaure l'embargo sur les corsaires et arrête la délivrance des lettres de marque.

En revanche, le gouvernement prescrivait une limite à l'admission des étrangers dans l'équipage : 1/4 dans le règlement du 21 septembre 1793, 2/5 dans l'arrêté du 2 prairial, an XI.

Le capitaine pour détourner cette loi, engageait tout ce qu'il trouvait, invalides, vieillards, dont les noms figuraient sur la liste obligatoire à fournir aux autorités. Après le départ, ils étaient débarqués n'importe où et étaient remplacés par des inscrits qui prenaient leurs noms.

Il n'était pas rare de voir partir un navire corsaire rempli d'éclopés, et quelques heures plus tard après une relâche mystérieuse, l'équipage bancal était remplacé par des vigoureux marins.

Il était fait à l'équipage une avance d'argent avant le départ, suite à un engagement devant notaire, et il avait droit au tiers des prises.

La désertion et la mutinerie étaient sévèrement réprimées voire punis de mort. Ce qui n'empêchait pas l'équipage dans certains cas, de refuser d'affronter un adversaire plus fort, ou d'obliger un capitaine à rentrer au port, ou encore de s'engager dans la piraterie. (11)

Nous aborderons le thème de la piraterie un peu plus tard.

III.2.1.2. Les conditions d'annulation de la lettre de marque

La lettre de marque n'était pas valable si elle était concédée par une autorité non compétente.

Par exemple sous l'Ancien Régime, des commissions de guerre délivrées par les gouverneurs n'étaient pas valables.

Autre cas d'annulation, si le nom de l'armateur avait été dissimulé ; ou si le capitaine était reconnu non français, ou s'il ne respectait pas les règlements concernant son équipage et son navire.

La lettre de marque pouvait être annulée si elle n'est pas utilisée conformément au règlement de la guerre de course.

Par exemple, si un corsaire ne hissait pas ses couleurs au coup de semonce ou s'il usait de stratagèmes déloyaux, ou s'il pillait la prise, ou rançonnait un navire alors que la rançon était interdite.

Il arrivait que les corsaires fassent des prises sans lettre de marque ou en utilisant des lettres de marque périmées.

S'il arrivait à un navire de commerce sans lettre de marque de s'emparer d'un navire ennemi, sa prise lui était confisquée par les juges d'Amirauté.

C'est ce qui arriva à Surcouf qui à la suite de prises faites dans les mers de l'Inde sans lettres de marque, vit ses captures confisquées par décision du tribunal de commerce de l'Ile de France.

Cette affaire fut portée devant le Directoire, après une bonne défense, il lui fut restitué ses prises exclusivement à titre de récompense.

On rapporte qu'un pirate se prévalut longtemps d'une lettre de course d'un gouverneur danois, dont on s'aperçut, quand on eut la curiosité et l'occasion de la faire traduire, qu'elle autorisait son porteur à chasser chèvres et porcs dans l'île d'Hispaniola !

Il arrivait parfois que certains gouverneurs peu scrupuleux délivrent des commissions en blancs, que les pirates remplissaient à leur guise afin d'éviter la pendaison. (60)

III.2.2. L'appareillage des navires corsaires

Avant le départ du navire corsaire, les papiers de bord étaient visés par un commissaire de la marine accompagné de deux gendarmes, qui vérifiaient la concordance entre le personnel embarqué et le rôle d'équipage.

Quand l'effectif s'élevait à plus de 30 hommes, le corsaire devait avoir à bord un chirurgien et un secrétaire pour l'inventaire des prises. Si tout était en règle le corsaire appareillait pour une campagne d'hiver ou d'été.

Il semble que la campagne d'hiver, malgré la mer démontée et les conditions pénibles de navigation, pouvait être favorable au corsaire.

En effet par mauvais temps, les navires de commerce rencontraient des difficultés à rester groupés, ce qui permettait au corsaire de rejoindre le retardataire imprudent. De plus en hiver la nuit tombe plus tôt, ce qui permet une fuite aisée au corsaire pris en chasse. (11)

III.2.3. La reconnaissance

Quand un navire de commerce était en vue, le corsaire procédait à la reconnaissance, il tirait un coup de canon pour inviter l'autre à s'arrêter et à hisser ses couleurs, lui devait en faire de même et présenter son pavillon sous peine d'amende.

Si le navire semoncé était neutre, il s'arrêtait, mettait un canot à la mer, et présentait ses papiers de bord au capitaine.

Si le corsaire se méfiait, il allait mandater son lieutenant et quelques matelots pour perquisitionner à bord et vérifier la nationalité des marchandises transportées, car le pavillon ne couvrait pas celles-ci.

Force était au corsaire, si tout était en règle, malgré son dépit, de laisser le navire faire route librement.

Mais souvent les nations ennemies, pour éviter la capture de leurs marchandises, les faisaient naviguer sur des navires neutres.

Dans ce cas, il avait le droit de prise quand il avait reconnu comme ennemies les marchandises ou documents transportées, ou si le navire abordé se livrait au commerce de la contrebande de guerre.

Il fallait au corsaire pour déjouer les ruses, beaucoup de flair, un savoir faire, et une parfaite connaissance de la silhouette des bâtiments et des chantiers de construction.

Quand le corsaire était face à un navire ennemi sa besogne était plus simple.

A la première sommation soit le navire obtempérait, soit il tentait de prendre la fuite, soit il acceptait le combat.

Bien souvent les navires de commerce évitaient le combat.

En 1710 sur 162 rapports remis au bureau de la marine, 15 relatent une bataille entre le corsaire et la prise.

Quand le navire ennemi prenait la fuite, le corsaire s'élançait à sa poursuite et tentait de le démâter sans endommager la coque destinée à être vendue.

Plus rarement, les vaisseaux se livraient à une bataille sans merci à l'issue de laquelle le vainqueur amarinaient la prise. (11)

III.2.4. La capture

Quand le corsaire avait amariné sa prise, il pouvait soit la capturer, soit lui rendre sa liberté après l'avoir rançonnée, soit la couler après l'avoir pillée.

L'amarinage consistait à faire passer une partie de l'équipage du corsaire sur la prise, sous le commandement d'un lieutenant chargé de rallier le port allié ou neutre le plus proche et où était enregistrée la prise.

Le capitaine en plus de la lettre de marque possédait plusieurs commissions de conducteurs de prise, sur lesquelles figuraient les noms du corsaire, le nom de la prise, de son capitaine, du port d'attache, du lieu, du jour, de l'heure de la capture.

Dès qu'un navire était amariné après avoir mis les prisonniers en cale, les coffres, les armoires étaient scellés, ainsi que les écoutilles et les panneaux des cales à marchandises, pour empêcher tout pillage. (11)

III.2.5. La rançon

Quand le capitaine n'avait pas suffisamment d'hommes pour amariner la prise ou quand il estimait trop dangereux de ramener sa prise au port, il pouvait la rançonner.

L'Ordonnance du 30 septembre 1693 défendait aux corsaires de rançonner tout bâtiment chargé de blé, sous peine de perdre la rançon ; en outre les armateurs étaient punis d'une amende de 3000 livres.

Le capitaine quant à lui, était à la fois privé de commandement pendant un an mais aussi privé de sa part des prises faites depuis sa sortie du port.

Ce règlement s'expliquait par l'état de la France alors en guerre, menacée par une famine car le système des douanes intérieures sous l'Ancien Régime rendait le ravitaillement lent et difficile.

L'Ordonnance du 2 décembre 1693 permettait aux corsaires de rançonner les navires ennemis de moyenne ou petite importance : la rançon variait entre 1000 et 10 000 livres.

Les gros bâtiments devaient être amarinés, les trop petits détruits si on ne pouvait les amener au port.

L'Ordonnance du 17 mars 1696, indiquait les mêmes prescriptions, mais élevait le montant maximum de la rançon à 15 000 livres.

En 1697, le corsaire pouvait rançonner jusqu'à 30 000 livres les bâtiments se rendant en Amérique, car souvent la capture avait lieu trop loin des ports français.

La législation la plus libérale sur la rançon était l'Ordonnance de 1706 qui autorisait le capitaine à rançonner n'importe quel navire et l'armateur, sauf ordre contraire, à fixer la rançon des intéressés dans l'armement.

Selon cette ordonnance, les officiers de l'amirauté délivraient aux capitaines des billets de rançon numérotés, sur lesquels devaient être inscrits les noms et la somme à rançonner, ainsi que le port de destination et le délai pour s'y rendre.

Un arrêt du conseil du 11 octobre 1780 défendait aux corsaires de rançonner les bâtiments ennemis, si ce n'était dans la mer d'Irlande ; les canaux de Bristol et de Saint-Georges, et le Nord-Ouest de l'Irlande.

Les capitaines délinquants étaient privés des rançons et suspendus de leurs fonctions pendant trois mois.

Cet arrêt s'expliquait par le fait que la navigation ennemie était active, et mieux valait une rançon que le risque de voir le bâtiment capturé, et repris par l'ennemi.

Enfin l'ordonnance du 30 août 1782 était très formelle, elle interdisait de rançonner les navires ennemis.

III.2.6. Les prises

Les prises effectuées par les corsaires étaient ensuite vendues dans le port d'origine du navire corsaire, si celui-ci était facile à atteindre.

A l'annonce des prises, les marchands accouraient de diverses villes pour participer aux enchères.

Bien souvent, l'équipage n'avait pas de salaire mais juste des parts ou un pourcentage de la vente des prises.

La répartition des parts était faite par l'état-major, leur nombre variait selon les grades, les emplois, les services et la conduite des individus.

III.2.7. L'équipage

Le recrutement de l'équipage pour les navires corsaires n'était pas facile.

En effet, en période de guerre les vaisseaux du roi engageaient les meilleurs parmi les professionnels des classes.

Et les marins classés ou non, les sujets aptes à faire le service de soldats, les canonniers, qui restaient pour les bâtiments corsaires n'étaient pas triés sur le volet.

Sur les bâtiments corsaires la constitution d'un bon groupement d'officiers et d'officiers-mariniers était importante car il y avait des remplacements à prévoir quand il fallait assurer la conduite des prises aux ports les plus proches.

C'est pour cette raison que la proportion d'officiers était assez forte.

Il semble qu'à bord des navires corsaires, l'équipage ne portait pas d'uniforme, à part peut être quelques gradés ayant des tenues se rapprochant de celles des officiers de la marine royale. (15)

Pour former les équipages au complet, il fallait beaucoup de peine et de dépenses.

Les premiers officiers recrutés allaient de ports en ports à la recherche d'hommes à engager comme matelots, novices ou mousques.

Difficile de proposer plus que les gages fixés par le règlement, c'est donc en leur promettant de riches butins qu'ils enrôlaient les hommes d'équipage.

Ces recrutements, à son de tambour, se faisaient dans de nombreuses villes, et il était fréquent de recruter dans les tavernes à grand renfort de vin, de cidre et de repas en tous genres aux frais de l'armateur.

A la signature de l'acte d'engagement devant notaire, on donnait une avance au marin.

Cet acte comportait toutes les obligations des marins vis à vis de l'armateur et du capitaine, les sanctions, les conditions de partage des prises, c'était un véritable contrat.

Pour la majeure partie de l'équipage, le profit restait très faible comparé aux risques encourus.

Mais il fallait bien vivre, à une période où le commerce était suspendu et la pêche elle-même interrompue, et bien des hommes étaient heureux de trouver un corsaire au moins pour la nourriture assurée en gardant l'espoir de faire fortune.

III.2.8. Les Corsaires algériens

Chassés d'Espagne au XVe siècle, les Maures s'étaient réfugiés sur le littoral de Barbarie. Ils avaient commencé à y pratiquer la piraterie et ils ravageaient les côtes ibériques.

Au début du XVIe siècle, ces pirates ou corsaires étaient devenus la terreur de l'Espagne.

Il est d'usage de parler des Corsaires algériens mais c'est là une expression impropre. La guerre de course pratiquée par les nations dites « civilisées » était « réglementée ». Comme nous l'avons décrit précédemment, le roi accordait aux armateurs et aux capitaines la fameuse lettre de marque qui leur conférait l'autorisation de faire la guerre en son nom contre les navires de commerce ennemis.

Les activités des Raïs algériens, capitaines des navires corsaires formant un groupe puissant n'avaient qu'un rapport lointain avec celles des corsaires.

Leurs activités s'apparentaient à de simples actes de brigandage maritime, elles s'approchaient plus de la Piraterie que de la Course.

Le seul objectif des marins de la régence d'Alger était de s'enrichir par le pillage, le butin et par la capture des navires ou des esclaves.

C'est pendant les trois siècles de domination turque que s'est développée la flotte des corsaires d'Alger. (62)

La régence d'Alger a été fondée par les frères Barberousse au XVIe siècle.

Pendant cette régence, l'industrie des écumeurs des mers était devenue une véritable institution nationale dont le Dey, le Régent, et les particuliers tiraient le plus clair de leurs ressources, et l'on comprend, dans ces conditions, combien elle pouvait être populaire.

Favorisées par les rivalités des puissances chrétiennes, jouissant parfois de la complicité de certaines d'entre elles, qui voyaient avec plaisir ravager le commerce de leurs adversaires, ces déprédations maritimes se sont poursuivies pendant plus de trois siècles.

Les prises étaient nombreuses et souvent de grande valeur surtout aux XVIe et XVIIe siècles.

Une fois amené à Alger, il fallait partager le butin entre le Dey, les marabouts, l'armateur, l'équipage, le Raïs, et s'acquitter des droits de port.

La liquidation des biens était dirigée par le secrétaire des prises.

C'est par cet aspect que la course algérienne se rapproche de la guerre de course française.

Les corsaires algériens poursuivaient essentiellement les navires marchands.

Ils les sommaient d'arrêter leur navire, les attaquaient à l'espingle ou bien les prenaient à l'abordage.

Cependant, il leur arrivait de se tromper et de s'en prendre à des navires de guerre.

Dans ce cas de figure, ils n'avaient d'autre ressource que de fuir ou de combattre.

Il n'était pas rare non plus, qu'ils ravagent les côtes d'Espagne et d'Italie, pillant, massacrant, puis rembarquant rapidement avec leur butin et leurs captifs.

Les Corsaires algériens opéraient surtout en Méditerranée, mais il leur arrivait de passer le détroit de Gibraltar, en 1631, on signalait des attaques de corsaires mahométans sur les côtes anglaises. (62)

Après la bataille de Lépante en 1571, Alger ne comptait plus sur le plan mondial et ses Raïs ne faisaient plus que la guerre de course, pour le plus grand dommage des nations chrétiennes dont le trafic maritime subît de nombreuses pertes.

Pour éviter la perte de leurs navires marchands, les puissances civilisées signaient avec le Dey des traités de paix par lesquels ces Etats s'engageaient à lui payer un tribut en nature ou en argent.

En retour, les corsaires renonçaient à attaquer les vaisseaux de la nation tributaire.

La longue carrière des Barbaresques en Méditerranée, au-delà de l'habileté de leurs premiers chefs due beaucoup aux ménagements qu'eurent pour eux de nombreuses puissances européennes à l'exception de l'Espagne dont le littoral et le commerce étaient invariablement l'objet principal des attaques. (60)

Mais quand le Dey avait besoin d'argent ou d'esclaves, il ignorait ces traités et recommençait à attaquer le trafic maritime, ce qui provoquait des représailles et de nombreux bombardements de la ville d'Alger.

Les exploits des Corsaires d'Alger prirent fin en 1830, lors de la signature du traité livrant la ville à la France. (62)

III.2.8.1. Les navires

Au XVI^e siècle, les marines méditerranéennes étaient essentiellement composées de navires à rames, dont le type principal est la galère ou vaisseau long d'environ 50 mètres, propulsé à l'aviron par la chiourme, comptant 25 à 26 bancs.

Les deux voiles présentes sur la galère n'étaient utilisées qu'occasionnellement, il n'en était pas de même pour les trois canons situés vers l'avant.

Les Corsaires utilisaient surtout le chébec, la fuste, le brigantin et la galiote qui sont des petites galères, basses sur l'eau, peu visibles, rapides et faciles à manœuvrer. Au XVII^e siècle apparaissent les vaisseaux ronds naviguant uniquement à la voile. Puis, au milieu du XVIII^e siècle les galères cessèrent d'être utilisées.

En réalité, la marine corsaire était assez hétéroclite, elle était composée de navires provenant des prises faites aux Chrétiens ou alors de bâtiments construits à Alger, ou à Cherchell.

Les Corsaires naviguaient tantôt séparément tantôt en groupe.

Ils utilisaient pour communiquer entre eux des signaux décrits dans « le livre de signaux de la marine algérienne » trouvé et traduit par Monsieur A. Devoux en 1867. (62)

III.2.8.2. Les hommes

La régence d'Alger a été fondée par les deux frères Barberousse, Aroudj et Kheir-ed-Din, ces Deys, fils d'un potier de Mitylène, avaient exercés de bonne heure le métier de corsaire, en partant de Djerba et de la Goulette.

Leurs succès les avaient rendus célèbres, et les chrétiens les appelaient tous les deux Barberousse, sans qu'il soit possible de savoir si ce nom est une déformation de « Baba Aroudj » ou s'ils avaient effectivement le poil roux.

Ils se sont emparés du pouvoir à Alger par l'assassinat et s'y maintinrent par la terreur.

Grâce à leur armée de janissaires, durant trois siècles, quelques milliers de turcs ont pu tenir sous leur joug des tribus entières de Maures citadins, d'Arabes nomades, et de montagnards kabyles.

Sans parler des conflits qu'ils avaient avec les cheiks de Tunis, ainsi qu'avec les Espagnols installés à Oran et à Bougie.

Le Dey comptait considérablement sur le groupe puissant des Raïs car c'est de leur audace et de leurs prises que dépendait la fortune de la régence.

Le chef des Raïs était en quelque sorte le ministre de la marine, le « Velikardji », chargé de la construction, de l'armement et de l'approvisionnement des navires.

Les Raïs étaient rarement des turcs, ils étaient soit des Levantins, soit des chrétiens renégats et quelquefois des Maures.

Bien souvent, ils ne savaient ni lire ni écrire et n'avaient en navigation que des connaissances rudimentaires.

Ils étaient surtout célèbres par leur courage, leur intrépidité et leur férocité dont les chrétiens avaient grand peur.

On peut citer quelques Raïs célèbres tels que *Cacchi Diablo* vers 1529 ; *Hassan pacha*, fils du Dey Kheir-ed-Din qui s'illustre en 1571 à Lépante et *Mezzo Morto*, renégat génois qui s'empare du pouvoir et résiste à Duquesne en 1683.

Lorsqu'ils étaient à terre, les Raïs vivaient de manière fastueuse et dépravée dans leurs luxueux palais.

En mer par contre, ils observaient et faisaient respecter une discipline inflexible.

L'équipage se composait d'hommes de toutes origines qui se montraient généralement soigneux de l'ordre, de l'aménagement et de la propreté des bâtiments.

Indispensables mais peu considérés, les rameurs étaient souvent des chrétiens pris sur les navires, ayant refusés d'adjurer leur foi, ils étaient réduits en esclavage.

En effet, il y avait à Alger plusieurs bagnes renfermant des milliers d'esclaves qui fournissaient à la régence une main d'œuvre gratuite ainsi que des ressources pécuniaires grâce à leur vente. (62)

III.3. Les pirates

Au XVII^e siècle, les conditions de vie des matelots étaient très difficiles, la longueur des traversées, les conditions d'insalubrité de la vie à bord, la pauvreté des rations, la promiscuité, les épidémies, faisaient que leur carrière était peu enviable.

Une discipline inflexible, à coup de punitions corporelles exemplaires, était nécessaire à bord des navires marchands et des navires de guerre.

Alors, les mutineries qui parvenaient à éclater constituaient un aliment de choix pour les équipages pirates.

Ou encore, lors d'assauts de pirates, malgré les résistances des officiers, de certains passagers et d'une partie des marins, il n'était pas rare que des matelots se rallient à ceux qui avaient pris le contrôle du navire.

C'est ainsi que les matelots continuaient de naviguer dans des conditions tout aussi précaires mais à leur propre compte.

Ces hommes constituaient une communauté parallèle qui renversaient l'ordre établi. Ces révoltés étaient pour la plupart des roturiers qui vivaient de leur épée en pillant, en tuant, et en rançonnant.

Ils étaient en guerre permanente contre le monde entier sans se soucier des règles et des accords entre les différentes nations.

III.3.1. Les pirates dans l'histoire

L'origine de la piraterie est étroitement liée à l'apparition des échanges commerciaux par voie de mer.

La piraterie est indissociable de la vie des gens de mer, partagée entre la guerre et le commerce, mais tous protégés des dieux selon la mythologie.

Dès l'Antiquité, les poèmes d'Homère mentionnent les aventures de Ménélas, l'époux malheureux d'Hélène, qui vivait de la piraterie sur les côtes orientales de la Méditerranée. (33)

Au VIII^e et VII^e siècles av. J.-C., à l'ouest de la Méditerranée, la piraterie étrusque était le fait de cités en pleine expansion commerciale, visant à instaurer une véritable thalassocratie.

À l'est, les Phéniciens associaient piraterie et commerce, faisant prisonniers des marchands pour les vendre comme esclaves. (33)

Les Athéniens condamnaient la piraterie endémique en Méditerranée et se dotèrent d'une flotte importante à la fin du VI^e siècle av. J.-C. pour s'en débarrasser.

La réussite d'Athènes fût relative car les Crétois et les Siciliens poursuivaient toujours leurs raids destructeurs.

La piraterie devint alors condamnable au nom du droit commun au même titre que le vol, et ceux qui l'exerçaient étaient considérés comme des « Barbares ».

Cependant, elle pouvait être légitime dans le cadre de la guerre.

La lutte contre la piraterie sous l'Empire Hellène était un thème civilisateur majeur, mais surtout un argument hégémonique.
Après la dislocation de l'empire maritime d'Athènes au IV^e siècle av. J.-C., la piraterie pullule de nouveau. (33)

Dès le III^e siècle av. J.-C. la pression démographique et la misère dans les cités crétoises conduisirent les élites locales à encourager le mercenariat et la piraterie. Il existait, même en Crète une cité où tous les habitants étaient des prisonniers en attente de paiement de rançon qui à défaut étaient vendus comme esclaves.
Sans y parvenir, les Rhodiens en 205 av. J.-C. essayèrent de remettre de l'ordre en mer.

L'exemple célèbre de la capture du jeune César dans les Sporades au II^e siècle fût révélateur de l'insécurité ambiante en Méditerranée orientale.

Au I^{er} siècle av. J.-C., les pirates attaquaient les navires chargés de blé s'emparaient de préteurs et de consuls, et narguaient Rome en allant s'aventurer à Ostie.
C'est alors que Rome décide, en 67 av. J.-C., de confier à Pompée la charge de débarrasser les mers de ce fléau.
Les Pirates étaient débusqués et enrôlés de force sur les flottes romaines ou dirigés vers les colonies agricoles, voire crucifiés, la Méditerranée devînt alors la « *mare nostrum* ».
Mais la paix maritime de l'Empire était troublée par une piraterie endémique prenant la forme d'un soulèvement contre Rome.
Au III^e siècle après J.-C. la « *pax romana* » n'était plus qu'un souvenir.

Durant le Moyen Age, l'Empire byzantin condamnait la piraterie en tentant de conserver sa thalassocratie.

Puis, les Arabes lancés dans la guerre sainte pour affaiblir l'adversaire ont organisé une guerre de course associée à la piraterie, qui leur permettait d'alimenter un marché aux esclaves lucratif drainant l'or byzantin vers les états musulmans pour le rachat des chrétiens.

C'est plus tard, par des actes de contrebande et de piraterie que les compagnies de marchands britanniques ou hollandais, bientôt suivies par leurs gouvernements, commencèrent à secouer le monopole illusoire que l'Espagne souhaitait sauvegarder sur les relations commerciales entre l'Europe et le Nouveau Monde.
Quant aux corsaires et pirates français, présents dès les années 1520 sur la scène du Nouveau Monde, ils furent qualifiés par les Espagnols de « *Luteranos* » (luthériens), ils n'étaient pas forcément protestants, mais ils avaient des idées religieuses assez libres, détachées de toute pratique régulière.
On retrouve les traces de ces faits dans les procès instruits par l'inquisition du Mexique contre les marins français suspectés d'être des hérétiques.
Le châtement pouvait être une amende, un châtement corporel, quelques mois de cachot ou la pendaison.
La guerre de Religion, n'a donc pas épargné les corsaires et pirates des mers du sud.
(38)

Au XVIIIe et XIXe siècles, les pirates sévissaient encore sur la côte de Malabar, en Chine du Sud ou dans l'archipel indonésien. (60)

III.3.1.1. Commerce et contrebande

Les exemples de sociétés maritimes guerrières et prédatrices abondent dans l'histoire et l'on constate que la localisation de la piraterie était souvent liée à la proximité du trafic maritime.

Les pirates naviguaient à portée des points de passage obligés, les détroits où se concentrait le trafic, ou les côtes remarquables que les navires venaient reconnaître pour recalcr leur navire.

Afin de stocker leur butin les pirates avaient besoin d'un repaire. Ils se nichaient aussi bien dans les falaises du Devon que dans les sables de la Baltique, dans les bayous de Louisiane, ou dans les forêts de la Tortue ou de la Jamaïque.

Rendus à terre, les affaires de pirates se traitaient quasiment au grand jour, avec la complicité des autorités portuaires.

Parfois ces autorités elles-mêmes intervenaient comme commanditaires, receleurs revendeurs des marchandises douteuses.

Ces intermédiaires inévitables dégageaient des profits considérables de l'activité des pirates.

Ainsi la piraterie anglaise des XVe et XVIIe siècles était contrôlée et animée par la petite noblesse de Cornouaille ou du Devon.

En effet, à Dartmouth, Plymouth, Poole, les grandes familles exerçaient de façon sélective la justice et la police dans les ports.

Confrontés à ces réseaux redoutables, les marchands n'avaient d'autres choix que de se faire eux-même pirates.

Sur mer se reproduisaient les moteurs de féodalité terrestre par la protection et la rançon.

L'impunité dont jouissaient les pirates s'explique par la rentabilité importante de cette activité, bien supérieure à celle de la pêche ou du commerce traditionnel, mais aussi par la passivité des autorités, ce qui réduisait les risques encourus.

Cette passivité des autorités était due au manque de moyens mais aussi au manque de connaissance de la piraterie. (60)

III.3.1.2. Pirates et politique

La piraterie pouvait, dans certains cas arranger le pouvoir et les marchands si elle n'excédait pas certaines limites.

L'essentiel de la guerre sur mer était une guerre contre le commerce.

Plutôt que d'utiliser de l'énergie à les réduire, les Etats se souciaient d'utiliser les pirates contre leurs ennemis, qu'il s'agisse de pirates nationaux ou étrangers. (60)

C'est sur ce point que la différence entre pirates et corsaires est minime, car pour les uns c'était du vol pur et simple à titre individuel, qui pouvait servir à l'occasion le pouvoir en place quand il était dirigé contre des ennemis ; alors que pour les autres le vol était autorisé, commandité et effectué au nom d'un Prince.

Loin d'être réprouvés ces pirates étaient encouragés par le pouvoir. Après tout, quand ils s'occupaient des navires étrangers, ils laissaient leurs compatriotes à peu près tranquilles.

Et pour peu que les pirates se soumettent à l'autorité avant d'être allés trop loin, les capitaines et équipages fournissaient des marins exceptionnels par leur expérience de la navigation et du combat.

En l'absence de flotte de guerre permanente, trop coûteuse, les pirates rendaient parfois des services.

Il arrivait que des pirates avérés pillaient gaillardement sous l'honorable couverture de la lettre de marque.

Elle leur était généreusement octroyée par les gouverneurs des îles lointaines qui n'hésitaient pas, le cas échéant, à interpréter largement les cas d'hostilité.

Les gouverneurs y trouvaient leur compte ainsi que les trésors royaux, en revanche les diplomates se confondaient en excuses. (60)

III.3.1.3. Représailles

Bien que sous certains aspects la différence entre corsaire et pirate soit parfois floue, le pirate est quand même celui qui attaque n'importe quel vaisseau, au mépris de l'encadrement mis en place progressivement et des normes contractuelles éventuellement admises par la lettre de marque.

Celui qui se retournait contre ses employeurs et qui ne respectait aucune autorité, était impardonnable.

Les pirates étaient passibles du gibet ou de la grand'vergue. (60)

III.3.2. Des Pirates à terre, les naufrageurs.

Feux allumés sur les grèves, imitant la lanterne d'un phare par temps de faible visibilité, troupeau de vaches affublées de fanaux accrochés à leurs cornes simulant les feux d'une barque, telles étaient les ruses utilisées par certains îliens pour attirer les bateaux sur les rochers et provoquer leur naufrage pour les piller.

Dans certaines régions côtières déshéritées trouver après la tempête des sacs de farine, des ballots d'étoffes, des caisses d'or, du bois des membrures de navires et des cordages était considéré comme une aubaine.

En Bretagne, lors des « mois noirs », on murmure dans l'ombre des églises : « Madame Marie, à notre île (ou notre côte), envoyez naufrage. »

Ou encore dans l'Atlantique Sud, à Tristan Da Cunha, les jeunes filles demandaient à Dieu « de bénir leurs pères et leurs mères et d'envoyer de nombreuses épaves » afin qu'elles puissent se marier.

Ces souhaits étaient également formulés chez les normands et les grecs.

Les rôles d'Oléron qui fixaient, depuis le Moyen-Age les règles du droit maritime prévoyaient au XVI^e siècle que ceux qui attentaient à la vie des naufrageurs soient d'abord plongés dans la mer, puis sortis à demi-mort et achevés à coups de pierre et de bâton.

Quant à ceux qui allumaient, de nuit, des feux trompeurs sur les grèves de la mer ou dans des lieux périlleux pour y attirer et faire perdre les navires, ils étaient punis de mort, selon l'article 45 de l'Ordonnance de la marine de 1681, et leurs corps étaient attachés à un mât planté, à l'endroit où ils avaient fait les feux.

Le seigneur, coupable, lui, d'avoir encouragé ou provoqué un naufrage était attaché dans sa maison et brûlé.

Bien entendu les naufrageurs n'étaient pas à l'origine de tous les naufrages, mais pour le *Parker*, flûte anglaise en difficulté à l'île de Sein en Janvier 1726, les îliens ont bel et bien participé à l'échouement de ce navire qui fût pillé par la suite.

Mais quelle que soit la cause des naufrages selon l'Ordonnance de 1681, les épaves provenant du jet à la mer ou d'un naufrage étaient attribués pour un tiers au sauveteur et pour deux tiers à l'Etat. (18)

Ces pirates à terre dérobaient donc par la supercherie les cargaisons d'autres navires à titre individuel.

III.3.3. Les Boucaniers et Flibustiers

Le 4 mai 1493 à Rome, le pape espagnol, Alexandre VI Borgia, par une bulle *Inter Cetera* attribuait l'Amérique à l'Espagne et au Portugal.

Il menaçait d'excommunication tout étranger qui s'aventurerait dans les concessions hispano-lusitaniennes. (38)

Bien entendu, les autres puissances européennes ne voulant pas être exclues du partage du monde leur en contestèrent la propriété.

Le roi François Ier autorisait ses armateurs à trafiquer sur la côte Est du Brésil et aux Antilles, les Anglais et les Hollandais en firent autant.

Peu à peu un véritable exode d'aventuriers, de colons, de commerçants et de pirates français, anglais et hollandais s'établirent en Amérique et aux Antilles.

Ainsi, une horde d'émigrants devait terroriser les possessions espagnoles pendant près d'un siècle.

Au XVII^e siècle, rares étaient les vocations de marins et les recruteurs avaient souvent recours, comme leurs homologues militaires, au système de la « presse » pour étoffer les rôles d'équipage, ceci avant l'Ordonnance royale de 1689.

Parmi ces marins involontaires, un grand nombre ralliait le camp des pirates.

En 1625, deux navires corsaires, l'un français, l'autre anglais, abordèrent à peu près en même temps sur l'île de Saint Christophe.
Leurs capitaines, les sieurs Pierre Belain d'Esnambuc et Woernare se partagèrent cette île.

En 1626, fut fondée par le Cardinal Richelieu la « Compagnie des îles de l'Amérique ».

Puis ce fut le tour de Saint-Domingue, Hispaniola, l'ancienne Haïti ; et de l'île de la Tortue, d'être occupées par tous ceux pour lesquels la piraterie était le but de leur existence.

Les nouveaux habitants de la Tortue et de Saint-Domingue se divisaient en quatre groupes distincts, les boucaniers ou chasseurs ; les flibustiers ou pirates ; les colons ou cultivateurs qui étaient également appelés les « habitants » ; et, pour finir, les engagés ou serviteurs.

Ces émigrants venus d'Europe motivés par l'aventure, l'argent, le changement, le rachat de leurs fautes ou la fuite des pressions comme l'on fait les protestants, exercèrent sur place différentes activités en fonction de leurs aptitudes.

Les chasseurs faisaient sécher la viande des bœufs et des cochons sauvages sur des grilles en bois dans des locaux appelés « boucans », d'où le nom de boucaniers qu'on leur attribuait.

Ces boucaniers obtenaient des Hollandais de passage tous les objets qui leur étaient nécessaire.

Bien plus nombreux furent ceux qui poussés par la cupidité devinrent pirates ou flibustiers du mot anglais « freebooter », forban, écumeur de mer, ou par corruption du mot hollandais « vry buiter », franc butineur.

Les colons, quant à eux, avaient pour activité principale l'agriculture, ils étaient aidés par des engagés venus de divers ports français pour servir pendant trois ans en Amérique.

Les engagés ou les « trente six mois », étaient importés par la « Compagnie des îles d'Amérique ».

Ils étaient pour la plupart soit des galériens, soit des condamnés à des peines légères amnistiés à condition d'être embarqués pour trois ans dans les îles.

Ils furent petit à petit remplacés par une main d'œuvre gratuite, les esclaves, et prirent à leur tour le statut de cultivateur.

Les Espagnols tentèrent en vain d'expulser ces hôtes indésirables de leur « territoire ».

Vers 1651, la Tortue fut affermée à l'ordre de Malte puis à la Compagnie des Indes. L'île de la Tortue, alors peuplée de 250 habitants devint le marché où les boucaniers vendaient leur cuir et les flibustiers leur butin.

Mais c'est surtout à Saint-Domingue que régnaient les « frères de la côte ».

Les flibustiers et les boucaniers affectaient un grand respect pour la parole donnée. Sans prêtres, sans instruction, sans moralité, ils se jouaient des commandements de l'église.

« Un dimanche, le patron d'un « engagé » lui donne l'ordre de transporter des peaux ; celui-ci fait observer que Dieu a dit : « Tu travailleras six jours, et le septième jour tu te reposeras ». « Et moi je te dis », réplique le boucanier en brandissant son bâton, « pendant six jours tu tueras des bœufs pour les écorcher, et le septième tu porteras les peaux au bord de la mer. » (29)

Entre les boucaniers et les flibustiers, le vol était inconnu. Et les dissentiments assez rares, s'arrangeaient à coups de fusil, quand ils ne cédaient pas à la raison ou à l'arbitrage ; si l'un des compétiteurs se montrait fourbe on l'exécutait comme un assassin. Ils se liaient les un aux autres par un engagement écrit, chacun vivait avec un camarade en « matelotage » et en communauté de biens, dont le survivant héritait.

III.3.3.1. Les boucaniers

Les boucaniers erraient sur terre à la poursuite des animaux sauvages. Ils chassaient à l'aide de petites meutes de chiens et s'abritaient, la nuit, sous des toiles de tentes qu'ils portaient sur eux en les enroulant.

Ils se coiffaient d'un chapeau sans bords, sauf par devant. Ils s'habillaient d'une chemise généralement ensanglantée, d'un caleçon fait en tablier de brasseur, que surmontait un ceinturon de cuir, garni de couteaux et d'un sabre court. Certains impressionnaient car ils portaient d'énormes fusils d'un mètre cinquante de long.

Ils buvaient de l'eau et se nourrissaient de viande fraîche, assaisonnée de piment et de jus d'orange. Habituellement sobres, bien qu'ayant une activité débordante, ils s'étaient formés des tempéraments indomptables résistant aux maladies, dans ce climat humide et chaud. Robustes et brutaux, ils passaient de façon naturelle d'un excès à l'autre, et de toutes les peines à tous les plaisirs.

Pour se protéger des intempéries, les boucaniers vivaient dans des baraques à proximité des boucans et des enclos pour étendre le cuir.

Ils composèrent un jargon qui leur était propre à partir de leurs anciennes langues, et substituèrent à leur nom de famille des noms de guerre qu'ils transmirent à leur descendants. (29)

Les espagnols harcelés par les flibustiers, ne pouvant en venir à bout, décidèrent de les affamer ainsi que leurs compagnons les boucaniers, en détruisant tout le cheptel élevé sur les îles. Cet événement eut pour conséquence d'augmenter le nombre de cultivateurs sédentaires et de flibustiers au détriment des boucaniers qui disparurent.

III.3.3.2. Les flibustiers

Dans les concessions espagnoles, une nouvelle cédule royale en 1503 confiait à une *Casa de Contratacion* (Maison de traite), installée à Séville, la totale responsabilité de la navigation et du commerce entre l'Espagne et le Nouveau Monde.

Du point de vue des finances de l'Espagne ce système était très efficace, il a permis de mettre en place une marine performante afin d'assurer le meilleur fonctionnement possible du trafic en provenance de l'Amérique.

Mais du point de vue des colons espagnols, il en était autrement.

Contraints de payer le « quint royale » sur toutes les richesses produites, soumis au monopole commerciale de la *Casa*, écrasés par des taxes sur toutes les importations ; ils organisèrent une fraude massive et des activités de contrebande. (38)

On peut dire que l'un des facteurs de la fixation dans les Antilles de la flibusterie est la contrebande.

Cette contrebande au XVI^e siècle rapportait plus que la guerre de course proprement dite. (38)

En effet, les flibustiers de toutes nationalités erraient dans les Caraïbes en quête de butin.

Ils formaient un appoint sérieux pour la politique française qui sans les soutenir ouvertement se préparait néanmoins à recueillir le bénéfice de leurs entreprises.

Les flibustiers étaient associés en « matelotage » de 50, 100, ou 150 hommes, ils utilisaient des canots portant 25 ou 30 combattants sur lesquels ils arborèrent un pavillon noir orné d'une tête de mort et d'un sablier.

A l'aide de ces canots qui ne permettaient ni de se reposer, ni de se mettre à l'abri des intempéries, ils attaquaient des navires et même des vaisseaux de guerre, évitant les coups de l'artillerie par des manœuvres habiles.

Leurs approches étaient rapides et leurs tirs plus précis que ceux des canons, puis ils enlevaient leur proie à l'abordage et se débarrassaient des vaincus en les jetant à la mer, sauf à leur faire grâce si le résultat de l'expédition leur donnait complète satisfaction.

Puis ils ramenaient leur butin sur l'île de la Tortue ou sur des îlots au sud de la Floride où se trouvaient des retraites impénétrables.

Leur code de partage était la « chasse partie », corruption du terme « charte partie » ou acte que l'on coupait en deux et dont les deux contractants gardaient chacun une partie.

Les premières parts étaient celles des blessés, des malades et des morts, qui revenaient aux compagnons en matelotage, à leurs parents ou aux pauvres.

N'était ce pas une forme de solidarité pirate voire une sécurité sociale?

Ensuite, le capitaine recevait deux parts et le gouverneur de la Tortue le dixième des prises, lorsqu'il avait délivré une commission.

Pendant les périodes de paix, le gouverneur se contentait d'une gratification, et le butin se partageait à l'écart et en secret entre pirates. (29)

III.4. Conclusion

Au demeurant, nous l'avons vu, les pirates et les corsaires étaient les deux faces d'une même réalité, au gré des intérêts et des vicissitudes de la politique européenne dont la plupart se moquaient éperdument, encore qu'ils fussent capables d'exprimer, souvent violemment, des sentiments patriotiques. (60)

On peut donc dire que les corsaires se distinguaient des pirates sur les points suivants : Ils possédaient une commission régulière qui les autorisait à rançonner les navires ennemis et qui leur évitait la pendaison... ;

Ils attaquaient sous leur pavillon alors que les pirates n'avaient pas de pavillons réguliers ;

Et ils étaient censés appliquer et respecter les lois de la guerre.

Quant aux Pirates, bien que féroces et détruisant tout sur leur passage, ils étaient souvent des révoltés dressés contre l'injustice, rêvant d'une société plus égalitaire.

Mais un trait essentiel leur était commun, ils étaient tous les deux motivés par l'acquisition de butin peu importait la méthode.

La guerre de course qui eut toujours de nombreux partisans ainsi que des adversaires passionnés, fut abolie en même temps que les lettres de marque, au Congrès de Paris en 1856. (11)

Quant à la piraterie, elle persiste encore aujourd'hui au large de Sumatra et Bornéo, aux Philippines où les pêcheurs sont rançonnés, et dans le Golfe Persique où il arrive que des pétroliers soient assaillis par des forbans.

IV. Le contexte sanitaire des navires appareillant à la Course au XVIIIe siècle

IV.1. Introduction

La marine à voile au XVIIIe siècle nécessitait un équipage nombreux pour toutes les manœuvres de navigation à la voile, ce qui impliquait un entassement important des hommes dans un espace vital réduit.

De plus, lors des expéditions au long cours des navires corsaires se rendant aux Antilles, le temps de navigation long d'environ deux mois et demi ne permettait pas un approvisionnement fréquent en denrées fraîches.

Ces conditions difficiles de vie à bord, la promiscuité, l'air vicié, l'humidité, le froid, la malpropreté, l'alimentation peu équilibrée, les mauvaises salaisons et l'eau croupie, étaient autant de facteurs responsables des maladies maritimes.

IV.2. Le système de santé à bord

Il semble que les différentes marines avaient des maladies communes, mais chacune d'elles possédait également des pathologies spécifiques. (56)

Ainsi, lors des « *expéditions dépêchées dans l'espace Caraïbe entre 1672 et 1762 par la France, l'Angleterre et accessoirement les Provinces-Unies, ..., les taux de morbidité supérieurs à 40 % et de mortalité supérieurs à 30 % ne sont pas rares.* » (10)

Alors qu'à bord des vaisseaux de la Compagnie des Indes, la mortalité importante, atteignait le pourcentage de 13,80 % selon Philippe Haudrère, soit environ 4000 décès, tout personnel navigant confondu, pour 25 à 30 000 hommes embarqués. (31) Mais d'autres facteurs pouvaient être responsables de pathologies chez les marins lors des relâches au port, par exemple, l'alcool, le tabac, les femmes, et les rixes.

Malgré l'amélioration des conditions de vie à bord des navires au XVIIIe siècle notamment avec l'apparition des traités de médecine ou d'hygiène. Et la création de structures en charge de former les chirurgiens-navigants, la thérapeutique navale est non seulement inadaptée et peu efficace, mais dans certains cas peut s'avérer dangereuse.

Si les lavements et vomitifs sont dans la plus part des cas peu néfastes, il n'en est pas de même pour les purgatifs contre-indiqués dans les dysenteries amibiennes.

De même que la saignée élevée au rang de thérapeutique universelle ne peut que faire frémir : le patient pouvait être saigné avant une amputation, ou alors également être saigné à plusieurs reprises entre chaque intervention lors d'une atteinte de typhus.

Ceci peut expliquer que les marins considéraient les chirurgiens et les médecins comme des « hâte la mort » lorsqu'ils étaient soignés pour des « maladies internes ». En ce qui concerne les blessures et les fractures, la confiance était plus grande, car les traitements étaient plus efficaces et les résultats plus encourageants.

« De manière générale, le chirurgien jouit à bord d'une grande considération de la part de tout l'équipage car ses sentiments d'humanité ne passent pas inaperçus aux yeux de ces hommes qui, bien que robustes, ont besoin d'être rassurés et confortés dans leur vie de tous les jours à bord. » (59)

IV.2.1. Les chirurgiens

Depuis la Renaissance, celui qui avait la charge d'approvisionner, de conserver et de distribuer les médicaments à bord, était le chirurgien.

Ce dernier avait à sa disposition deux coffres : l'un de chirurgie, l'autre de pharmacie qui au départ, était fourni par le capitaine puis plus tard payé sur les deniers du roi.

Mais ce n'est que sous Richelieu qu'apparaît une ébauche d'un véritable service de santé.

En effet, la médecine navale française aux XVII^e et XVIII^e siècles a subi un essor considérable grâce à la création de la Marine Royale par ce même Cardinal.

Colbert en 1661, crée l'inscription maritime, le système des classes, l'hydrographie, ainsi que la législation maritime coloniale.

Vers la moitié du XVII^e, apparaissait le Service de Santé de la Marine à terre, avec un médecin et un chirurgien dans chaque port, notamment à Rochefort en 1675.

Dès la fin du XVII^e siècle, la structure médicale des ports était constituée : Premier et Second médecin ; Premier et Second chirurgien ; apothicaires.

Les médecins dirigeaient le Service de Santé et éclairaient l'autorité supérieure. Ils ne naviguaient qu'exceptionnellement et bien que rendant les plus grands services, ils s'opposaient à l'ascension hiérarchique des chirurgiens navigants qui assuraient également le service des troupes et des hôpitaux des colonies.

À cette époque s'installèrent des structures de santé dépendant de l'Amirauté de France, à Brest (1689), à Rochefort, Toulon, mais aussi à Nantes, à Bordeaux et à Calais. (61)

Au XVIII^e, le Ministre de la Marine créa trois Ecoles de Médecine Navale à Rochefort (1722), à Toulon (1725) et à Brest (1731).

Il y était enseigné simultanément, sous une réglementation très stricte, les trois branches de l'art de guérir : la médecine, la chirurgie, et la pharmacie.

Le règlement de 1768 réorganisa sur les mêmes bases le service de santé des ports et des flottes et le fonctionnement des Ecoles.

En ce qui concerne Rochefort, l'Ordonnance du 16 mars 1692, de M. Begon stipulait que tous les chirurgiens servant en ladite qualité sur les vaisseaux et autres bâtiments étaient tenus d'aller aux écoles de chirurgie tenues par le Sieur Gallot.

Cette ordonnance faisait défense aux capitaines et commandants de recevoir à leur bord aucun chirurgien qui ne fut pourvu d'un certificat du Sieur Gallot et du Sieur Godeau chirurgiens de la Marine.

Dans ce chapitre nous décrirons les différentes catégories de chirurgiens de marine ainsi que leurs rôles.

IV.2.1.1. Les chirurgiens d'amirauté

La juridiction de l'amirauté était chargée de surveiller et d'administrer les affaires de la marine marchande, ainsi que de défendre les intérêts de son personnel.

Il existait deux catégories distinctes de chirurgiens relevant de cet amirauté, elles seront décrites ci-dessous. (16)

IV.2.1.2. Les chirurgiens-jurés d'amirauté

Les chirurgiens-jurés d'amirauté représentaient la tête de la corporation.

Ils intervenaient auprès des officiers d'amirauté sur les questions liées à la chirurgie, assuraient l'exécution des prescriptions et décidaient de l'aptitude des personnes en charge de cette activité à bord des bâtiments. (16)

Le règlement du 5 juin 1717 crée des chirurgiens examinateurs, nommés dans les ports principaux du royaume par l'amiral de France et pris dans le nombre des chirurgiens jurés ; ils prêtaient serment à l'amirauté.

Ils étaient dit chirurgiens d'Amirauté.

Après examen, eux seuls avait le droit de délivrer les attestations de capacité aux chirurgiens destinés à embarquer sur les vaisseaux particuliers. (16)

IV.2.1.3. Les chirurgiens-embarquants ou navigants

L'ordonnance de la marine de 1681, réglait tous les détails de la juridiction de l'amiral de France, au nom duquel les amirautés administraient et rendaient la justice.

Cette ordonnance contraignait les armateurs et les capitaines des navires, à effectif déterminé faisant voyage de grand cabotage ou long cours, à avoir à bord un ou deux chirurgiens « eu égard à la qualité des voyages et au nombre des personnes ».

Le recrutement des chirurgiens, se faisait parmi tous ceux qui se présentaient munis d'une recommandation, même à défaut de titres professionnels bien nettement établis. Les chirurgiens navigants, après avoir été examinés par deux maîtres chirurgiens et trouvés aptes à exercer, recevaient des documents attestant de leur capacité, ils ne pouvaient embarquer qu'après l'obtention ces documents.

Cependant en pratique dans les moments de presse, le choix des chirurgiens restait très souple. (16)

Pour être sélectionné, il devait fournir « les instruments de sa profession » tandis que l'armateur un coffre « garni de drogues, onguens, médicaments et autres choses nécessaires pour le pansement des malades ».

Le coffre devait être visité avant le départ par le plus ancien maître chirurgien et l'apothicaire du lieu autre que celui qui fournissait les médicaments.

La bonne exécution de l'ordonnance de 1681 était vérifiée en confiant la visite des coffres à des chirurgiens jurés, nommés par l'amiral.

Ils étaient également chargés « de faire les visites et rapports de chirurgie » ainsi que les levées de cadavres et expertises judiciaires, requis par les officiers d'amirauté et portaient le nom de chirurgien ou d'apothicaire d'amirauté.

Suite à l'ordonnance de juin 1717, selon l'importance des navires les maîtres chirurgiens recevaient 3 à 5 livres pour un examen, les droits d'examen étaient réduits de moitié pour les chirurgiens qui embarquaient en second.

Pour la visite du coffre, les chirurgiens et apothicaires commissionnés à cet effet recevaient chacun la somme de « vingt sols ».

Pour la navigation hors cabotage, les bâtiments étaient tenus d'avoir un chirurgien pour tout effectif supérieur à vingt hommes d'équipage.

Tandis que, pour les vaisseaux destinés aux voyages au long-cours même pour la pêche, il y avait un chirurgien pour cinquante hommes, deux si les équipages dépassaient ce chiffre.

Mais ce règlement manquait de précision, il n'établissait pas de répartition proportionnelle au-delà de ce chiffre et laissait aux armateurs une large latitude.

Les maîtres chirurgiens choisis pour remplir les fonctions d'examineurs, n'avaient par eux-mêmes aucune supériorité professionnelle sur leurs autres confrères, ni aucune instruction spécifique. Les charges étaient obtenues à la faveur et à prix d'argent.

Leur bagage médico-chirurgical était essentiellement composé d'une habileté manuelle, expérience pratique acquise dans l'exercice de leur fonction.

L'immense majorité de ces praticiens ne s'encombraient pas de théories, ils exerçaient uniquement leur art et leur science dans le cercle courant des interventions usuelles.

(16)

IV.2.1.4. Les chirurgiens à bord des navires corsaires

Les chirurgiens embarqués à bord des navires particuliers, armés en course, partant pour de grands voyages commerciaux ou pour la pêche à Terre-Neuve, avaient une responsabilité aussi lourde et importante que leurs confrères de la marine royale sur les vaisseaux de Sa Majesté.

Leur rôle n'était pas anodin car la réussite du convoi dépendait de l'état de santé de l'équipage, à une époque où l'hygiène à bord était déplorable.

En effet, les marins vivaient dans des bâtiments mal aérés et ils étaient soumis à un régime alimentaire carencé qui n'avait d'égal que la cupidité des armateurs.

Les épidémies de scorbut, de fièvre jaune et les combats meurtriers, obligeaient les capitaines à se prémunir des compétences d'un chirurgien et de ses aides.

Lorsqu'un armateur était intelligent, il ne lésinait pas sur le coût des soins destinés à son équipage.

Les navires armés pour la guerre de course amenaient un recrutement plus strict des chirurgiens.

Sur les navires corsaires, même les plus petits, il y avait toujours un chirurgien voire deux.

Les armateurs n'étaient pas sans savoir que le moral des hommes bénéficiant d'une bonne assistance sanitaire en cas de maladies ou de blessures était plus solide et plus motivé.

Sur les grands navires armés en course, il y avait différentes classes de chirurgiens.

Un chirurgien major, faisant partie de l'Etat-major, un second qui tantôt prenait place à côté du premier et tantôt était relégué au côté des officiers marinières.

Il y avait également deux ou trois aides remplissant parfois les fonctions d'apothicaire, et pour finir un ou deux frères correspondant à de simples infirmiers dont les connaissances se rapprochaient plus de la barbarie que de la chirurgie.

Ces auxiliaires étaient placés à la suite des officiers marinières et coudoyaient d'ordinaire les cuisiniers et les domestiques.

Sous Louis XV, il n'était pas rare que les armateurs et les capitaines s'entendent pour avoir des chirurgiens au rabais avec la complicité de chirurgiens jurés corrompus.

Il y avait même des navires longs-courriers qui embarquaient sans aucun chirurgien.

La situation était telle que le roi en 1767 vint rappeler à l'exécution des ordonnances et règlements, et statua de façon très explicite sur les conditions à exiger des chirurgiens embarquant.

En effet, le roi exigeait que les chirurgiens susceptibles d'embarquer possèdent un brevet ou un contrat d'apprentissage reconnu par les chirurgiens de l'amirauté, à défaut de pouvoir justifier de deux ans d'expériences dans les hôpitaux de la marine, militaires, ou des villes du royaume.

Aucun chirurgien, autre que ceux qui étaient pourvus de commission de l'amiral ne pouvait donner les attestations d'aptitude sous peine de nullité et d'une amende de 300 livres

« Tout chirurgien embarqué sur un bâtiment marchand tiendra exactement un livre journal sur lequel il écrira toutes les maladies qu'il aura traité dans le cours du voyage et les remèdes qu'il aura administré... », le journal était visé par le capitaine au retour et soumis à l'examen et au visa des chirurgiens jurés de l'amirauté au lieu du désarmement. (16)

Le chirurgien était tenu au retour de chaque voyage de travailler dans les hôpitaux soit du lieu de désarmement, soit du lieu de sa résidence.

Puis lors d'un nouvel embarquement, il devait fournir avec le journal, un certificat de bonne conduite du précédent capitaine.

Cette déclaration de 1767 marquait un progrès dans les conditions du recrutement des chirurgiens destinés à servir sur les navires particuliers.

Cependant, il n'était pas aisé de fournir un chirurgien à tous les navires qui effectuaient de simples voyages de grand cabotage ou des traversées plus courtes à proximité des côtes.

En 1774, une lettre du roi accordait une dispense d'une telle obligation dans certaines conditions.

Une ordonnance du 29 septembre 1787 attribuait un uniforme aux chirurgiens jurés d'amirauté ce qui augmentait leur prestige vis-à-vis de leurs confrères ordinaires.

La réglementation relative aux chirurgiens a subsisté jusqu'à la suppression des sièges d'amirauté en 1791.

Concernant les revenus des chirurgiens sur les bâtiments particuliers, on pouvait dire que l'on n'acquiesrait rarement la fortune.

Sur les navires de course, ils avaient droit à des parts des prises proportionnelles à leur hiérarchie, le premier touche ordinairement quatre parts, quelquefois six ; le second deux parts ; les autres une ou une et demie.

Les salaires fixes étaient faibles, mais peu différents des soldes accordées aux chirurgiens des vaisseaux du roi.

Bien souvent les équipages, au moment du départ, recevaient de deux à trois mois d'avance à rembourser sur leurs salaires ultérieurs ou sur leurs parts de prises.

Sur les grands navires de course les chirurgiens étaient mieux rémunérés que sur les autres navires, mais ils ne participaient pas aux parts de prises.

Par exemple sur un grand navire de course comme l'*Elisabeth* ayant pour capitaine Pierre Bart, le chirurgien-major recevait 100 livres par mois, un chirurgien en second 60, un apothicaire 40 et un aide-chirurgien 30 seulement.

Au point de vue hiérarchique, les chirurgiens des bâtiments particuliers étaient mieux lotis que leurs confrères de la marine royale.

En effet, ils étaient admis à la table des officiers majors et avaient comme eux une cabine à l'arrière mais cela au prix de certaines humiliations venant de la caste aristocratique.

Pour ceux qui vivaient dans un milieu égal à leur classe, ils étaient assurés d'une estime bien en rapport avec leur dévouement.

Le service de santé à bord répondait aux exigences de l'époque.

On marchandait rarement au chirurgien le matériel qu'il réclamait, on lui fournissait les instruments, les médicaments, le linge, les appareils en nombre, en quantité et en qualité, calculés d'après la nature du voyage et l'effectif des équipages.

Les jurés de l'amirauté examinaient le coffre de remèdes appelé encore « coffre de mer » avant le départ du navire et s'ils constataient une insuffisance, ils pouvaient s'opposer à la mise à la voile après en avoir référé aux officiers de l'amirauté.

En résumé, avant la Révolution, le service de santé, à bord des navires particuliers, faisait l'objet de vigilance de la part des autorités maritimes.

Les marins du commerce étaient assurés de soins en cas de maladies tout comme les marins des classes, et la qualité des chirurgiens si elle n'atteignait pas à bord des

navires marchands, un niveau aussi élevé qu'à bord des navires de l'Etat, elle était au moins suffisante.

IV.2.2. Les apothicaires

Avant d'aborder le coffre de pharmacie, intéressons nous d'abord aux apothicaires. Aucune mention n'est faite concernant l'existence d'apothicaires de la marine, ni au Moyen Age, ni à la Renaissance.

Sous François Ier, il était mentionné vers 1515-1522 dans un manuscrit faisant office de rôle d'équipage, l'existence d'un barbier et son garçon ou valet à bord. Ce « barberot » était chargé d'exécuter et d'administrer les prescriptions du barbier qui faisait office d'apothicaire embarqué.

Le service de santé à terre était représenté par des membres des communautés religieuses.

Le droit de prescription était le privilège de la faculté, mais tout le monde avait le droit d'inventer, de fabriquer et de vendre n'importe quel produit curatif.

Au départ, marchands d'épices, de condiments et vendeurs de drogues, ne faisait qu'un.

Les apothicaires formèrent bientôt une puissante corporation dont la formation se faisait par le compagnonnage et la maîtrise.

Mais revenons aux apothicaires embarqués ; les épiciers et les apothicaires étaient avant tout des commerçants.

Certains d'entre eux se lancèrent sur la route des épices ouverte par Vasco de Gama à la fin du XVe siècle.

D'autres poussés par le désir de découvrir de nouvelles drogues, cherchèrent à participer aux voyages d'exploration vers les Indes après 1492.

On retiendra le nom de maître Diego apothicaire « explorateur » embarqué avec Christophe Colomb, ou encore au XVII e siècle l'apothicaire Jean Mocquet de Paris, véritable navigateur, qui grâce aux collections d'oiseaux qu'il ramena de Guyane fut nommé garde du cabinet des curiosités du roi Henri IV.

Dès le début du XVII e siècle, médecins, chirurgiens et apothicaires étaient régulièrement embarqués au cours des voyages d'exploration mais plus pour servir des intérêts particuliers que pour des raisons professionnelles.

Le rôle des apothicaires embarqués était non seulement d'accomplir des découvertes scientifiques mais également, de veiller sur la santé des équipages en fabricant extemporanément ou en administrant des drogues simples ou composées aux malades.

Ces apothicaires étaient engagés par les armateurs ou les capitaines de vaisseaux fussent-ils de guerre, armés en flûte ou en course voire au commerce et ceci uniquement pour la durée du voyage.

Ils n'étaient pas à proprement parler des apothicaires de la marine, ils étaient plutôt des contractuels.

En 1631, fut institué la fonction d'apothicaire d'Amirauté pour servir auprès du seigneur et grand maître de la navigation.
Jean Perdreau fut l'apothicaire de l'Amiral de 1631 à 1639, ses émoluments étaient de 200 livres annuelles.

C'est ainsi que dans la flotte du Levant, on retrouve un médecin, un chirurgien et un apothicaire.

L'avènement de Louis XIV et de son ministre Colbert marqua incontestablement, le développement de la marine militaire mais également la confirmation d'une importante flotte de commerce par la création de la première Compagnie des Indes en 1664.

Avant les ordonnances, de 1681 concernant la marine de commerce, et celle de 1689 pour la marine militaire, les apothicaires des hôpitaux militaires était sous l'autorité des congrégations religieuses.
Ces ordonnances décrivaient les prérogatives, le rôle et le statut des apothicaires tant à terre qu'à bord.
Ce n'est qu'à la fin du XVIIIe siècle que les apothicaires eurent un titre militaire.

Sur les navires hôpitaux de la marine, on dénombrait un maître apothicaire et deux aides possédant, pour exercer leur métier, des coffres de médicaments et des coffres d'ustensiles pharmaceutiques.
Ces apothicaires de la marine avaient pour rôle de suivre les visites du médecin, d'exécuter les prescriptions et de fournir les remèdes aux malades, de conserver en bon état les drogues et les ustensiles.

Leur solde était en rapport direct avec le rang du vaisseau.
Parmi le personnel médical, le médecin de la marine était le mieux payé suivi du chirurgien et de l'apothicaire.

Les apothicaires des ports provenaient des écoles de pharmacie civiles comme celle de Paris.
Quant aux apothicaires embarqués, ils étaient issus soit de la formation corporative, soit du rang des aides chirurgiens ou de celui des soldats les plus instruits.

Les apothicaires de la marine ont contribué de manière active à l'amélioration du système de santé à bord, à travers l'hygiène, la conservation des aliments, la recherche de nouvelles drogues. (19)

IV.3. Les pathologies d'embarquement

IV.3.1. Les maladies causées par des carences alimentaires :

À bord des navires, il n'était pas aisé de conserver des aliments frais, ainsi les problèmes alimentaires étaient plus d'ordre qualitatif que quantitatif. En fait, les rations paraissaient suffisantes en calories, mais leur état de conservation était médiocre, on peut citer les fraudes fréquentes sur les viandes salées d'Irlande. (48)

L'eau de boisson posait, également, un problème de conservation, l'ingestion quotidienne de cette eau corrompue avait des conséquences sur la santé de l'équipage. En 1763, le *Sr. Flambre*, ancien chirurgien ordinaire de la marine, déclare que la putréfaction de l'eau provoque des fièvres putrides, dysenteries, scorbut et choléra. (67)

Avant d'aborder les pathologies que pouvaient contracter ces hommes de mer qu'étaient les corsaires, nous traiterons des problèmes liés au stockage de l'eau à bord des navires.

IV.3.1.1. L'eau de boisson à bord des navires corsaires

L'eau de boisson posait différents problèmes, tout d'abord au niveau de son volume de stockage mais aussi par rapport à sa conservation dans des tonneaux de bois, jusqu'à l'utilisation à la fin du XVIIIe siècle de réservoirs en fer. (48)

Lors des voyages au long cours, il semble peu probable que les frégates aient pu contenir à bord, deux voire trois mois de provision d'eau, étant donné la faible capacité des cales.

Il fallait donc des escales plus fréquentes, mais il est fort possible que les corsaires se soient souvent retrouvés en pénurie d'eau sans possibilité immédiate de faire aiguade. C'est ce qui arriva à Robert Surcouf, en 1795, alors qu'il guerroyait contre les Anglais dans l'Océan Indien, le manque d'eau l'obligea à détourner son navire sur les côtes de Sumatra où il pu acheter de l'eau contre deux mouchoirs à carreaux.

A titre d'exemple, pour un navire de commerce de 330 tonneaux, la provision d'eau pour deux mois, était de 30 barriques de 223 litres. (6)

De plus la navigation dans les mers tropicales devait augmenter les risques de déshydratations chez les matelots. (34)

Outre, le problème de la quantité d'eau embarquée insuffisante, les marins étaient confrontés à des problèmes de qualité de l'eau, car elle se conservait mal au long des semaines et des mois et devenait imbuvable.

Robert Challe au cours d'un voyage aux Indes en mai 1690 notait : « *Au bout de deux mois que cette eau est embarquée, & qu'elle entre sous les chaleurs d'entre les tropiques, ses humeurs se remuent, soit par l'agitation perpétuelle..., soit par la chaleur qui la fait fermenter :...elle devient rousse, & tellement puante qu'il faut se boucher le nez. Elle reste neuf à dix jours dans cet état ; après cela elle s'éclaircit peu à peu, mais en s'éclaircissant elle conserve un goût très fade qui reste huit ou six jours à se dissiper. Elle reste dans sa nouvelle pureté trois semaines ou vingt jours. Sa rousseur la reprend, mais moins forte que la première fois. Il s'y engendre pour lors des vers gros comme la plus grosse paille vers la racine du blé... Cette eau se*

répure peu à peu, & redevient belle & claire, sans aucune mauvaise odeur ni dégoût que celui d'être remplie de petits vers un peu longs qu'on voit remuer comme des anguilles...Voilà ce que les marins appellent les trois maladies de l'eau. » (14)

Les « vers » dont nous parle Robert Challe, provenaient certainement du développement d'œufs ou de larves d'insectes contenus dans le bois ou venant de l'extérieur ou alors de prolifération microbienne. (6)

L'explication scientifique du phénomène de puanteur de l'eau, nous a été donné par le Médecin Général Carré : *« Le chimiste Eugène Chevreul (1786-1889) s'intéressa au problème de l'eau de boisson à bord. Vers 1850, il donna une démonstration du phénomène des pourrissements...L'explication est la suivante : l'eau de source contient des sels minéraux, dont des sulfates ; au contact du bois des barriques, il se produit un phénomène physico-chimique de réduction, et les sulfates se transforment en sulfures, d'où de l'acide sulfhydrique avec apparition de la fameuse puanteur ; au contact de l'air les sulfures s'oxygènent et redeviennent des sulfates solubles, d'où l'éclaircissement de l'eau. Le phénomène se répète deux autres fois, jusqu'à ce que les matières organiques du bois aient toutes été modifiées et perdu leur faculté de réduction. L'eau peut alors se conserver indéfiniment dans le même tonneau. » (25)*

Pour pallier à ces inconvénients le corps médical au XVIIIe siècle, fit de nombreux essais peu concluants, en rajoutant à l'eau des barriques, séparément ou simultanément du vitriol, du mercure, des sels de soufre, de l'eau de vie, ou du vinaigre.

Selon le Dr. Poissonnier (1720-1798), Inspecteur Général du Service de Santé de la Marine et Médecin consultant du roi, la solution était de traiter les fûts avec de la chaux vive, cette pratique débuta vers 1770.

Au XVIIIe siècle de nombreux essais de machines distillatoires furent réalisés et utilisés, pour tomber dans l'oubli à la découverte des pratiques efficaces de charbonnage intérieur des barriques par Berthollet vers 1785. (28)

Cette problématique de l'eau à bord, fut d'ailleurs réglementée dans l'ordonnance de 1689, livre dixième, titre second, article XX :

« Le Munitionnaire fournira l'eau nécessaire pour le voyage dans les bouttes, tonnes ou futailles, & la fera rafraîchir en cas de besoin lorsque les vaisseaux aborderont à une lieuë de terre où il y aura quelques source d'eau douce ; pour cet effet les capitaines des vaisseaux luy feront donner de grandes barques & chaloupes, avec les matelots dont il aura besoin, qui serviront aussi à chercher les rafraîchissements nécessaires & à les porter à bord des vaisseaux ». (28)

IV.3.1.2. Le scorbut ou avitaminose C

IV.3.1.2.1. Brève histoire du scorbut

Le scorbut est une pathologie connue et décrite depuis l'Antiquité, mais la vertu préventive et curative du citron ne sera communément admise qu'au XVIIIe siècle. (71) (72)

On trouve des traces de son existence dans l'ancien testament et dans les écrits d'Hippocrate (460-370 avant JC). (75)

Une description précise de ce « fléau » est faite par le sire de Joinville dans son récit de la croisade de Saint Louis en Egypte au XIII^e siècle. (73)

Pendant des siècles, le scorbut sera la principale cause de mortalité parmi les équipages des navires au long cours (Magellan, Vasco de Gama, ...).

Jacques Cartier, lors de son voyage à Terre-neuve en 1535, perdit 25 hommes d'équipage alors que ses navires étaient bloqués par les glaces au Québec. (74)
Le reste des hommes furent sauvés par l'Anneda, breuvage à base d'infusion de *Abies Canadensis* Abeteacées.

En 1661, Cleirac dans son ouvrage « *Us et coutumes de la Mer* » écrivait « *Pour le préservatif et guarison convient user de chairs fraîches et de fruits.* ». Il ajoute « *Le suc de coco de l'Inde, les oranges, les limons et leur sirop sont souverains, ainsi que la cochléaire ou herbe aux cuillers, dont le suc est immédiatement sauveur.* » (47)
Selon Jean Mérien, Cleirac qui n'étant ni médecin, ni marin, mais avocat passionné par la mer, a abordé ce thème du scorbut et de sa prophylaxie, ce qui prouve qu'il était connu d'un certain nombre de navigateurs, de médecins et de chirurgiens. (47)

Ruyter, avant d'embarquer pour les îles en 1664, fit distribuer sur ses vaisseaux, vingt-cinq citrons par homme pour « *conserver la santé de ses équipages* » (8)

En 1753, le célèbre médecin anglais, James Lind après avoir prouvé expérimentalement le rôle curatif et préventif des citrons et des oranges, écrit le « *Treatise on the Scurvy* ».

Il commence son ouvrage ainsi : « *Il est surprenant de trouver dans les premiers Auteurs qui ont écrit sur le Scorbut, Ronfleurs, Echthuis et Wierus, non seulement une description exacte de ses symptômes, mais encore une énumération de presque tous les vrais Antiscorbutiques qui sont connus aujourd'hui* ». Les auteurs, dont parle Lind, ont été édités respectivement en 1541 et 1567.

Les marins lors des voyages au long cours avaient le temps d'observer et d'analyser la vie en mer.

On peut émettre une hypothèse plus que probable selon laquelle les remèdes employés contre le scorbut ont suivi de très près l'apparition de la maladie.

Dès le XVI^e siècle certains capitaines connaissaient les moyens de protéger leurs équipages du scorbut, mais lors d'un passage de commandement ou d'un décès, cette connaissance se perdait pour être ensuite redécouverte par d'autres. A cette époque le domaine de la santé tout entier était soumis à l'empirisme.

Le défaut de méthode et notamment de protocole expérimental, était un frein puissant à la diffusion des thérapeutiques efficaces que le hasard avait permis de trouver. (59)

Au XVII^e siècle, Chateaurenault, après 100 jours de mer et en dépit d'une escale à Madère, déplore en arrivant à la Martinique de nombreux malades, « *dont un très grand nombre de scorbut, de dysenterie et de fièvre* ». (65)

Sur la recommandation de David MacBride, auteur en 1764 de « *Historical Account of a New Method of Treating the Scurvy at Sea, containing ten cases wich show that this destructive disease may easily and effectually cured without the aid of fresh vegetable diet* », l'amirauté britannique a délivré pour le premier voyage de James Cook en 1768, 40 boisseaux de malte dans des barriques, ainsi que des potages, mais seulement quelques bouteilles d'extrait de citron.

Ce n'est seulement qu'en 1795 que le traitement préventif du scorbut fut instauré dans la marine anglaise.



Figure 2: Intestin de scorbutique (80)

IV.3.1.2.2. Physiopathologie du scorbut

Les troubles liés au scorbut apparaissent en principe au bout de 68 jours de mer sans escale d'avitaillement, mais en règle générale on les observe au bout de 6 à 8 semaines car les équipages sont souvent mal remis des campagnes antérieures.

D'après Duhamel du Monceau, « *Cette maladie vient d'ordinaire en de grands voyages, faute de se laver, nettoyer, et changer de linge, de l'air marin, de la corruption des eaux douces, et des vivres, de se laver en eau de mer, sans après se laver en eau douce ; le froid aussi, et le dormir la nuit au serein, cause pareillement ce mal.* » « *Les viandes salées, dont les équipages se nourrissent, paroissent être une des principales causes du scorbut.* » (27)

Les premiers signes de l'avitaminose C sont vagues et peu spécifiques : fatigue, abattement, perte d'appétit, douleurs musculaires. Consécutifs à l'hypotension associée à la tachycardie et à la dyspnée, apparaissent des troubles cutanés, gonflement des follicules pileux, puis des arthralgies multiples.

La rupture des vaisseaux superficiels provoque souvent des ecchymoses dans les régions richement vascularisées.

La chute de l'ascorbémie s'accompagne souvent de troubles psychologiques telle la dépression, l'hypocondrie, l'hystérie dont l'intensité augmente avec la chute des réserves en vitamine C.

On observe ensuite des hémorragies intestinales, et des pseudo-ulcères de l'estomac.

Des atteintes buccales caractéristiques sont observées comme des gingivites érythémateuses, la muqueuse buccale devient ulcéro-nécrotique et provoque l'odeur fétide spécifique du scorbut. On peut également constater la perte des dents.

Épuisé par des hémorragies importantes, des oedèmes articulaires et des ulcères aux jambes, le malade ne tient plus debout, la mort survient par hémorragie ou septicémie.

Les chirurgiens décrivent le « scorbut pestilentiel » de la manière suivante « *Les hommes ayant le corps couvert d'ulcères et de corruption, enflés de tout part, ..., les gencives gonflées, pourries, ..., le sang sortant par la bouche et le nez et les matelots mourants de flux de sang* ». (5)

IV.3.1.3. L'héméralopie, avitaminose A :

L'héméralopie ou xérophtalmie désigne un affaiblissement très important de la vision dès que la lumière baisse d'intensité, cette pathologie est due à un déficit en vitamine A.

Plus de 1500 ans avant J.-C., le papyrus d'Ebers signalait déjà que la cécité crépusculaire et les lésions entraînant une opacité de la cornée devaient être traitées par le foie de bœuf et celui de coq noir.

Dans la bible, l'ange Raphaël indique à Tobie comment guérir la cécité de son père grâce au fiel de poisson, « *il sert d'onguent pour les yeux, quand on a des taches blanches sur l'œil* ». (35)

En Allemagne en 1750, on soignait la cécité à l'aide d'applications d'huile de morue.

En 1913, Mac Collins et Davis extraient du beurre et du jaune d'œuf, la vitamine A qui fut enfin isolée en 1931 par Karrer, qui en définit la formule chimique.(76)

IV.3.1.3.1. Physiopathologie de l'héméralopie

C'est en 1936 que fut décrite l'héméralopie par Fuson et Christ.

Cette carence en vitamine A, se manifeste initialement par la cécité nocturne et progresse en cécité totale si elle est non traitée. Elle est aussi associée à une maladie de la peau appelée hyper-kératose folliculaire.

Elle peut également provoquer des risques accrus de maladies infectieuses, un dessèchement des muqueuses, des troubles osseux, des problèmes de croissance, des ongles durs, épais, jaunâtres, des cheveux cassants, mats, sans élasticité, voire une tendance à l'impuissance sexuelle, la diarrhée, la perte de l'odorat, du goût et de l'émail des dents. Ces symptômes apparaissent seulement après une période de privation de 60 jours.

Pour définir le stade de l'héméralopie, les chirurgiens navigants se basaient sur la capacité des malades à discerner, des étoiles du premier, deuxième ou troisième ordre ou encore la lumière d'une bougie que l'on éloigne progressivement dans la nuit. Une comparaison avec un sujet normal était faite et la gravité de la maladie dépendait de la distance à partir de laquelle la lumière n'était plus perçue. (56)

Au début du XIXe siècle, une des étiologies de l'héméralopie que l'on trouve dans les traités de médecine est l'épaississement de la lymphe qui elle-même est due aux aliments épais, gluants et visqueux, les boissons échauffantes, les longs sommeils, le défaut d'exercice physique.

IV.3.2. Les maladies causées par le manque d'hygiène :

Les conditions d'hygiène sur les navires corsaires n'étaient sans doute, ni pires, ni meilleurs que celles à bord des bâtiments de guerre.

Cependant, la densité des équipages ainsi que le manque de place faisaient que les hommes pour la plus parts n'amenaient à bord que très peu de vêtements, rapidement transformés en hardes et dormaient les uns contre les autres dans des hamacs. (15)

De plus, le rationnement en eau douce ne permettait ni de se laver et encore moins de laver ses vêtements.

Tout ceci, sans parler des animaux tels que les volailles et les porcs qui étaient également embarqués, contribuait à dégrader les conditions d'hygiène et à favoriser les épidémies à bord des navires.

IV.3.2.1. Le typhus ou la fièvre pestilentielle ou la fièvre de vaisseaux

Le typhus exanthématique fit des ravages au XVIIIe siècle.

Cette pathologie a une répartition cosmopolite.

Elle évolue en 15 jours ; la défervescence thermique brutale s'accompagnait d'une reprise rapide des facultés intellectuelles.

Cette pathologie provoquée par le bacille typhique donne au malade « un extérieur qui nous paraît peu rassurant : face vultueuse, air hébété, regard fixe ».

La convalescence durait environ 3 mois.

On estime environ que 30 % des malades décédaient à bord.

Les survivants ne gardaient pas de séquelles.

La flûte Canada de l'escadre de Des Herbières de l'Etenduère partie en mer 41 jours en 1745, compte à Saint-Domingue 84 malades, soit un taux de morbidité de 47 %. Cette flûte ne put suivre l'escadre à cause de cette forte perte humaine. (66)

La même année de Caylus déplore sur l'Espérance un vaisseau de 74 canons, à son arrivée aux Antilles plus de 200 malades soit un taux de morbidité de 35 %. (64)

IV.3.2.2. La dysenterie et l'amibiase :

Au XVI^e siècle on distinguait les diarrhées sensibles à la racine d'Uragoga ipécacuanha qu'on peut rattacher à l'amibiase, de celles qui y sont réfractaires, les diarrhées bacillaires. Dès le début du XVIII^e siècle, on savait que la dysenterie amibienne était contagieuse.

Ce n'est qu'à la fin du XIX^e siècle que les médecins ont su distinguer la dysenterie amibienne présente dans les pays chauds, de la dysenterie bacillaire.

Le symptôme principal est une diarrhée bien souvent muco-sanglante, capable de déshydrater sérieusement le malade, accompagnée de coliques et parfois de fièvre.

La dissémination est favorisée par l'hygiène insuffisante et le confinement à bord, elle se fait par les selles et les objets souillés non désinfectés.

Preuve en est que la viande était mise à dessaler près des lieux d'aisance sur la plateforme de poulaine.

Au XVIII^e siècle, par faute de thérapeutique, le « péril fécal » a décimé les équipages au long cours, la mortalité était supérieure à 25 %.

La principale thérapeutique était la réhydratation par des boissons plus ou moins salées, et l'isolement du malade.

Mais la prévention en évitant les modes de contamination indirecte par le linge, les ustensiles et le personnel, était encore inconnue au XVIII^e siècle. (59)

IV.3.2.3. La fièvre typhoïde

Les fièvres typhoïdes ou fièvres putrides, étaient transmises à l'homme par l'intermédiaire d'aliments ou de boissons souillés par des matières fécales contenant des bacilles.

Ces fièvres pouvaient provoquer des flambées épidémiques à bord des navires affaiblissant considérablement l'équipage.

Elles se traduisaient par une augmentation de la température, accompagnée d'une adénite et de manifestations intestinales pouvant aller jusqu'à la perforation de la paroi suivie d'hémorragies.

En l'absence de traitement efficace l'issue était souvent fatale.

En 1746, l'escadre du Duc d'Anville, partie de Rochefort pour reprendre Louisbourg, fût mise hors de combat entre autre par une épidémie de typhoïde. (56)

Afin d'éviter ces épidémies le commandant et le chirurgien, à bord, viellaient aux règles élémentaires d'hygiène dictées par le bon sens.

Mais l'ignorance, à cette époque, de la bactériologie et l'absence de vrais désinfectants les rendaient bien insuffisantes. (59)

IV.3.2.4. Le tétanos

Le tétanos fait partie des maladies qui ont été décrites chez les marins, il peut être dû au manque d'hygiène à bord ou plus souvent, il survient après des amputations ou des blessures sur les nombreuses ferrures que l'on peut trouver à bord. Cette maladie était appelée la « crampe », à cause du trismus qu'elle provoquait.

IV.3.3. Les pathologies dues aux manœuvres et à la mer

IV.3.3.1. La naupathie

La naupathie ou mal de mer est provoquée par une dystonie neuro-végétative due au déséquilibre du labyrinthe de l'oreille moyenne déclenché par les oscillations de très basse fréquence.

Les symptômes de la naupathie sont les suivants : somnolence, salivation intense, sueurs froides, vertiges, odeurs exacerbées, nausées aboutissant à des vomissements, fatigues rendant le travail pénible.

Les remèdes utilisés par les marins sont le repos, les biscuits de mer et pour palier aux nausées, de l'anis ou de la réglisse par voie nasale.

D'après Dominique Larrey « *Le mal de mer se fait sentir avec plus ou moins de force chez ceux qui naviguent pour la première fois.*

Cependant il est des personnes qui en sont à peine incommodées, ou qui, ayant supporté une première épreuve, bravent ensuite toutes les tempêtes sans éprouver d'indisposition ; tandis qu'il en est d'autres qui, après plusieurs campagnes, sont constamment malades pendant les gros temps et ne peuvent se préserver de cette singulière affection. » (37)

Selon Larrey, le tangage et le roulis agissent sur le cerveau, il précise : « Le premier effet de cette secousse cérébrale est la tristesse et une terreur panique qui s'empare de l'individu ; la pâleur couvre son visage ; ses yeux se baignent de larmes ; il chancelle comme dans l'ivresse, il éprouve des vertiges, des tintements d'oreille, et une pesanteur incommode à la tête ; des nausées se déclarent, et bientôt après les vomissements qui deviennent fréquents, douloureux, et se continuent presque sans relâche, jusqu'au moment où la cause cesse... » (37)

Puis Larrey conseillait de manger des croûtes de pain et du biscuit, et d'éviter des aliments gras et sucrés et de se vêtir chaudement, et de conclure : « *On connaît très peu de moyens de se préserver de ce mal ; on n'en connaît point d'assez efficace pour s'en guérir.* » (37)

IV.3.3.2. Les accidents

Les accidents tels que les chutes par gros temps ne sont pas rares et provoquent des maux variables allant des hématomes aux luxations voire des fractures des membres, des côtes ou du coccyx.

Ces chutes arrivent lors des manœuvres que les matelots effectuent sur les bordées glissantes, ou lors de la perte d'équilibre sur les vergues qui ne se trouvent pas à moins de 10 mètres du pont.

Suffren rapporte dans son journal de navigation dans l'Océan Indien en 1781 : « *Le vendredi 21 septembre grande pluie et tonnerre fréquent. Il en est tombé à bord, au pied du grand mâ. Deux matelots ont été blessés légèrement, (...) Le lundi 24 septembre le tonnerre est tombé à bord à nouveau et a blessé quatre hommes légreent sur le passe avant...* » (59)

Les nombreux efforts réalisés par les marins pouvaient provoquer l'apparition de hernies inguinales.

En 1782, le maréchal de Castries fit distribuer à bord, aux herniaires des bandages herniaires (brayers) qui leur permettaient d'avoir une activité physique normale.

IV.3.3.3. La noyade

À la fin du XVIII^e siècle, malgré l'invention de la bouée placée à l'arrière des navires, tomber à la mer est presque toujours fatal aux marins.

Ceci s'explique par le peu de manœuvrabilité des navires de cette époque et par ce que les canots de sauvetages étaient soit démontés soit calfatés à bord mais aussi par ce que les marins ne savent souvent pas nager.

De nombreuses raisons sont abordées par Mauraun : « *les marins sont plus exposés à se noyer que les autres hommes, puisqu'ils passent la plus grande partie de leur vie sur l'eau ; tantôt, un matelot pris de vin, se laisse tomber dans la mer ; tantôt le pied ou la main lui glisse en montant sur les hunes ; ici c'est une partie de l'équipage employée à serrer une voile pendant un gros tems, que cette même voile battue par le vent pousse dans la mer ; la, c'est un canot ou une chaloupe qui chavirent par l'imprudence & même plusieurs matelots ; enfin mille & mille autres accidents qui seroient trop longs à détailler, sans compter les naufrages...* » (44)

Le principal traitement de la noyade était le clystère à la fumée de tabac et la saignée de la jugulaire, au bras et au pied, les frictions, des sternutatoires et des insufflations d'air chaud. Parfois le noyé était suspendu par les pieds.

Larrey proposait : « La saignée à la jugulaire, qui, dans cette circonstance, donne toujours beaucoup de sang, est utile en dégorgeant le cerveau, comme l'émétique est nuisible par l'impulsion qu'il donne au sang vers cet organe dans les secousses du

vomissement. L'ouverture de la trachée-artère et les commotions électriques ne procurent aucun avantage. » (37)

Quant à Mauran, il précisait que « *l'air doit s'insinuer librement dans la poitrine ; il suffit donc pour en introduire, de souffler avec force dans la bouche ; & par ce moyen, on parvient à le faire pénétrer dans les poumons, à les développer, à faire faire de légères inspirations & expirations.* » (44)

Mauran en précurseur préconisait d'associer à la respiration assistée des « secousses », ancêtres du massage cardiaque et le réchauffement du noyé.

Rares étaient les marins sauvés de la noyade sous Louis XIV, les sauveteurs recevaient « une récompense pécuniaire proportionnée à la durée du tems qu'ils auront employé à ce travail. » (44)

IV.3.4. Les maladies causées par l'humidité

L'humidité permanente à bord était engendrée par la non étanchéité des vaisseaux et par l'eau de mer servant quotidiennement au lavage des ponts. De plus, cette eau sèche très mal et le sel incrusté dans les tissus appelle l'humidité.

En outre, la garde-robe sommaire de l'équipage faisait que les hommes gardaient en permanence des vêtements humides, ce qui favorisait les rhumatismes. Cette affection aiguë ou chronique se caractérise par des douleurs inflammatoires des articulations, des jointures et des parties charnues qui les entourent.

La médication contre les rhumatismes chroniques était la râpure de bois de gayac et le jalap en rouelle dans les rhumatismes goutteux. (53)

IV.4. Les pathologies de débarquement

Lors des escales dans les ports d'Europe ou dans les bases relais aux Antilles, les hommes malades étaient logés dans des hôpitaux de fortune quant aux bien portants, pour compenser la rudesse de leur vie de marins, ils se réconfortaient auprès des femmes, s'oubliaient dans l'alcool et se défoulaient dans les rixes.

Bien souvent affaiblis par les traversés voir immunodéprimés, ils contractaient d'autres types de pathologies à terre comme la syphilis, la petite vérole, la fièvre jaune ou l'alcoolisme.

IV.4.1. L'alcoolisme

Les escales n'avaient pas que des retombées positives sur le corps expéditionnaire, en effet, c'était l'occasion pour les hommes de s'adonner à de véritables beuveries.

Le Vicomte de Lyvenier écrivait en 1781 « *Quand les équipages arrivaient de mer, ils s'emparaient de la ville (Brest) comme du pont d'un navire pris à l'abordage. Alors il fallait faire rentrer les enfants et les femmes, fermer les fenêtres et baisser les rideaux ; car le regard ne pouvait tomber dans la rue sans rencontrer une image sanglante ou obscène. Mais la nuit venue, c'était bien autre : on n'entendait plus que clameurs furieuses, cris de meurtres et hurlements d'ivrognes ; la ville, qui avait été tout le jour un lupanar, devenait alors un coupe-gorge.* » (43)

La consommation abusive d'alcool par les escadres conduites à relâcher provoquait une forte mortalité par insuffisance hépatique.

Cette insuffisance était souvent accompagnée d'une nécrose du parenchyme sain, avec le temps on pouvait observer l'apparition de cirrhose et d'hypertension portale pouvant aller jusqu'à la mort. (10)

En 1703, le gouverneur Codrington constate, après que le corps expéditionnaire de Walker ait passé cinq semaines à la Barbade : « *la dixième tournée de cette forte liqueur qui réchauffe le sang des habitants qui ont des corps tels des momies égyptiennes, envoie les nouveaux venus dans un autre monde* » (71)

De plus les dépenses en alcool diminuaient le solde alloué aux hommes pour l'achat d'aliments frais et de viande ce qui contribuait indirectement à les affaiblir.

Pour éviter ce fléau les amiraux relâchaient un minimum de temps dans les îles antillaises.

Louis de Freycinet dans son tour du monde en 1817-1820 supprime l'escale tahitienne par peur de voir l'équipage contracté des maladies vénériennes.

IV.4.2. La malaria

La malaria ou paludisme était considérée comme une maladie de l'escale, car l'agent pathogène un protozoaire le *plasmodium*, est transmis par un moustique l'anophèle femelle.

Mais, elle pouvait également sévir dans les eaux stagnantes des fonds des navires.

On observe différentes forme de la malaria, une forme aiguë avec des fièvres intermittentes assez élevées et régulières, suivies de sueurs.

Quant à la forme chronique elle provoque des anémies.

Le sirop de Kina était le calmant le plus utilisé contre ces fièvres. (17)

IV.4.3. La syphilis

Fracastor, en 1530 donne au « Mal de Naples ou mal Français », le nom de syphilis, maladie causée par le germe découvert par Schaudin et Hoffmann en 1905, le *Treponema pallidum*.

Au XVI^e siècle, les marins de Vasco de Gama contaminèrent l'Asie et les explorations de Cook et de Bougainville en Polynésie achèverent de répandre cette maladie à travers le monde.

Sous Louis XVI, la vérole fit de nombreux ravages, et la population des navires n'était pas épargnée, car la prostitution était présente dans tous les grands ports.

Lapérouse, constata les dégâts causés par cette maladie importée par les Espagnols depuis déjà très longtemps, lors de son séjour à l'île de Mowée (Maoui).

« *Les femmes, ..., étaient peu séduisantes, ..., leurs costumes permettaient d'apercevoir chez le plus grand nombre, les traces des ravages provoqués par la maladie vénérienne.* » (36)

Selon R.P. Louis Parennin (1669-1741), au début du XVIIIe siècle, la vérole peut se transmettre par l'acte vénérien, qui est la voie de communication la plus ordinaire ; par la respiration de l'odeur infecte d'un malade ; en s'échauffant beaucoup dans un lieu humide ou pluvieux.

Cette pathologie transmise par voie sexuelle, débute par un chancre induré accompagné d'adénopathies.

Elle se poursuit par des éruptions muco-cutanées, parfois par des inflammations viscérales et plus tardivement par des lésions dégénératives ou proliférantes de divers tissus ou organes. (56)

Autrefois, la médication essentiellement utilisée était à base de mercure (pilules mercurielles) bien que très toxique.

Il existait sur le vaisseau *L'Amsterdam* parti pour les Indes Orientales en 1749, une pièce destinée aux patients traités de la syphilis par le mercure, traitement long, pénible et toxique car on oignait tout le corps des malades. (55)

Extérieurement, étaient employés, l'esprit de vitriol sur les ulcères et sur les chancres vénériens l'onguent néapolitain (onguent napolitain).

Les indiens de Saint Domingue employaient le gayac qui entra aussitôt dans la pharmacopée européenne.

La salsepareille était prescrite dans toutes les manifestations tertiaires de la vérole. (59)

IV.4.4. La petite vérole

La petite vérole ou petite vérette, appelée aujourd'hui variole, est une maladie très répandue au XVIIIe siècle.

Elle fut introduite par Cortes en Amérique centrale, et décima au XVIe siècle les populations indigènes.

Elle se manifeste par l'apparition de pustules.

Le traitement utilisé était le camphre raffiné en interne. (59)

IV.4.5. La fièvre jaune

L'histoire de la fièvre jaune ou fièvre amarile, mal de Siam, ou vomito-negro est fortement liée aux expéditions de Christophe Colomb.

En 1495, c'est vraisemblablement cette affection qui décima ses équipages à Hispagnola (actuellement Haïti) lors de son second voyage au Nouveau Monde.

Cette maladie est due au virus amaril qui a pour réservoir les singes de l'Amérique Centrale de l'isthme de Panama, elle est transmise par la femelle d'un moustique, appelé *Aedes aegypti*.

Les escadres de Louis XVI ont été épargnées par les grandes épidémies de fièvre jaune alors que les Anglais ont eu une escadre fortement touchée en 1778 devant Saint Louis du Sénégal ; cependant si l'on en croit Rousteau, la maladie n'a cessé de sévir à cette époque d'une façon endémique dans certaines colonies. (50)

Il précisait que « *Devant les nombreuses épidémies persistante de fièvre jaune, sont nommés dans les Antilles, Guadeloupe, et Martinique, ainsi qu'en Guyane, Louisiane et au Canada, par Ordonnance Royale, un médecin du Roy aidé de quatre chirurgiens du Roy* ». (58)

La maladie se manifeste par une fièvre à 40°, une grande fatigue, des vomissements, une congestion de la face et du thorax.

Après un léger répit, la fièvre peut reprendre avec des vomissements sanglants d'où le nom de vomito-négro, cet épisode était souvent suivi au XVIIIe siècle de la mort du malade. (56)

IV.5. La quarantaine

Une des premières mesures sanitaires prises pour éviter la propagation des épidémies de peste, de dengue ou de fièvre jaune fut la quarantaine.

Cette mesure s'appliquait aux navires dont la provenance était suspecte.

La quarantaine a été appliquée pour la première fois à Marseille en 1476, sur les vaisseaux turcs, les corsaires ou les navires de commerce en provenance des ports barbaresques ou du Levant.

Le règlement de Marseille prévoyait aussi pour les navires, qui sans avoir touché un port à risque, avaient été visités avec contamination par des corsaires barbaresques, une quarantaine de 10 à 40 jours.

Un navire portant le pavillon jaune de la quarantaine pouvait signifier qu'il y avait encore ou qu'il y avait eu un malade ou un mort à bord.

En 1784, la quarantaine des bâtiments venant de Tunis où moururent pas moins de 400 pestiférés par jour, fut portée à 50 jours selon le règlement de 1730.

Plus tard avec les progrès de la science, la quarantaine considérée comme une mesure vexatoire, fut remplacée par un système plus souple, moins onéreux et entravant moins le trafic maritime. (30)

V. L'étude du coffre de mer de la frégate *La Marquise de Tourny* armée en Course en 1745

V.1. Réglementation des coffres de pharmacie ou coffres de mer

V.1.1. Approvisionnement en médicaments

Il n'existait pas de pharmacopée spécifique pour chaque type de Marine, cependant, il y avait des nuances pour chacune d'entre elles.

La composition qualitative et quantitative des coffres variait en fonction des risques sanitaires, du nombre d'hommes à bord, du niveau de connaissance des chirurgiens embarquant, de la puissance financière de l'armateur, et enfin en fonction des progrès de la science médicale et pharmaceutique. (54)

C'est avec l'allongement des temps de navigation suite à la découverte de nouveaux continents qu'il fallut penser à approvisionner les navires en médicaments.

Le plus ancien document concernant le coffre de drogues d'un barbier date de 1432 et provient du Levant.

Les produits utilisés relevaient plus du mystique que de la thérapeutique, il était question de pommes musquées, et de poivre de Cayenne.

Dès le XVI^e siècle, avec l'ordonnance de 1555, était fait mention d'un coffre de barbier-chirurgien fourni par l'avitailleur et non par l'armateur.

Dans l'*hydrographie contenant la théorie et la pratique de toutes les parties de la navigation* du père Georges Fournier, était précisées les drogues que devait posséder un chirurgien dans son coffre.

Au XVII^e siècle la notion de coffres de médicaments était bien établie, il restait cependant à les réglementer, car il n'existait pas encore de liste-type de médicaments à embarquer. (10)

V.1.2. Réglementation du coffre de pharmacie ou coffre de mer

V.1.2.1. L'Ordonnance Royale de 1681

L'ordonnance Royale du 5 Août 1681 fut le premier acte officiel qui réglementait la médecine navale marchande.

Cette ordonnance abordait des points importants comme le nombre de chirurgiens à bord et leur recrutement, mais les articles III, IV, V, VI, concernaient tout particulièrement le coffre de mer.

Article III

Les propriétaires des navires seront tenus de fournir le coffre du chirurgien garni de drogues, onguents, médicaments et autres choses nécessaires pour le pansement des malades pendant le voyage, et le chirurgien les instruments de sa profession.

Article IV

Le coffre sera visité par le plus ancien maître chirurgien du lieu et par le plus ancien apothicaire, autre néanmoins que celui qui aura fourni les drogues.

Article V

Les chirurgiens seront tenus de faire la visite de leur coffre trois jours au moins avant de faire voile, et les maîtres-chirurgiens et apothicaires d'y procéder vingt-quatre heures après qu'ils en auront été requis, à peine de trente livres d'amende et des intérêts de retardement.

Article VI

Faisons défense aux maîtres, à peine de cinquante livres d'amende, de recevoir aucun chirurgien pour servir dans leur vaisseau, sans avoir copie en bonne forme des attestations de sa capacité, et de l'état de son coffre.

Quelques jours avant l'appareillage, la qualité et la quantité des drogues présentes dans le coffre de pharmacie étaient vérifiées par une commission composée d'un chirurgien et d'un apothicaire à l'expérience reconnue.

Après cette visite, le coffre était scellé, puis chargé à bord, il ne devait être ouvert qu'en mer.

Afin de s'assurer que les ingrédients du coffre ne puissent être, ni vendus, ni échangés contre d'autres substances de moins bonne qualité, ni utilisés de manière prématurée pendant le chargement ou l'attente à quai, le capitaine ne remettait au chirurgien de bord les clefs du coffre qu'en pleine mer.

Un certificat était ensuite délivré aux capitaines de vaisseaux par les apothicaires et chirurgiens ayant réalisés la visite du coffre. (26)

V.1.2.2. L'Edit de 1705, L'Edit de 1717

Puis fut publié l'Edit de 1705, qui suite à des manquements quant aux structures de tutelle garantissant de son application laissa la place à l'Edit du 5 juin 1717 publié sous le commandement du Maréchal Victor-Marie d'ESTREES.

Ce nouveau décret sous lequel tombait le coffre de la « *Marquise de Tourny* », ordonné par les lettres patentes du 8 juin 1717, établissait des chirurgiens

examineurs d'amirauté, assermentés dans tous les ports du Royaume, sous l'autorité de l'Amiral de France, également appelés Chirurgiens du roi pour la Marine.

Il n'était pas rare que le coffre fasse l'objet de fraudes variées ; tantôt il était visité au domicile même de l'apothicaire qui l'avait fourni, tantôt il y avait substitution de médicaments, ou alors il n'était pas embarqué.

Pour pallier ces inconvénients, l'article VI de ce règlement du 5 juin 1717 précisait que : « Le coffre du chirurgien sera visité par les chirurgiens et apothicaires qui seront nommés à cet effet par l'Amiral, et, il ne sera payé que vingt sols pour ladite visite à chacun des dits chirurgiens et apothicaires. »

Le droit de visite était donc retiré au plus ancien maître-apothicaire du lieu.

Les nouveaux maîtres nommés prenaient le titre d'Apothicaire d'amirauté.

Il leur était évidemment interdit d'approvisionner eux-même en médicaments les coffres qu'ils avaient à inspecter mais nombreux furent ceux qui passèrent outre.

Malgré l'intervention de leurs confrères et de l'amirauté, cela devint presque un usage et bien sûr, une nouvelle source de désaccord entre les membres des communautés pharmaceutiques.

Cependant, cette institution eut une incontestable utilité puisqu'elle permit à ceux qui possédaient, la compétence nécessaire, de garantir la pureté et l'efficacité des produits pharmaceutiques emmenés au large.

V.1.2.3. Les méthodes de confection des coffres au XVIIIe siècle

Vers la moitié du XVIIIe siècle, deux façons différentes de confection des coffres étaient en vigueur.

Dans son Histoire du Service de Santé de la Marine, Amédée LEFEVRE nous décrit les avantages et les inconvénients de chacune des deux méthodes. (26)

« A Brest, on laissait aux chirurgiens-majors le choix des espèces et des quantités. L'apothicaire-major leur présentait un état des drogues qu'il pouvait délivrer, avec les prix en regard.

Chaque chirurgien choisissait celles qu'il préférait, en ayant soin de ne pas excéder la somme allouée pour chaque coffre, d'après la force du navire et le tarif annexé à l'ordonnance de 1689. Une tolérance de 30 livres en sus était admise pour les coffres les plus grands.

A Rochefort, il y avait un tarif invariable où étaient indiquées les espèces et quantités de chaque médicament entrant dans la composition d'un coffre, calculés pour six mois de campagne, depuis 100 jusqu'à 600 hommes d'équipage.

Le premier mode offrait l'avantage de laisser la liberté de choisir les remèdes et de l'accommoder à sa pratique.

Des chirurgiens les engageaient à ne prendre que des substances jugées utiles, et, quand la nature de la campagne était connue, de ne s'approvisionner qu'en raison des maladies régnantes dans les pays à visiter.

Ses inconvénients étaient de laisser souvent à des jeunes chirurgiens peu expérimentés le soin de composer un approvisionnement de médicaments dont ils ne pouvaient pas toujours apprécier l'utilité ; aussi arrivait-il qu'ils se contentaient de copier les demandes de leurs camarades et que les coffres étaient souvent mal composés.

Le second était généralement préféré, parce qu'il garantissait toujours que les chirurgiens les moins experts auraient un approvisionnement suffisant pour toutes éventualités d'une campagne ordinaire.

On lui reprochait toutefois, d'être uniforme pour toutes les destinations, que le navire allât dans les colonies tropicales ou qu'il dût stationner dans celles du nord, où les maladies régnantes ne sont pas les mêmes, et d'enlever, à moins de révisions fréquentes du tarif, la possibilité de s'approvisionner des remèdes nouveaux et efficaces qui n'y étaient pas d'abord compris. » (39)

Les coffres de médicaments étaient une matière consommable, ils étaient d'un faible prix comparé à la valeur de leur contenu, c'est pour cette raison que l'on ne retrouve plus aujourd'hui ce contenant.

Ils étaient extérieurement recouvert de bois ordinaire, à l'intérieur se trouvait une boîte de fer vernissée pour le stockage des médicaments, ou des compartiments en bois afin de réduire le bris des flacons en cas de mauvais temps.

Leur plus grande taille pour environ 300 hommes, comme c'était le cas pour la *Marquise de Tourny*, était de 1,80 x 0,70 x 0,70 m. (55)

Ils étaient généralement faits en bois de sapin et à force d'être utilisés, ils se détérioraient. (52)

Le coffre était toujours cadenassé, l'intérieur du couvercle était parfois utilisé pour ranger des instruments chirurgicaux ou pour placer la liste du contenu.

V.2. La frégate *La Marquise de Tourny*

La Marquise de Tourny est une frégate qui fut armée en course le 23 janvier 1745 pendant la guerre de succession d'Autriche par les négociants Louis Audat et Alexis Dubergier du port de Bordeaux.

D'après le rôle d'équipage, ce navire, avait un port de 200 tonneaux, il était armé de 22 canons, percé pour 24, son tirant d'eau était de 13 pieds et demi, chargé et de 9 pieds, non chargé, il appartenait à Monsieur Dubergier. (A.D.G./6B392)

Ce rôle fut visé par l'Amirauté de Guyenne en 1745, mais nous ignorons la date exacte de la mise à l'eau du navire.

L'équipage du navire était engagé au mois pour aller à la course sous le commandement de Monsieur Jean Blondel de Dieppe.

Après son départ de Bordeaux, le navire a relâché dans le port de La Rochelle, il est probable qu'il y ait conduit une prise ou complété son avitaillement, puis il relâcha de nouveau à Rochefort.

Aucune trace de son passage n'a été trouvée dans la correspondance du ministre avec l'intendant de la marine seule source d'archives au Service historique de la Marine à Rochefort pour l'année 1745.

Lors de cette relâche à Rochefort, grâce au dossier de procédure contre les marins déserteurs, conservé aux Archives Départementales de Gironde, environ 25 matelots, bien que volontairement engagés pour trois mois de course, désertèrent.

La plainte des deux directeurs fut enregistrée au début du mois d'avril 1745.
(A.D.G./6B1988)

La *Marquise de Tourny* quitta à nouveau le port de Bordeaux en 1745, pour une nouvelle opération avec à son bord cette fois-ci, un équipage de 289 hommes, le rôle fut visé le 28 juin 1745.

Le navire fut placé sous l'autorité de Blaise BARTHEZ de Toulouse, précédemment premier lieutenant du Capitaine Jean BLONDEL.

On retrouve ses traces à Brest au mois d'octobre 1745.

Le 26 octobre 1745 près de l'île d'Ouessant, la *Marquise de Tourny*, captura un bâtiment anglais nommé « *la Bonne Industrie* », qui fut ramené à Bordeaux pour être vendu comme prise ; les deux navires entrèrent en rivière le 19 novembre 1745.

(A.D.G./6B1989-1992)

Au XVIII^e siècle, la ville de Bordeaux par son commerce et sa marine avait des intérêts étroitement liés aux colonies.

Ce qui nous laisse penser que ce navire a probablement poursuivi sa course vers les Amériques.

En effet, d'après la correspondance entre le ministre de la marine, Maurepas et l'intendant de Rochefort, la *Marquise de Tourny* est repartie en course en mars 1748 en direction du Canada avec le *David*, escortée par la *Friponne*.

Elle transportait semble-t-il essentiellement du lard et des munitions pour les magasins des colonies.

Malheureusement, elle fut capturée par les anglais et emmenée à Portsmouth en mai 1748.

L'équipage de la *Marquise de Tourny* a ensuite été acheminé au Havre cette même année 1748. (70)



Figure 3 : Frégate du XVIIIe siècle (81)

V.3. La composition de l'équipage de *La Marquise de Tourny*

L'équipage du navire corsaire la « *Marquise de Tourny* » comptait 283 hommes.

Cet équipage était réparti de la manière suivante :

- ❖ 25 Officiers Majors, parmi eux un capitaine, des lieutenants, des gardes pavillon, un écrivain, un interprète anglais, un interprète espagnol, deux chirurgiens, un aumônier.
- ❖ 30 Officiers Mariniers.
- ❖ 7 Officiers, dont un dépensier, un garçon chirurgien, un cuisinier, un armurier et un tonnelier.
- ❖ 120 Matelots, 19 Novices, 15 Mouses, 9 Volontaires officiers, 4 Caporaux, 2 Tambours, et 52 Volontaires.

Les origines géographiques de l'équipage étaient très variées, majoritairement issus de la Gironde et du Sud Ouest, les marins venaient également des villes portuaires françaises telles que Dieppe, Brest, Marseille, La Rochelle, Lorient ou étrangères comme Bruges, Bilbao, ainsi que de la Galice et de la Catalogne.

Le Capitaine en second de la « *Marquise de Tourny* » était originaire de la Martinique, ce qui nous laisse penser que le navire allait sûrement continuer sa course dans les eaux chaudes de la mer caraïbe.

L'écrivain présent sur ce navire devait sûrement être chargé des écritures du bord et de l'apposition de scellés sur les panneaux des prises.

Les interprètes anglais et espagnols témoignent de la forte probabilité que la « *Marquise de Tourny* » eût de croiser des navires anglais ou espagnols à cette époque, ces interprètes devaient être d'un grand secours pour les négociations et pour la rédition du bateau en cas de conflits.

Le personnel médical à bord du navire conformément à la réglementation de l'époque était composé de deux chirurgiens et d'un garçon chirurgien.

La présence d'un aumônier était également conforme à la réglementation concernant les navires corsaires et les longs-courriers.

On constate sur ce navire une forte proportion d'officiers, comme nous l'avons vu précédemment, il fallait de nombreux officiers pour ramener les prises au port. Les officiers marinières quant à eux, intervenaient au niveau de la direction des manœuvres

Les matelots, novices, mousques, volontaires et autres, participaient aux manœuvres fondamentales du navire.

V.4. Le détail du coffre de médicaments

V.4.1. Présentation

Le coffre de la *Marquise de Tourny* renferme 149 drogues simples et composées. Il contient des baumes, des onguents, des emplâtres, des huiles, pour les blessures et les coups attrapés lors des manœuvres ou des combats ; de nombreuses substances simples d'origines végétales, minérales et animales permettant la préparation de drogues de manière extemporanée.

Ce coffre contient également des confectons, des élixirs, des esprits, des extraits, des pilules, des opiatés, des teintures, etc.

La liste du coffre fut contrôlée et signée par le chirurgien, le capitaine, l'apothicaire et le représentant de l'amirauté, en date du 30 décembre 1744 pour un départ en janvier 1745.

L'orthographe des archives de l'époque a été respectée pour donner plus de véracité au texte.

Estat des Drogues Et Médicaments fournis pour le Vesseau La Marquise De Tourny armé En Course par Messieurs DuBerger Et Audat.

Thériaque fine...5 livres

Diascordium...3 livres

Extrait de genievre...2 livres

Confection d'hiacinthe...4 livres

Confection alkermes...2 livres 3/4

Confections amech...1 livre 1/2

Opiatte Salomon...1 livre 1/2
Conserve de rose...1 livres 1/2
Conserve de kiorrodhon...2 livres
Catholicum fin...5 livres
Catholicum simple...9 livres
Miel rosat...3 livres
Miel de Narbonne...9 livres
Sirop de fleurs de pecher...2 livres 6 onces
Sirop de chicorée composée...2 livres 6 onces
Sirop de rose...2 livres 1/4
Sirop de nerprun...1 livre
Sirop de pavot blanc...2 livres
Sirop d'œillet...2 livres
Sirop de capillaire...2 livres
Eau vulnéraire...16 livres
Eau thériaquale...2 livres
Eau de canelle...1 livre 1/2
Eau phagedénique...7 livres
Eau stiptique...2 livres 1/2
Eau de rose et plantin...2 livres
Eaux cordiales...7 livres
Esprit de cochlearia...1 livre 1/2
Esprit de vitriol...8 onces
Esprit de nitre dulcifié...4 onces
Esprit volatil de sel ammoniac...3 onces
Esprit de therebantine...8 onces
Essence de Rabhel...3 onces
Elixir de propriété...11 onces
Elixir anodin...3 onces 6 gros
Extrait d'opium...3 gros
Teinture de kina...12 onces
Teinture de mirrhe et aloes...1 livre 3/4
Huile rosat...4 livres
Huile d'hypéricum...5 livres
Huile d'amandes douces...3 livres
Huile de lis et camomille...5 livres
Baume vert...1 livre 3 onces
Baume tranquille...10 onces
Baume du commendeur...2 livres 1/4
Baume de copahût...15 onces
Baume du Canada...5 onces
Baume d'arceus...2 livres 1/4
Thérébantine fine...7 livres
Digestif Composé...7 livres
Cerat Diapalme...7 livres
Esparadrap...5 livres
Eponge préparée...3 onces
Onguent Supuratif ...8 livres
Onguent Modificatif ...4 livres
Onguent Aegyptiac ...2 livres

Onguent d'Estirax...2 livres
Onguent d'althéa...2 livres
Onguent populeum...2 livres
Onguent de la maire...2 livres
Onguent pompholix...2 livres
Onguent rosat...1 livre 1/2
Onguent blanc rasis...2 livres
Onguent Neapolitain...2 livres
Onguent Mercurial...1 livre
Emplatre Divin...2 livres
Emplatre Diachilon...2 livres
Emplatre de vigo cum mercurio...1 livres
Emplatre diabotanium...8 onces
Emplatre noir...12 onces
Emplatre diapalme...2 livres
Emplatre Vésicatoire...1 livre
Mouches Cantarides...3 onces
Graisse humaine...2 onces
Sel de Seignette...20 paquets
Sel Végétal...10 onces
Sel d'absinthe...5 onces
Sel de Centaurée...3 onces
Sel d'Epsom...2 livres
Sel de Nitre...2 livres
Sel ammoniac...8 onces
Cristal Minéral...1 livre 1/2
Corail préparé...8 onces
Yeux d'Escrevisse...8 onces
Antimoine Diaphorétique...4 onces
Safran de Mars...8 onces
Tutie préparée...2 onces
Poudre de vipere...1 once 1/2
Poudres astringentes...2 livres
Poudres de Cornachines...10 onces
Tartre Emetique...4 onces
Vin Emetique...3 livres 1/2
Kermes Minéral...5 gros
Ypécacuanha En poudre Et en Ecorse...12 onces
Jalap en poudre...8 onces
Jalap en Escorse...8 onces
Diagrede...6 onces
Mercuré Doux...8 onces
Panacée Mercuriale...6 onces
Précipité Rouge...8 onces
Pierre infernale...4 gros
Pierre a Cautere...1 once 1/2
Pierre Vulneraire...4 onces
Pilules mercuriales...1 livre 1/2
Rhubarbe...2 livres
Senné...6 livres

Manne... 8 livres
Kina En poudre Et Escorce... 8 livres
Camphre... 12 onces
Casse En baton... 6 livres
Mirobolans... 8 onces
Terre Sillée... 1 livre
Bol... 3 livres
San dragon En larme... 8 onces
Vitriol Bleu et Blanc... 8 onces
Alun Crud et Calciné... 8 onces
Mirrhes et aloes... 12 onces
Suc de Réglisse... 2 livres
Capillaire... 1 livre
Racines d'althea et Nénuphar... 3 livres 1/2
Fleurs de guimauve... 1 livre
Fleurs de coquelicoq... 1 livre
Fleurs de Roses... 1 livre
Fleurs de souphre... 1 livre
Blanc de Baleine... 1 livre
Plantes aromatiques en sac
Petite Saugé... 1 livre 1/4
Baie de genièvre... 4 livres
Herbes Emolientes... 3 livres
Camomille Et Melilot... 3 livres
Anis et Coriandre... 2 livres
Hypericum... 1 livre
Aristoloché... 2 livres
Esquine... 2 livres
Rapure de gaiac... 3 livres
Sarceparaille... 1 livre 1/4
Semences froides... 4 livres
Farines résolutives... 5 livres
Graine de lin... 2 livres
Réguelisse... 6 livres
Orge... 20 livres
Chiendant

V.4.2. Les drogues, leurs usages et propriétés

Nous allons maintenant détailler chaque spécialité du coffre en précisant sa préparation, ses vertus et les doses d'usage au XVIIIe siècle.



Figure 4 : Magnifique Pot à Thériaque en bois du XVIIIe siècle (83)

Droque 1 : Thériaque fine (66 éléments)

Préparation :

Trochisques de scille,... □vj.

Trochisques de vipères,
Trochisques d'hédicréon,
Poivre long,
Opium, } àà... □iij.

Agaric,
Iris de Florence,
Cannelle,
Scordium,
Roses de provins,
Semences de navets sauvages,
Suc de réglisse,
Baume de la Mecque, } àà... □jβ.

Racine de gentiane,
Racine de Calamus aromaticus,
Racine de Meum,
Racine de Valériane major,
Racine de Nard celtique,
Feuille de chamaepitys,
Feuille de chamaediys,
Feuille de malabatrums,
Sommités d'hypéricum,
Sommités de pouliot de montagne,
Amomum en grappe,
Fruits de baume,
Semences de cardamum minor,
Semences d'ammi,
Semences de thlaspi,
Semence d'anis,
Semence de fenouil,
Semence de Séséli,
Suc d'hypocistis,
Suc d'acacia, } àà... □iv.

Racine de quinte-feuille,
 Racine de costus arabe,
 Racine de gingembre,
 Racine de rapontic,
 Cassia lignea,
 Calament de montagne,
 Dictame de Crête,
 Sommités de marrube,
 Nard indique,
 Fleurs de stécas,
 Squéanthe,

} àà... □vj.

Safran,
 Semences de persil de Macédoine,
 Poivre noir,
 Myrrhe,
 Oliban,
 Térébenthine de Chio,

} àà... □vj.

Ecorces de citrons,
 Styrax calamine,
 Gomme arabique,
 Sagapenum,
 Terre sigillée préparée,
 Vitriol de Mars calciné,

} àà... □β.

Racines d'aristoloche tenues,
 Sommités de centaurées,
 Semences de daucus,
 Opopanax,
 Castor,
 Bitume de Judée,

} àà... □ij.

Miel de Narbonne,... Ηxβ.
 Vin d'Espagne,...q.s.

Pulvériser toutes ces substances ensemble, on conserve seulement le baume de la Mecque et la térébenthine de Chio.
 Lorsque la poudre est faite, on fait liquéfier le miel avec deux livres de vin d'Espagne pour pouvoir l'écumer.
 Lorsqu'il est à demi refroidi, on ajoute les baumes, on délaie les poudres avec un grand bistortier puis on ajoute une quantité suffisante de vin d'Espagne.
 Lorsque le mélange est prêt, on le conserve dans un grand pot.

Vertus :

La thériaque est cordiale, stomachique, tue les vers et les semences vermineuses qui se développent dans les fièvres malignes.
 On la fait prendre dans le dévoisement et le flux dysentérique, dans la toux invétérée.
 Elle est calmante, légèrement sudorifique.

On la donne dans la petite vérole comme fort bon cordial.
On l'emploie dans les attaques de peste, comme défensif du mauvais air.
On l'utilise aussi à l'extérieur, elle est un vésicatoire doux.
Elle est également bonne pour la piqûre des bêtes venimeuses.

Doses :

La dose est depuis 18 grains jusqu'à 2 gros.

Remarques :

Baumé propose une thériaque réformée en supprimant les substances inutiles de peu de vertu, qui ne comporte plus que 27 éléments.

(1)

Drogue 2 : Diascordium

Préparation :

Feuilles de scordium, ... □jβ.

Roses de Provins,
Racines de bistorte,
Racines de gentiane,
Racines de tormentille,
Cassia lignea,
Cannelle,
Dictame de Crête,
Semences de berbérís,
Styrax calamite,
Galbanum,
Gomme arabique,

} àà... □β.

Bol d'Arménie préparé, ... □ij.

Laudanum,
Gingembre,
Poivre long,

} àà... □ij.

Miel rosat, ... ℥ij.

Vin d'Espagne, ... q.s.

On fait liquéfier le galbanum dans deux ou trois onces de vin d'Espagne : on ajoute le miel peu à peu, et ensuite les autres substances qu'on a pulvérisées auparavant : on forme du tout un mélange exact, que l'on conserve dans un pot.

Vertus :

Le diascordium convient dans les dévoiements et les dysenteries, il resserre en fortifiant l'estomac et les intestins ; il est par conséquent stomachique.

Doses :

La dose est depuis un scrupule jusqu'à un gros et demi.

(1)

Drogue 3 : Extrait de Genièvre

Préparation :

Prendre les baies de genièvre récentes, les mettre sans les concasser dans une bassine, faire bouillir pendant une demi-heure dans une quantité d'eau suffisante.

Passer la liqueur au travers d'un linge sans exprimer.

Refaire bouillir le marc dans la même quantité d'eau pendant le même temps.

Passer de nouveau la liqueur au travers d'un linge sans exprimer.

Filtrer les liqueurs chaudes au travers d'un blanchet, les mêler et les faire évaporer à une douce chaleur, jusqu'à la réduction d'environ les trois quarts.

Placer le vaisseau au bain-marie pour achever de faire évaporer la liqueur, jusqu'à réduction sous forme de miel fort épais.

On obtient la liqueur de genièvre que l'on conserve dans un pot de faïence.

Pour cinquante livres de genièvre, on obtient huit livres huit onces d'extrait environ.

Vertus :

L'extrait de genièvre, est très aromatique, légèrement amer ; il est chaud, carminatif, stomachique, et propre à donner du ton aux fibres de l'estomac et des intestins.

Doses :

La dose est depuis un scrupule jusqu'à deux gros.

Remarques :

Les baies de genièvre contiennent une matière extractive sucrée capable d'éprouver la fermentation spiritueuse.

Ces baies contiennent beaucoup de résine et d'huiles essentielles.

Pendant les décoctions, l'huile se dissipe en faisant une distillation dans un alambic, l'extrait qu'on obtient aura les mêmes qualités.

Plusieurs pharmacopées recommandent de piler ou concasser le genièvre avant la décoction pour en retirer une plus grande quantité d'extrait, mais celui que l'on obtient est âcre, fort amer et moins bon.

L'extrait de genièvre préparé de cette façon contient une plus grande quantité de résine sujette à se grumeler pendant la garde.

Cette résine a les propriétés de la térébenthine.

L'extrait de genièvre préparé à l'eau froide, est plus agréable et plus délicat que l'extrait ordinaire.

Eviter l'expression permet d'éviter de faire passer de la résine.

Cette décoction est toujours trouble, à cause de la résine à demi dissoute dans l'eau.

Il est donc recommandé de la filtrer quand elle est chaude et de l'évaporer au bain-marie pour éviter la cuisson de la résine et la formation de grumeaux ou d'extrait grumelé.

On peut ajouter du sucre ou du miel à l'extrait de genièvre pour un rendu plus agréable.

(1)

Drogue 4 : Confection d'Hyacinthe

Préparation :

Terre sigillée, } àà... □ iij.
Yeux d'écrevisses, }

Cannelle,...□j.

Feuilles de dictame de Crête,
Santal critin,
Myrrhe,...□ij. } àà...□iij.

On mêle ensemble toutes ces substances, qu'on a pulvérisées chacune séparément, et on en forme une poudre.

Alors,

Safran en poudre,...□β.

Sirop de Limon,...□Hj.

Camphre,...□gr.viiij.

Miel de Narbonne,...□xij.

Huile essentielle de citron,...□gutt.vj.

Mettre le safran dans un mortier de verre.

Le diluer avec le sirop de limon à l'aide d'un pilon de bois.

Laisser macérer ce mélange pendant trois ou quatre heures.

Ajouter le miel de Narbonne, liquéfié et écumé au préalable.

Mêler tandis que le mélange est encore chaud.

Pulvériser le camphre puis le mêler avec une goutte ou deux d'esprit de vin.

Ajouter l'huile essentielle de citrons.

Mélanger le tout correctement puis y ajouter un demi-gros de feuilles d'argent.

Pour finir mettre cet électuaire dans un pot et le conserver pour l'usage.

Vertus :

Cette confection adoucit les aigreurs, fortifie le cœur et l'estomac : elle est sudorifique ; elle convient dans les dévoiements.

On la fait prendre dans la petite vérole, lorsqu'il est nécessaire de pousser la transpiration.

Doses :

La dose est depuis dix-huit grains jusqu'à un gros et demi.

Remarques :

Plusieurs pharmacopées font entrer dans cette composition beaucoup de pierres vitrifiables, comme les hyacinthes, les topazes, les émeraudes, les rubis, les grenats, etc.

Mais la faculté de Paris a déjà réformé de son dispensaire de presque toutes ces substances.

Elle n'a conservé que les hyacinthes vraisemblablement parce que ce sont elles qui donnent leur nom à cette composition.

Mais ces substances étant inattaquables et indissolubles par la voie humide, sont considérées comme dénuées de vertus médicinales.

La faculté de Paris a également supprimé de cette composition la soie crue car cette substance est inattaquable par les liqueurs gastriques.

La confection d'hyacinthe est faite d'une belle couleur jaune dorée, mais elle noircit un peu en vieillissant.

Les feuilles d'argent qu'on ajoute ne sont mises que pour l'ornement.

Quelques dispensaires prescrivent des feuilles d'or.
(1)

Drogue 5 : Confection Alkermès

Préparation :

Graines de Kermès,...□j.

Santal citrin,...□jβ.

Roses de Provins,...□vj.

Cassia lignea,...□iij.

Perle, } àà...□j.
Corail rouge, }

Bois d'aloës,...□β.

Bois de Rhodes,...□jβ.

Cannelle,...□iij.

Cochenille,...□ij.

On forme, avec toutes ces substances réduites en poudre chacune séparément, une poudre composée.

Alors,

Sirop de Kermès,...Hj.

Poudre composée ci-dessus,...□iv.

Alun de roche,...Эj.

Feuille d'argent,...gr.xij.

On réduit l'alun de roche en poudre fine dans un mortier de verre.

On verse par-dessus le sirop de Kermès purifié que l'on fait chauffer au préalable pour le liquéfier.

On délaie la poudre avec un pilon de bois.

Lorsque le mélange est bien fait, on ajoute les feuilles d'argent.

On les mêle à cet électuaire, en prenant garde de ne pas trop les briser car elles doivent être apparentes, elles servent d'ornement.

Vertus :

Cet électuaire est propre pour fortifier le cœur, l'estomac et le cerveau, pour exciter la semence.

On en donne dans les palpitations, dans les syncopes, il empêche l'avortement.

Doses :

La dose est depuis un scrupule jusqu'à un gros.

Remarques :

Ordinairement on ne fait entrer qu'une once de poudre sur une livre de sirop de Kermès ; cela forme un électuaire liquide et sirupeux.

Mais il n'y a aucun inconvénient à mettre une plus grande quantité de poudre.

(1)

Drogue 6 : Confection Hamech

Préparation :

Polypode de chêne,... □iv.

Pruneaux,... ℞jβ.

Raisins secs,... □viiij.

Myrobolans citrins,... □xij.

Feuilles sèches d'absinthe,... □j.

Semences de violettes,... □iiij □vj.

Sommités sèches de Thym,... □ij.

Epithyme,... □iv.

On casse les myrobolans, on jette les noyaux, on fait bouillir leurs écorces dans une quantité d'eau avec les autres substances.

On passe la décoction avec expression.

On la conserve à part.

Alors,

Rhubarbe cassée en morceaux,... □vj.

Chair de coloquinte, } àà... □iv.

Agaric, }

Feuilles de séné,... □ij. }

Roses de Provins,... □jβ.

On fait une décoction de ces substances, dans une quantité d'eau suffisante.

On la passe avec expression, puis on fait bouillir le marc une seconde fois.

On mêle les liqueurs avec la première décoction et on ajoute :

Suc dépuré de fumeterre,... ℞iiij.

Petit-lait clarifié,... ℞xxiv.

Manne grasse,... □iv.

Sucre,... ℞iiij.

On fait chauffer ce mélange et on le coule au travers d'un blanchet.

Puis, on le fera évaporer la liqueur jusqu'à l'obtention d'un sirop épais.

On délaie alors,

Pulpes de tamarins,... □x.

Extrait de casse,... □viiij.

Ensuite on ajoute les substances suivantes, préalablement réduites en poudre :

Diagrede,... □iiij.

Semences d'anis,... □ij.

Semences de fenouil,... □j β.

Spicanard,... □β.

Ecorces de myrobolans citrins,... □ivβ.

Semences de fumeterre, } àà... □vj.

Rhubarbe, }

On fait un mélange exact que l'on conserve dans un pot.

Vertus :

La confection hamech est un fort bon purgatif, mais violent.
 Elle convient dans les maladies de la peau comme les démangeaisons, les dartres, la gale, la teigne, les écrouelles.
 Il convient aussi dans les maladies vénériennes.

Doses :

Depuis un gros jusqu'à une once.

Remarques :

C'est un bon électuaire qui se conserve longtemps sans s'altérer, ceci étant du à la grande quantité de sel contenu dans les petit-lait.

(1)

Drogue 7 : Opiat de Salomon

Préparation :

Racines de calamus aromaticus, }
 Racines d'énula campana, } àà... □iv.
 Racines de Fraxinelle, }
 Racines de contrayerva,... □j. }
 Racines de gentiane,... □ij.

Macis, }
 Girofle, } àà... □ij
 Râclures de corne de cerf,... □ij.
 Bois d'aloës, }
 Cannelle blanche, } àà,... □ij.
 Cascarille, }
 Ecorces de citrons, }
 Cannelle, }
 Semence contra,... □β. }
 Semence de cardamum minor,... □j.
 Semences de charbon bénit, } àà... □β.
 Semences de citrons, }
 Feuilles de dictame de Crête, } àà... □β.
 Roses de Provins, }

On forme du tout une poudre.

Alors,
 Ecorces de citrons confits,... □viiij.
 Conserve de fleurs de buglosse, }
 Conserve de fleurs de Romarin, } àà... □ij.
 Conserve de fleurs d'œillets, }
 Thériaque,... □j.
 Sirops de limons,... □iij.
 Extrait de genièvre,... □ij.

Couper les écorces de citrons confits en tranches minces.

Les épister dans un mortier de marbre, avec un peu de sirop de limons.

Les faire passer au travers d'un tamis de crin avec un pulpoir pour obtenir une pulpe.
Mêler cette pulpe avec les conserves, la thériaque et l'extrait de genièvre.
Ajouter ensuite les poudres peu à peu.
Délayer avec le sirop, le tout formant un électuaire à conserver dans un pot.

Vertus :

Il est stomachique et prévient la malignité des humeurs.
Il arrête le vomissement, chasse les vents, et facilite la digestion.

Doses :

Depuis un scrupule jusqu'à deux gros.
(1)

Drogue 8 : Conserve de rose

Préparation :

Roses de Provins séchées et pulvérisées,...□iij.

Eau de rose,...□viij.

Sucre,...℥bjβ.

On met dans un vaisseau la poudre de roses.

Puis on délaie avec l'eau de rose.

On laisse macérer ce mélange à froid pendant 5 à 6 heures.

Il prend alors la consistance d'une pulpe.

On fait cuire le sucre à la plume.

On délaie avec le bistortier la pulpe de rose dans le sucre encore chaud et liquide.

On fait chauffer un peu et on conserve dans un pot pour l'usage.

On peut aviver la couleur de cette préparation en y ajoutant un peu d'esprit de vitriol, mais cette méthode est blâmable car elle compense une diminution de la quantité de roses dans la préparation.

Vertus :

Astringent, fortifiant du cœur et de l'estomac.

On l'utilise dans les nausées, les vomissements et les douleurs abdominales.

Remarques :

La conserve de rose est une conserve molle, on l'incorpore souvent comme excipient.

(1) (23) (41)

Drogue 9 : Conserve de cynorrhodon

Préparation :

Pulpe de cynorrhodon,...℥bj.

Sucre,...℥bjβ.

Couper en deux des fruits de cynorrhodon.

Séparer exactement le pédicule, le haut du calice, les graines et le duvet se trouvant à l'intérieur.

Les arroser avec un peu de vin rouge dans un vaisseau.

Les laisser macérer dans un endroit frais pendant 24 heures.

Piler le fruit dans un mortier de marbre avec un pilon de bois.

Conserver la pulpe après un passage dans un tamis.

Faire cuire le sucre à la plume puis y délayer la pulpe.

Faire chauffer le mélange un instant, le couler dans un pot pour le conserver.

Vertus :

La conserve arrête le cours du ventre, elle est diurétique.

On s'en sert pour la gravelle, et dans les coliques néphrétiques.

Doses :

Depuis un gros jusqu'à une once.

(1)

Drogue 10 : Catholicum fin ou catholicum pro-ore

Préparation :

Polypode concassé,
Feuilles de Violiers de Mars,
Pariétaire,
Mercuriale,
Semences de fenouil,
Semences de prune,
Semences de rhubarbe,
Sucre blanc,

Vertus :

Cet électuaire mou est un bon purgatif de tout le corps, la bile, la pituite et la mélancolie.

(51)

Drogue 11 : Catholicum simple**Préparation :**

Faire bouillir d'abord :
Polypode,
Semences de Fenouil,

Puis dissoudre :

Pulpe de casse,
Pulpe de Tamarin,

Enfin triturer ensemble :

Semences ou fleurs de violette,
Anis,
Quatre semences froides,
Réglisse,
Pénide,
Sucre candy,
Rhubarbe,

La formule ne précise pas les doses

Vertus :

Le catholicum simple est un purgatif bénin de toutes les humeurs.

On l'utilise dans les fièvres et autres maladies qui d'intempéries chaudes du foie et de la rate.

Il est également un purgatif astringent.

Doses :

Depuis deux gros jusqu'à une once dans des infusions purgatives ordinaires ou dans des purgatifs plus composées.

(53)

Drogue 12 : Miel rosat ou Rhodomel**Préparation :**

Roses de provins onglées et séchées,...Hbj.

Calices de roses récentes,...□vijj.

Eau bouillante,...Hbiv.

Miel blanc,...Hbvj.

Mettre les roses de provins et les calices des roses dans une cucurbitte d'étain peu évasée.

Verser par dessus l'eau bouillante, couvrir le vaisseau, tenir l'infusion dans un endroit chaud pendant 12 heures.

Passer l'infusion au travers d'un linge en exprimant entre les mains.

Mêler la liqueur avec le miel.

Clarifier le tout avec quelques blancs d'œufs.

Enlever l'écume formée au premier bouillon.

Faire cuire le miel et le passer bouillant au travers d'un blanchet.

Vertus :

Détersif et astringent, il entre dans les gargarismes, dans les injections et dans les lavements.

Quand il est nécessaire de resserrer le ventre et de fortifier les intestins.

Doses :

Depuis un gros jusqu'à une once dans les gargarismes jusqu'à 4 onces dans les lavements.

Remarques :

Le miel de rosat doit être parfaitement clair, transparent, et avoir une couleur rouge tirant sur celle des roses sèches.

L'ajout de vitriol pour compenser la diminution de la quantité de rose provoque une exaltation de la couleur rose qui devient noire au bout d'un certain temps.

(1)

Drogue 13 : Miel de Narbonne

Préparation :

Le miel de Narbonne est un miel de première qualité, il est d'aspect blanc et grenu et possède une légère odeur de romarin.

C'est une substance Mucoso-sucrée, molle, élaborée par l'abeille, Apis Mellifica.

Sa récolte a lieu aux mois d'octobre et de septembre.

Le miel est constitué par deux substances, l'une solide composée de sucre cristallisé et l'autre molle correspondant au sucre incristallisable.

Le miel contient de petite quantité de mannite, d'acide acétique, de principes aromatiques et colorants, de substances grasses et de principes azotés.

Vertus :

Le miel est employé comme émollient, rafraîchissant, laxatif.

Chauffé jusqu'à une consistance huileuse, on l'emploie en friction contre les crevasses.

Le miel blanc est également incisif, pectoral et détersif.

Doses :

Il entre dans les électuaires à une dose de 50 à 100 grammes par litre, il est employé en lavement.

Il est également la base des mellites et oxymellites.

Remarques :

Il remplace le sucre et peut être la base des sirops.

L'hydromel vineux la base de boisson des peuples du nord.

(20) (21) (41)

Drogue 14 : Sirop de fleurs de pêcher ou Sirop purgatif simple

Préparation :

Fleurs de pêchers,...℥iv.

Eau bouillante,...℥xij.

Sucre,...℥bijβ.

Mettre dans un vaisseau d'étain les fleurs de pêchers.

Verser par dessus l'eau bouillante, couvrir le vaisseau.

Laisser le mélange en infusion pendant 24heures.

Passer avec une forte expression.

Faire fondre le sucre dans la liqueur.

Clarifier le tout avec deux ou trois blancs d'œufs.

Cuire le sirop jusqu'à ce qu'il ait acquis sa consistance.

Passer le tout au travers d'un trachet.

Après le refroidissement, conserver le sirop dans des bouteilles qu'on bouche bien.

Vertus :

Ce sirop est un purgatif assez fort, il convient dans les obstructions dans les maladies de vers.

Doses :

Depuis deux gros jusqu'à une once et demi.

(1)

Drogue 15 : Sirop de chicorée composée

Préparation :

Racines de chicorée sauvage,...℥iv.

Racines de pissenlit, } àà...℥jβ.

Racines de chiendent, }

Feuilles de chicorée sauvage,...℥vj.

Pissenlit, } àà...℥ij.

Fumeterre, }

Scolopendre, }

Cuscule, } àà...℥ij.

Baies d'alkekenge, }

Rhubarbe,...℥vj.

Santal citrin, } àà...℥ij.

Cannelle,
Cassonade,...℥vj.
Eau pure,...q.s.

Nettoyer les racines et les plantes, les couper, les faire bouillir.
Ajouter les herbes, les baies d'alkekenge entières.
Faire bouillir de nouveau pendant 10 ou 12 minutes.
Passer la décoction avec expression.
Faire infuser la rhubarbe entière dans 4 livres d'eau bouillante, l'y laisser pendant 24 heures.
Passer l'infusion en exprimant les morceaux de rhubarbe sans les déchirer.
Mêler les deux liqueurs.
Ajouter la cassonade, clarifier avec les blancs d'œufs.
Couler le sirop bouillant au travers d'un blanchet.
Récupérer le sirop dans un vaisseau y mettre la cannelle et le santal citrin concassés et dépoudrés.
Couvrir le vaisseau, laisser infuser jusqu'au refroidissement.
Puis passer le tout au travers d'une étamine pour séparer les aromates.
Quand il est chaud, il doit donner trente degré au pèse-liqueur et trente quatre degrés quand il est froid.

Vertus :

Ce sirop fait couler doucement la bile.
Il purge en fortifiant, et convient dans les diarrhées.

Doses :

Depuis une demi-once jusqu'à une once et demie.
On le fait prendre aux enfants nouveaux-nés pour les purger doucement et dissiper les convulsions.
La dose depuis un gros jusqu'à 4, on mêle avec le double de son poids d'huile d'amandes douces.

Remarques :

Nous conseillons de faire infuser la rhubarbe par morceaux entiers, pour les raisons suivantes.
Les morceaux de rhubarbes gonflent prodigieusement et fournissent tout ce qu'ils ont d'extractif.
Lorsque les morceaux sont trop gros, il convient de les casser avec un marteau et des tenailles.
(1)

Drogue 16 : Sirop de rose ou sirop de roses pâles

Préparation :

Roses pâles mondées de leurs calices,...℥xij.
Eau bouillante,... ℥vij.
Cassonade,... ℥v.
Contuser les roses dans un mortier de membre avec un pilon de bois.
Les mettre dans un cucurbitte d'étain.
Verser l'eau bouillante, laisser infuser pendant 12 heures.

Passer le tout avec une forte expression.
Ajouter le sucre à la liqueur, clarifier le mélange avec quelques blancs d'œufs.
Faire bouillir et écumer, faire cuire.
Passer le mélange au travers d'un blanchet.

Vertus :

Ce sirop purge doucement en fortifiant.

Doses :

Depuis une demie once jusqu'à deux onces.

Remarques :

On peut faire une distillation si l'on veut conserver l'odeur des roses dans le sirop.
Ou rajouter au sirop obtenu par infusion de l'eau de rose.

(1)

Drogue 17 : Sirop de nerprun

Préparation :

Suc dépuré de nerprun, ... ℥iij.

Sucre, ... ℥ij.

On fait cuire ce mélange à petit feu jusqu'à consistance de sirop.

Vertus :

Bon purgatif hydragogue, on le donne dans l'hydropisie pour évacuer les eaux, il convient dans les maladies de la peau.

Doses :

Depuis deux gros jusqu'à deux onces et même trois.

On le fait rentrer quelques fois dans les potions purgatives ordinaires jusqu'à une once et demie.

On prépare avec le suc de nerprun une sorte d'extrait, que l'on nomme vert de vessie.

Il est d'usage dans la peinture en détrempe.

Remarques :

Il est important de garder les mêmes proportions de suc et de sucre afin que le médecin puisse compter sur ses effets.

Ce sirop, étant chaud, doit donner au pèse-liqueur trente degrés et trente trois degrés lorsqu'il est froid.

(1)

Drogue 18 : Sirop de pavot blanc ou sirop de diacode

Préparation :

Tête de pavot blanc, ... ℥j.

Cassonade, ... ℥iv.

Couper en morceaux les têtes de pavot.

Eliminer les graisses.

Faire bouillir les têtes de pavot dans seize livres d'eau pendant un quart d'heure.

Passer la décoction avec expression, refaire bouillir le marc dans une nouvelle eau.
Passer la décoction de nouveau.
Mêler les liqueurs y ajouter le sucre.
Clarifier le tout avec 4 blancs d'œufs.
Ecumer le sirop et le faire cuire.

Vertus :

Sirop calmant, somnifère, il adoucit les âcretés de la gorge et de la trachée artère.
On le donne pour engourdir et apaiser les douleurs internes, il calme aussi la toux.

Doses :

Depuis deux gros jusqu'à une once.

Remarques :

Quelques dispensaires recommandent de laisser la graine de pavot et de la faire bouillir avec les têtes mais elles ne sont propres qu'à fournir un mucilage fort épais qui n'est nullement somnifère

(1)

Drogue 19 : Sirop d'œillets

Préparation :

Fleurs d'œillets rouges, onglés et séchés,...j.

Girofles concassés,...n°vj.

Eau bouillante,...□x.

Sucre,...Hbj.

Mettre les œillets et le girofle dans une cucurbite d'étain.

Verser par dessus de l'eau bouillante.

Laisser le tout infuser pendant 24 heures.

Passer cette infusion avec expression, puis laisser reposer la liqueur et la filtrer.

Ajouter le sucre et le faire fondre à une chaleur douce dans un vaisseau clos.

Vertus :

Sirop fortifiant cordial.

Il convient dans la petite vérole, lorsqu'il est nécessaire de pousser par la transpiration, parce qu'il est légèrement sudorifique.

Doses :

Depuis deux gros jusqu'à une once et demie.

(1)

Drogue 20 : Sirop de capillaire

Préparation :

Capillaires de Canada,...□j.

Eau bouillante,...Hbiv.

Faire infuser pendant 12 heures

Couler avec expression, dissoudre.

Cassonade,...Hbiv.

Clarifier le tout avec quelques blancs d'œufs.

Puis faire cuire en consistance de sirop.

Passer au travers d'un blanchet, mettre le sirop en bouteilles qu'il faut boucher.

Quand le sirop est aux trois quarts refroidi, on l'aromatise avec de l'eau de fleurs d'oranger.

Il doit donner au pèse-liqueur, à chaud, trente et un degrés, et trente quatre degrés lorsqu'il est froid.

Vertus :

Il est pectoral, incisif, expectorant, il adoucit la toux.

Doses :

Depuis deux gros jusqu'à une once et demie.

Remarques :

On préfère le capillaire du Canada à celui de Montpellier bien qu'il soit aussi bon.

Quelques personnes falsifient ce sirop, ils y mêlent de la mélasse jusqu'à obtenir la consistance du sirop de capillaires.

(1)

Drogue 21 : Eau vulnéraire

Préparation :

Feuilles récentes de sauge,
Feuilles récentes d'angélique,
Feuilles récentes d'absinthe,
Feuilles récentes de sariette,
Feuilles récentes de fenouil,
Feuilles récentes de mentastrum,
Feuilles récentes d'hysope,
Feuilles récentes de mélisse,
Feuilles récentes de basilic,
Feuilles récentes de rue,
Feuilles récentes de thym,
Feuilles récentes de marjolaine,
Feuilles récentes de romarin,
Feuilles récentes d'origan,
Feuilles récentes de calament,
Feuilles récentes de serpolet,
Fleurs de lavande,
Eau, ... ℥viiij.

} à... □ iv.

Couper grossièrement toutes ces plantes, les infuser pendant 10 à 12 heures dans l'eau.

Puis distiller au bain marie.

On obtient une eau laiteuse sur laquelle surnage un peu d'huile essentielle, qu'on sépare et qu'on nomme essence vulnéraire.

Vertus :

Elle est utilisée après les chutes pour empêcher les dépôts de se former.

Elle est bonne pour consolider toutes les plaies récentes.

On la donne dans les syncopes, les défaillances et les évanouissements.

On emploie à l'extérieur avec succès, contre l'extravation du sang après les chutes et les foulures, les contusions.

Doses :

Depuis deux gros jusqu'à une once.

(1)

Droque 22 : Eau thériacale ou Esprit thériacal

Préparation :

Racines d'aunée,
Racines d'angélique de Bohême,
Racines de souchet long,
Racines de zédoaire,
Racines de contrayerva,
Racines d'impéatoire,
Racines de valériane sauvage,
Racines de vipérine,
Ecorces récentes de citrons,
Ecorces récentes d'oranges,
Girofles,
Cannelle,
Galeuga,
Baies de genièvre,
Baies de laurier,
Sommités de sauge,
Sommités de romarin,
Sommités de rue,

àà...□ij.

àà...□j.

àà...□β.

Esprit de vin rectifié, } àà...Hbij.
Eau de noix, }
Thériaque,...□vij.

Concasser et inciser les substances qui doivent l'être.

Les faire macérer pendant 2 à 3 jours dans 3 ou 4 onces d'esprit de vin.

Ajouter la thériaque délayée auparavant dans 3 ou 4 onces d'esprit de vin.

Distiller ensuite au bain- marie pour tirer tout ce qu'il y a de spiritueux.

Vertus :

Eau sudorifique, cordiale, stomachique, elle chasse le mauvais air, elle corrige la mauvaise odeur de la bouche.

On s'en sert dans l'apoplexie, la paralysie.

Doses :

Depuis un gros jusqu'à quatre gros.

(1)

Drogue 23 : Eau de cannelle ou eau distillée de cannelle

Préparation :

Cannelle de Ceylan,... 1000g.

Eau commune,...8000g.

Laissez macérer pendant 12 heures ; distiller ensuite à feu nu, en faisant bouillir doucement jusqu'à ce que vous ayez obtenu 4000gr de produit.

Après 24 heures, filtrer.

Vertus :

Cette eau est tonique, stimulante et stomachique, antiseptique, alexitère et carminative.

Elle relève les forces et combat la mauvaise digestion.

(4)

Drogue 24 : Eau phagédénique ou eau divine de Fernel

Préparation :

L'eau phagédénique, ou hydrolé mercuriel calcaire est une eau distillée composée.

Sublimé corrosif 0.4 partie

Eau de chaux 125 parties

Faire dissoudre le sel dans 12 grammes d'eau.

Faire dissoudre le tout agiter avant de s'en servir.

Vertus :

Cette eau phagédénique sert à modifier les plaies et les ulcères, à lutter contre la vermine, notamment dans les gangrènes.

Elle est utilisée pour guérir les érysipèles, les phlegmons, les brûlures ainsi que toutes sortes d'inflammations, en la tempérant avec des eaux convenables.

Elle est utilisée aussi pour les maladies des yeux après l'avoir mélangée avec des eaux ophtalmiques.

(21) (51)

Drogue 25 : Eau styptique

Préparation :

Vitriol blanc,...0.5 once

Vitriol vert,...0.5 once

Alun,...0.5 once

Sucre,...0.5 once

Eau de plantain,...6 onces

Eau de renouée,...6 onces

On dissout les sels dans l'eau ; puis on ajoute le sucre et on laisse en contact.

On filtre et on stocke en vase clos.

Vertus :

Cette eau est un vrai astringent ou styptique qui convient pour arrêter les hémorragies de toutes espèces, à moins qu'elles ne soient critiques et dans tous les cas où les autres astringents extérieurs sont indiqués, surtout lorsque l'application de ces derniers a été infructueuse.

On en imbibe des linges ou de la charpie que l'on applique sur les vaisseaux qui donnent lieu aux hémorragies et d'où le sang coule.

Doses :

Il faut également savoir que certains auteurs donnent cette eau styptique à l'intérieur de la dose de 0.5 à 2 gros.

Pour ce dernier cas, Maïstral émet des réserves car pour lui : « le vitriol blanc et le vert sont des styptiques très forts et même des caustiques » et par conséquent l'eau styptique ne doit être prescrite pour l'usage interne que par une main habile.

(42)

Drogue 26 : Eau de rose**Préparation :**

L'eau de rose se prépare en pilant des roses qui sont ensuite soumises à l'action d'un alambic.

L'eau obtenue est mise dans des bouteilles non fermées qui sont exposées au soleil quelques jours pour exciter l'odeur puis elles sont bien bouchées.

Vertus :

C'est une eau cordiale propre à fortifier le cœur et la poitrine.

L'eau de roses rouge qui est stomachique sert à fortifier l'estomac, l'eau de roses blanches est hépatique et fortifie le foie, et celle de roses rose est une eau ophtalmique qui remédie aux incommodités des yeux.

Elle arrête les cours de ventre, les crachements de sang et autres hémorragies.

Elle sert aussi à laver les yeux dans la petite vérole, dans les inflammations et pour nettoyer la chassie.

Elle est aussi utilisée comme aromatique.

Elle entre dans la préparation du cérat de Galien et du cold cream.

(51)

Drogue 27 : Eau de plantain**Préparation :**

Distillation des eaux simples des plantes inodores, en prenant pour exemple celle de plantain.

Prendre la quantité que l'on veut de grand plantain vigoureux.

Remplir la moitié d'une cucurbite de cuivre étamée.

Mettre dans ce vaisseau une suffisante quantité d'eau pour que la plante n'attache pas au fond du vaisseau en fin de distillation.

Couvrir la cucurbite de son chapiteau.

Placer l'alambique dans un fourreau.

Lutter les jointures des vaisseaux avec du papier imbibé de colle de farine ou amidon.

Remplir d'eau le réfrigérateur.

Ajouter au bec de l'alambique le serpent rempli d'eau froide.

Mettre un récipient au bout du serpentin pour recevoir la liqueur à mesure qu'elle distille.

Echauffer le vaisseau, jusqu'à faire bouillir l'eau, puis on fait distiller un quart d'heure l'eau mise dans l'alambic.

On obtient une eau distillée de plantain.

Vertus :

Elle est utilisée comme collyre résolutif.

Remarques :

On prépare de la même manière les eaux des plantes inodores comme la gentinode, le coquelicot, la fleur de tilleul, la verveine, la bourrache, la laitue.

(1)



Figure 5 : Plantain (*Plantago lanceolata*) (86)

Drogue 28 : Eaux cordiales

Préparation :

Les quatre eaux cordiales sont celles d'endive, de chicorée, de buglose et de scabieuse.

Mais ces eaux n'ont pas plus de vertu cordiale que l'eau commune.

Celles qu'on peut considérer comme ayant véritablement la vertu cordiale, sont les eaux distillées de plusieurs plantes aromatiques telles que l'eau de fleurs d'orangers, celles de romarin, de sauge, de marjolaine etc...

Vertus :

Les vertus cordiales qu'on attribue à ces fleurs, sont absolument gratuites, elles ne sont que béchiques, rafraîchissantes et diurétiques.

Remarques :

Les trois fleurs cordiales sont celles de buglose, de bourrache, de violette. On devrait plutôt nommer fleurs cordiales celles qui le sont effectivement, comme celles de sauge, de lavande, de romarin, d'hysope et plusieurs autres.

(1)

Drogue 29 : Esprit de cochléaria ou Esprit ardent de cochléaria**Préparation :**

Feuilles récentes de cochléaria,...℥xv.

Racines de raifort sauvages,...℥vj.

Esprit de vin rectifié,...℔iij.

Couper en tranches les racines du raifort sauvage.

Les piler dans un mortier de marbre avec les feuilles de cochléaria.

Mettre la matière pilée dans le bain-marie d'un alambic.

Verser par dessus l'esprit de vin.

Couvrir le vaisseau de son chapeau.

Laisser macérer pendant 10 ou 12 heures.

Puis distiller pour tirer 3 livres et demie de liqueur, que l'on conserve dans une bouteille bien bouchée.

Vertus :

Bon remède contre le scorbut, également préventif.

Il est également bon dans l'hydropisie, les rhumatismes, la pierre, la gravelle, la jaunisse, les écrouelles, les rétentions des mois.

Il excite la semence et fait uriner.

Il est utilisé en lavement de bouche tous les matins dans les petites aphtes.

Doses :

Depuis quinze gouttes jusqu'à un gros.

(1)

Drogue 30 : Esprit de vitriol**Préparation :**

Découvert par le moine Basile Valentin vers la fin du 15^e siècle, l'esprit de vitriol est correspond à l'acide sulfurique.

Vertus :

L'esprit de vitriol concentré est un caustique très violent.

On l'emploie pour détruire les verrues.

Il est employé pour la fièvre typhoïde, les hémorragies passives, le scorbut, les diarrhées, les blennorrhées, en application convenable.

Il est également utilisé sous forme de gargarismes, de tisanes, et de lavements.

Remarques :

Il est à la base de nombreuses préparations : eau de Theden, caustique safrané, conserve de rose.

(1) (23)

Drogue 31 : Esprit de nitre dulcifié

Préparation :

C'est un alcoolé d'acide nitrique.

C'est un acide très puissant qui se retire du nitre ou du salpêtre, c'est à dire le nitrate de potassium.

Il est le plus corrosif de tous les acides, on ne doit l'employer que lorsqu'il est dulcifié.

Dulcifier une préparation, c'est la tempérer, la corriger en modifiant l'acidité ou l'amertume par quelque mélange.

Vertus :

C'est un stimulant et un diurétique.

(42)

Drogue 32 : Esprit volatil de sel ammoniac ou alcool ammonié

Préparation :

L'esprit de sel d'ammoniac est une liqueur extrêmement volatile et pénétrante, tirée du sel ammoniac par l'intermédiaire de la chaux, par exemple avec un peu d'eau.

Ammoniaque liquide, ... 1 partie.

Alcool à 90°, ... 2 parties.

Vertus :

Il est antispasmodique, céphalique, discutif, détersif, cordial, sudorifique, anodin et quelquefois narcotique.

Mais il ne produit le dernier effet que par accident.

Il est excitant et diaphorétique.

Doses :

La dose utilisée à l'intérieur va de 20 jusqu'à 40 gouttes.

Remarques :

On fait respirer l'odeur qui est forte et très fétide dans l'évanouissement et les syncopes.

On peut aussi en imbiber un morceau de charpie ou de coton que l'on met dans les dents cariées pour en calmer la douleur.

(13) (20)

Drogue 33 : Esprit de térébenthine

Préparation :

L'esprit de térébenthine est fabriqué à partir de la térébenthine qui est une résine liquide obtenue par incision d'un arbre, le térébinth.

Vertus :

C'est un très bon apéritif.

Il est propre à faire sortir le sable des reins et des uretères, et à dissoudre les viscosités des coliques néphrétiques.

Il est excellent pour tempérer les ardeurs, pour empêcher la dégénération du calcul et pour arrêter les gonorrhées.

Il est aussi administré dans les maladies des poumons, de l'estomac, du foie, de la rate, mais également pour résoudre des contusions internes provoquées par une chute ou pour soigner des plaies et des ulcères internes.

Doses :

Il est donné pour éliminer des calculs, à la dose de quatre à douze gouttes dans une liqueur propre.

(51)

Droque 34 : Essence de Rabel ou eau de Rabel**Préparation :**

C'est en réalité un alcoolé d'acide sulfurique, encore appelé esprit de vitriol dulcifié.

Acide sulfurique à 66°,...1 partie.

Alcool à 85°,...3 parties.

Mêler peu à peu, en mettant l'acide sur alcool.

Laisser reposer quelques jours.

Puis laisser décanter.

Vertus :

Cette essence est astringente, antiseptique, et hémostatique.

Doses :

En interne 1gr dans 125 gr d'eau.

Remarques :

Utilisée également pour arrêter les écoulements sanguins des morsures.

(21)

Droque 35 : Elixir de propriété de Paracelse**Préparation :**

Teinture de myrrhe,...□iv.

Teinture de safran, } àà...□ijj

Teinture d'aloès, }

Mêler ces trois teintures et les conserver dans une bouteille.

Si on soumet ce mélange à la distillation au bain marie, on obtient une liqueur spiritueuse claire, sans couleur, que l'on nomme élixir de propriété blanc.

On ramasse la matière qui reste dans l'alambic et on la met à part, c'est ce que l'on nomme extrait d'élixir et de propriété acide.

Vertus :

Cette élixir fortifie le cœur et l'estomac, il aide à la digestion, il purifie le sang, il excite la transpiration.

Il provoque les règles et diminue la cause des vapeurs hystériques.

Doses :

Depuis six gouttes jusqu'à un demi gros.

(1)

Drogue 36 : Elixir Anodin**Préparation :**

Malgré nos recherches dans de nombreux formulaires dictionnaires pharmaceutiques mis à notre disposition nous n'avons pu trouver de traces de l'élixir anodin.

Nous pouvons simplement dire à ce sujet qu'anodin veut dire : « tout ce qui calme ou fait cesser la douleur » et qu'élixir est un nom générique d'un assez grand nombre de préparations qui résultent en ce mélange de certains sirop avec alcoolats.

La plupart sont destinés à flatter le goût et l'odorat ; on les colore quelques fois avec des substances exemples de saveur désagréable.

On a aussi donné le nom d'élixir à certaines préparations qui ne contiennent pas d'alcool. (élixir parégorique)

L'élixir a pour synonyme Alcoolés, teintures, gouttes.

Dans ce cas il existe les gouttes anodines anglaises ou alcoolé d'opium et d'asarum composé.

Mais est ce bien notre produit ?

Quoiqu'il en soit en voici la formule :

Racines d'asaret,...30 parties.

Sassafras,...30 parties.

Bois d'aloès,...15 parties.

Opium,...12 parties.

Carbonate d'ammonium,...4 parties.

Alcool à 85°,...320 parties.

Filtrer après 20 jours de digestion

Vertus :

Il est utilisé dans les épilepsies et l'hystérie.

Doses :

De 3 à 20 décigrammes

(23)(40)

Drogue 37 : Extrait d'opium ou Laudanum**Préparation :**

Prendre la quantité que l'on veut d'opium, la couper en tranches.

La faire liquéfier au bain-marie dans la plus petite quantité d'eau possible.

Couler la liqueur avec une forte expression.

Faire épaissir la liqueur au bain-marie jusqu'à une consistance d'extrait.

Avec 10 livres d'opium, on obtient 8 livres et 2 onces d'extrait d'une consistance propre à former des pilules.

Vertus :

L'extrait d'opium procure le sommeil calme les douleurs, modère, arrête les trop grandes évacuations, mais ce remède demande beaucoup de prudence de la part de celui qui l'ordonne.

Doses :

Depuis un demi grain jusqu'à trois grains.

Remarques :

Plusieurs habiles chimistes ont cherché les moyens d'ôter à l'opium sa vertu virulente et narcotique, en le faisant fermenter avec du suc de coing.

Les autres en le mêlant avec différentes aromates, d'autres par des torréfactions.

L'extrait d'opium préparé par une longue digestion fournit un calmant efficace dépouillé de la qualité narcotique, virulente et de l'odeur désagréable, nauséabonde.

(1)

Droque 38 : Teinture de Kina ou teinture de Quinquina

Préparation :

Quinquina calisaya poudre demi-fine,... 100 parties.

Alcool à 60°,...q.s.

Mettre la poudre dans un appareil à lixiviation dont la douille est garnie de coton en la tassant convenablement.

Verser peu à peu dessus assez d'alcool pour l'imbiber.

Ajouter de l'alcool à nouveau pour déplacer le premier et continuer ainsi jusqu'à l'obtention de 500 de produit. Filtrer.

Vertus :

La teinture de Kina est fébrifuge et tonique.

Elle est aussi employée comme dentifrice.

Doses :

Elle entre à la dose de quelques grammes dans les gargarismes, les potions, les injections à dose plus forte et même pure ou mêlée à des liquides actifs eux-mêmes dans des liniments, des fomentations.

(23)

Droque 39 : Teinture de Myrrhe et Aloès

Préparation :

C'est une teinture alcoolique chargée de différents principes actifs.

Aloès,... □ iij.

Myrrhe concassée,... □ iij.

Esprit de vin,... ℥bj.

Mettre la myrrhe dans un petit matras.

Verser par dessus l'esprit de vin, boucher le vaisseau.
Le mettre en digestion au soleil pendant plusieurs jours, ou à une douce chaleur au bain de sable.
Couler et exprimer le marc.
Filtrer la liqueur au travers d'un papier Joseph.
La conserver dans une bouteille qu'on bouche bien.

Vertus :

Cette teinture est vulnéraire, détersive et antiseptique.
Elle s'oppose à la corruption des humeurs et à la putréfaction des chairs dans les plaies et les ulcères qui ont une disposition à la gangrène ou qui sont même déjà gangrenés.
Elle arrête le progrès de la carie des os, dissout les humeurs plâtreuses.
On en imbibe les plumaceaux ou on en fait des injections.
Elle réunit les propriétés des deux substances dont elle est composée.
La Myrrhe est stomachique, tonique, antiseptique, cordiale, vulnéraire, diurétique, apéritive, résolutive, incisive, astringente, atténuante, fortifiante et pour quelques auteurs, fébrifuge et emménagogue.
L'Aloès succotrin et hépatique, ont les prescrits à l'intérieur comme purgatif, stomachique, emménagogue, vermifuge, vulnéraire, atténuant, apéritif, antiseptique, et même sudorifique.

Remarques :

Les substances résineuses, séchés, friables se dissolvent entièrement dans l'esprit de vin et forment des teintures qui ne se réduisent pas en grumeaux lorsqu'on les mêle dans les potions aqueuses.
La substance résineuse se précipite mais elle demeure suspendue en poudre dans les potions dans lesquels, on fait entrer ces substances.
(54)

Drogue 40 : Huile rosat

Préparation :

Roses pâles mondées,...500g
Huile d'olives,...2000g

Elles se prépare en faisant infuser à plusieurs reprises les roses dans l'huile d'olives que l'on expose au soleil ou au bain-marie pendant un mois.
On passe ensuite l'huile avec expression.

Vertus :

Cette huile passe pour être fortifiante, résolutive, adoucissante et rafraîchissante.
On prétend qu'elle calme les douleurs inflammatoires et rhumatismales, les maux de tête et le délire.
Elle provoque le sommeil si on en fait des onctions tièdes sur la tête.
Elle guérit de plus, les fluxions, les hémorroïdes, les douleurs de goutte et de dents.
Appliquée sur des plaies des méninges, elle cicatrise.
Elle entre dans la composition des cataplasmes et des liniments anodins et résolutifs, de même que dans les emplâtres et autres compositions semblables pour leur donner une consistance plus molle.

Doses :

Certains auteurs en conseillent l'usage intérieur, donnée à la dose de 0.5 à 1 once pour détruire les vers et pour arrêter les flux dysentériques, fondé sans doute sur la prétendue vertu astringente qu'ils lui attribuent.

(57)

Drogue 41 : Huile d'hypéricum**Préparation :**

Cette huile se prépare comme les précédentes, avec des fleurs de millepertuis, que l'on fait également macérer à plusieurs reprises dans l'huile d'olives.

Hypéricum ou Millepertuis séché,...60 parties

Huile d'olive,...500 parties

Passer avec expression puis filtrer.

Vertus :

Cette huile est propre à la cicatrisation des plaies et ulcères.

Egalement action vulnérable.

Remarques :

On préconise de poursuivre la macération jusqu'à ce que l'huile devienne rouge.

En fait, si l'huile est rouge, c'est par adjonction d'orcanette.

(21)

Drogue 42 : Huile d'amandes douces**Préparation :**

Prendre la quantité que l'on veut d'amandes douces nouvelles et suffisamment séchées à l'air.

Les frotter dans un linge neuf et rude pour en emporter la poussière jaune rougeâtre qui se trouve à leur surface.

Les piler dans un mortier de marbre avec un pilon de bois jusqu'à ce qu'elles soient réduites en pâte.

Former une boule aplatie, l'enfermer dans un morceau de toile de coutil, le soumettre à la presse.

Recevoir dans un vase, l'huile comme les autres liquides.

Si on a employé une livre d'amandes douces, on retire ordinairement cinq onces et demie d'huile.

Les amandes amères fournissent autant d'huile que les amandes douces.

Vertus :

Elle adoucit les âcretés de la trachée artère et de la poitrine, elle excite l'urine.

Elle apaise les tranchées des femmes en couche et celles des petits enfants, elle tue leurs vers.

On s'en sert aussi extérieurement pour ramollir et pour adoucir.

Doses :

Depuis deux gros jusqu'à quatre onces.

Remarques :

Pour que l'huile soit moins colorée, il faut frotter les amandes dans un linge.

La méthode prescrite pour tirer l'huile d'amandes douces est générale pour toutes les semences qui peuvent fournir leur huile.

Certains ont dans l'usage de mêler l'huile d'amandes douces avec une plus ou moins grande quantité d'huile d'œillets ou de pavot blanc.

Cette tromperie est difficile à reconnaître.

C'est pour cette raison que les commis des fermes générales avaient l'autorisation de mêler de l'essence de térébenthine dans toutes les huiles d'œillets afin qu'elles ne puissent être employées que pour l'usage extérieur.

(1)

Drogue 43 : Huile de lys

Préparation :

Se prépare comme l'huile de rosat :

Fleurs de lis mondées,...500 parties.

Huile d'olive,...2000 parties.

Contuser les fleurs, les faire macérer dans l'huile en remuant de temps en temps pendant 3 jours.

Passer avec expression, décanté l'huile, y ajouter une seconde puis une troisième fois une quantité de lis égale à la première fois et agir de même.

Filter enfin l'huile.

Dans le nouveau codex, on utilise des fleurs séchées.

Vertus

Cette huile est émolliente et maturative.

C'est un remède populaire contre les maux d'oreille.

(23)

Drogue 44 : Huile de Camomille

Préparation :

Fleurs de camomille romaine sèche,...100 parties.

Huile d'olives,...1000 parties.

Faire digérer pendant deux heures à la chaleur du bain-marie couvert.

Agiter de temps en temps, passer avec expression et filtrer au papier.

C'est la méthode du codex.

Vertus :

Cette huile est stomachique, carminative, et antispasmodique.

Elle était le fébrifuge des anciens.

Elle est émolliente, adoucissante, fortifiante appliquée à l'extérieur.

Doses :

De une jusqu'à dix gouttes.
(23)

Drogue 45 : Baume vert ou baume vert de Metz

Préparation :

Vert de gris,... □ iij.
Vitriol blanc,... □ jβ.
Huile de lin, } àà... □ vj.
Huile d'olives, }
Huile de lauriers,... □ j.
Térébenthine,... □ ij.
Aloès,... □ ij.
Huiles essentielles de genièvre,... □ β.
Huile essentielles de girofle,... □ j.

Triturer l'ensemble dans un mortier : le vert de gris, l'aloès, le vitriol, réduire en poudre fine, avec un peu d'huile de lin.

Bien mélanger.

Ajouter le reste de l'huile de lin et les autres huiles et la térébenthine.

Faire chauffer ce mélange légèrement en posant le mortier sur des cendres chaudes.

Mettre le mélange dans une bouteille pour mêler les huiles et conserver ce baume pour l'usage.

Vertus :

Il n'est d'usage que pour l'extérieur.

Il est bon pour ronger les mauvaises chaires.

Il modifie les plaies et les ulcères : il cicatrise.

Remarques :

Le vitriol blanc est un sel de base métallique, qui ne se dissout point dans l'huile, il se précipite avec la partie gommeuse de l'aloès qui ne se dissout point non plus.

Il n'y a que la partie résineuse de cette substance qui reste bien combinée avec ces huiles.

Le vert de gris se dissout en grande partie ; il communique une belle couleur verte à ce baume.

(1)

Drogue 46 : Baume tranquille

Préparation :

Feuilles de stramonium,
Feuilles de morelle,
Feuilles phytolacca,
Feuilles belladonna,
Feuilles mandragore,
Feuilles nicotiane,
Feuilles jusquiame,
Feuilles pavot blanc,
Feuilles pavot noir,

} àà... □ iv.

Persicaire,... □ j.

Crapauds,... n°v.

Huile d'olives,... Hbvj.

Nettoyer et couper toutes les plantes.

Les mettre dans une bassine avec les crapauds entiers vivants et l'huile d'olives.

Faire cuire le mélange à petit feu, en le remuant de temps en temps avec une spatule en bois.

Jusqu'à ce que l'huile devienne d'une belle couleur verte et que les plantes soient bien amorties et privées de trois quart de leur humidité.

Passer avec expression puis laisser déposer l'huile pour la séparer de ses fécès.

La faire chauffer légèrement.

La verser dans une cruche dans laquelle on a mis les plantes aromatiques récentes suivantes nettoyées et coupées grossièrement.

Feuilles de romarin ,
Feuilles de sauge,
Feuilles grande absinthe,
Feuilles petite absinthe,
Feuilles hysope,
Feuilles thym,
Feuilles marjolaine,
Feuilles coq des jardins,
Feuilles menthe,
Feuilles de fleurs de lavande,
Feuilles de sureau,
Feuilles de millepertuis,

} àà... □ j.

Agiter ce mélange avec une spatule afin de faire baigner les plantes dans l'huile.

Boucher la cruche avec du liège.

L'exposer au soleil pendant 15 jours ou au bain-marie pendant 10-12 heures.

Quand l'huile est à demi refroidie, on la passe avec expression.

La laisser déposer pendant plusieurs jours.

Tirer l'huile par inclination et la conserver dans une bouteille bien bouchée.

Vertus :

Calme les douleurs de rhumatisme, fortifie les nerfs.
Tempère les ardeurs de l'inflammation sur les parties affligées.
Peut être intégrés dans des lavements calmants et adoucissants.

Doses :

Depuis un demi jusqu'à deux onces.

Remarques :

Quelques personnes le font prendre intérieurement, on doit alors l'administrer avec prudence à cause de la vertu des plantes narcotiques dont il est composé.

Mieux vaut avoir recours à des remèdes plus sûrs et mieux connus.

Ce médicament a le nom de baume mais il a la consistance d'une huile composée.

Les crapauds pourraient être retranchés de cette composition, ils ne peuvent communiquer que peu ou pas de vertu et ne paraissent propres qu'à inspirer à certaines personnes beaucoup de répugnance pour ce médicament.

(1)

Drogue 47 : Baume du commandeur**Préparation :**

Racines sèches d'angélique de Bohême concassées,... □β.

Fleurs sèches d'hypéricum,... □j.

Esprit de vin rectifié,... □iv.

Faire digérer dans un matras pendant 5 à 6 jours au bain sable à une chaleur modérée.

Puis passer l'infusion avec forte expression.

Mettre la teinture dans un matras.

Ajouter les substances suivantes concassées :

Myrrhe,

Oliban,

Aloès,

Faire digérer comme ci-avant.

Ajouter les substances concassées :

Storax calamite,

Benjoin en larmes,

Baume de Pérou en coques,

Ambre gris (si l'on veut),

Faire digérer de nouveau pendant un jour, jusqu'à ce que ces substances soient entièrement dissoutes.

Laisser déposer la teinture, la filtrer au travers d'un papier gris.

La conserver dans une bouteille bien bouchée.

Vertus :

Baume pour l'intérieur et pour l'extérieur.

Pris intérieurement, il est vulnérable, cordial, stomachique : il excite les règles.

Il convient dans la petite vérole et les fièvres malignes quand il est nécessaire de provoquer la sueur.

Doses :

Depuis 10 gouttes jusqu'à 40.

Pour l'extérieur, il convient dans les plaies nouvelles et simples.

Il consolide en empêchant la suppuration.

Il guérit communément en fort peu de temps.

Remarques :

On peut au lieu d'esprit de vin employer des eaux spiritueuses composées pour préparer les teintures composées.

On donne ordinairement le baume du commandeur, préparé sans ambre gris, à cause de son odeur qui quoique très douce, incommode cependant la plupart de ceux qui en font usage.

(1)

Drogue 48 : Baume de copahu

C'est une espèce de térébenthine.

On falsifie ce baume avec une espèce de térébenthine qui est très fluide.

Cette fraude est difficile à reconnaître surtout quand on n'en a mêlé qu'une petite quantité car l'odeur forte et particulière de ce baume masque entièrement celle de la térébenthine qui est beaucoup plus faible.

(1)

Drogue 49 : Baume du Canada ou térébenthine du Canada**Préparation :**

Appelé aussi térébenthine du sapin balsamifère.

Le baume du Canada est formé par l'Abies balsamea qui croit au Canada .

Demi-fluide, d'une transparence parfaite, presque incolore, à moins qu'il ne soit ancien, alors il est faune d'or.

Son odeur est forte et très agréable.

Sa saveur n'est pas amère.

Vertus :

Il est très siccatif et devient sec et cassant à la surface, même dans les bouteilles fermées en vidange.

(23)

Drogue 50 : Baume d'Arcéus

Suif de mouton, ... ℥ij.

Térébenthine, } àà... ℥jβ.

Résine élemi, }

Axonge de porc, ... ℥j.

Faire liquéfier toutes les substances à une chaleur modérée.

Passer au travers d'un linge bien serré.

Agiter le mélange jusqu'à ce qu'il refroidisse.

Vertus :

Bon pour consolider les plaies.

Fortifier les nerfs, les contusions, les meurtrissures, pour résister à la gangrène.

Remarques :

Attention de ne pas faire roussir le baume en chauffant trop.

Tous les dispensaires prescrivent du suif de bouc dans cet onguent, mais il semble que le suif de mouton soit aussi bon.

(1)

Drogue 51 : Térébenthine fine ou Lotion de térébenthine

Préparation :

Prendre de la térébenthine bien claire, l'agiter dans l'eau avec un bistortier de bois.

Changer l'eau de temps en temps.

La partie huileuse la plus subtile ou l'huile essentielle s'évapore en partie tandis qu'une portion se dissout dans l'eau sans troubler sensiblement sa transparence.

On s'aperçoit de la portion qui est dissoute dans l'eau, par l'odeur et la saveur qu'acquiert cette même eau.

La térébenthine devient blanchâtre par l'interposition d'une petite quantité d'eau et d'air qui se mêle avec elle, mais elle s'en sépare au repos.

On peut rendre la térébenthine plus dure pour la rendre plus facile à prendre en pilules en y dissipant une plus grande quantité de son huile essentielle portée à ébullition, c'est la coction de térébenthine.

Vertus :

La térébenthine est apéritive, propre pour la pierre, la gravelle, pour les gonorrhées, pour les ulcères du rein, de la vessie, de la matrice.

Doses :

Depuis un scrupule jusqu'à un dragme.

Remarques :

L'urine de ceux qui ont pris de la térébenthine est violette.

L'urine des peintres et vernisseurs a cette odeur, car la térébenthine se réduit en vapeur. La térébenthine occasionne des maux de têtes.

(1)

Drogue 52 : Digestif composé

Préparation :

Pour obtenir un digestif simple, il faut Mélanger :

Térébenthine,...60 parties

Jaune d'œufs,...30 parties

Huile d'hypéricum,...15 parties

En ajoutant au digestif simple, 1/8 de laudanum, on obtient un digestif composé appelé onguent digestif opiacé.

Ou en ajoutant une quantité égale de styrax liquide, on obtient un autre digestif composé appelé onguent digestif animé.

Pour obtenir un digestif composé mercuriel, on rajoute au digestif simple la même quantité d'onguent mercuriel.

Vertus :

Ils font partie de la classe des topiques et du sous ordre des stimulants ulcéreux.

Les digestifs provoquent la suppuration.

Remarques :

Nous avons traité tous les digestifs composés car dans la liste du coffre de la Marquise de Tourny, il n'est pas précisé de quel type il s'agit.

Il est probable qu'il s'agisse du digestif mercuriel car il était indiqué dans les ulcères vénériens.

(21)

Drogue 53 : Cérat diapalme ou Emplâtre diapalme

Préparation :

Litharge,
Huile d'olives,
Axonges de porc,
Eau,

} àà,...Hbiiij.

Mettre ces substances ensemble dans une bassine de cuivre sur un feu à ébullition modérée.

Remuer le mélange sans discontinuer avec une spatule de bois pendant 1 à 2 heures.

Jusqu'à ce que le mélange soit devenu blanc sale et qu'il ait acquis une consistance un peu molette.

Ajouter de l'eau de temps en temps à mesure que celle de la bassine s'évapore afin que l'emplâtre ne reste jamais sans eau.

Quand l'emplâtre a la consistance convenable, on ajoute :

Vitriol blanc dissout dans q.s. d'eau,...□iv.

Cire blanche,...□ix.

On tient le vaisseau sur le feu jusqu'à ce que la cire soit bien liquéfiée et que toute l'humidité soit évaporée, l'emplâtre ne boursoufle plus.

Il faut bien mélanger sur la fin car il change de couleur et devient gris par l'action du feu trop fort.

Quand il est cuit et refroidi, on en forme des magdalons.

Vertus :

Il dessèche, il amollit, il résout, il déterge, il cicatrise.

Souvent on amollit cet emplâtre en le mêlant avec le quart de son poids d'huile d'olives, afin de lui donner une consistance d'onguent.

C'est ce que l'on nomme cérat diapalme.

Remarques :

Il ne faut cesser de remuer pour éviter que la litharge ne tienne au fond de la bassine.

(1)

Drogue 54 : Sparadrap ou toile de Gautier**Préparation :**

On entend par ces dénominations de la toile légèrement enduite d'emplâtre d'un ou de deux côtés et lissée à peu près comme de la toile cirée.

Ces médicaments magistraux sont faits avec plusieurs emplâtres en fonction des indications.

Le sparadrap est utilisé pour appliquer sur les cautères.

Emplâtre diapalme, } àà...Hbj.

Diachylon simple, }

Céruse brûlée,... □viij.

Iris de Florence en poudre fine,... □jβ.

Faire liquéfier ensemble les trois emplâtres y incorporer l'iris de Florence en poudre fine.

Plonger dans l'emplâtre pendant qu'il est liquide un morceau de toile.

Agiter avec une spatule afin de bien l'imprégner.

L'enlever par les deux coins en l'étendant perpendiculairement au dessus du vaisseau.

Une autre personne tient deux règles de bois par les deux bouts, pour former un entre-deux par lequel on fait passer, la toile imprégnée d'emplâtre, afin de faire écouler le superflu.

L'emplâtre qui y reste se trouve étendu uniformément.

Tenir cette toile à l'air pour qu'elle se raffermisse et que l'emplâtre se fige.

Poser cette toile sur une pierre unie et la froter avec un rouleau de bois jusqu'à ce qu'elle devienne bien lisse la retourner et lisser l'autre côté de la même manière.

Vertus :

Employé pour les cautères, le couper en petits morceaux carrés que l'on applique sur les cautères pour entretenir la suppuration.

Remarques :

On peut garnir l'emplâtre que d'un seul côté de la toile avec un couteau pliant dont se servent les peintres puis on lisse comme précédemment.

Mais il est plus difficile de couvrir proprement un seul côté de la toile que tous les deux.

(1)

Drogue 55 : Eponge préparée ou Spongia officinalis

Préparation :

Zoophytes spongiaires, production marine occupant le dernier échelon du règne animal, contenant de l'iode.

L'éponge préparée à la ficelle est réalisée à partir d'éponges fines, battues fortement, trempées 24 heures, lavées avec soin à plusieurs reprises afin d'éliminer les petits coquillages.

Presser et entourer avec force à l'aide d'une corde, faire un nœud puis sécher.

L'éponge préparée à la cire, après avoir été nettoyée comme indiqué ci-dessus, doit être découpée en tranches de 3 à 4 lignes.

Puis la plonger dans la cire jaune ou blanche, la presser entre deux plaques en bois, enlever la cire en excès et la laisser en presse jusqu'à ce qu'elle soit entièrement refroidie.

Vertus :

Elles servent de pansements chirurgicaux pour dilater les plaies et en absorber le pus. On peut l'introduire dans certaines plaies pour éviter qu'elles ne ferment afin d'entretenir un écoulement de pus.

Remarques :

Les éponges contenant de l'humidité à la presse laissent partir toute la cire en les exprimant.

En général, trois onces d'éponges fines, plongées dans une livre et demie de cire jaune fondue, doivent retenir environ sept onces de cire.

(21) (40)

Drogue 56 : Onguent suppuratif**Préparation :**

Poix noire,	} àà... □xij.
Résine,	
Cire jaune,	
Huile d'olives,...	℥iij.

Mettre ces substances dans une bassine les faire liquéfier.

Passer l'onguent au travers d'un linge et le conserver dans un pot.

Vertus :

Il digère, et avance la suppuration des plaies et ulcères.

La poix noire se précipité en grande partie pendant la liquéfaction du mélange et attache au fond de la bassine.

(1)

Drogue 57 : Onguent modificatif**Préparation :**

Feuilles récentes d'ache,...	} àà... □viiij.
Feuilles récentes de nicotiane,	
Feuilles récentes de joubarde major,	

Feuilles de morelle,

Feuilles récentes d'absinthe, Feuilles d'aigremoine, Feuilles récentes de bétoine, Feuilles récentes de chélidoine major, Feuilles récentes de marrube, Feuilles récentes de millefeuille, Feuilles récentes de pimprenelle, Feuilles récentes de plantain, Feuilles récentes de brunelle, Feuilles récentes de pervenche, Feuilles récentes de mouron, Feuilles récentes de scordium, Feuilles récentes de véronique, Sommités de petite centaurée, Racines récentes d'aristoloche minor, Racines récentes de souchet long, Racines récentes de glaïeul, Racines récentes de scrophulaire maj. Suif de mouton, ...Hβ. Huile d'olives,...Hiv.	}	} àà...□ij.
	}	} àà...□ij.

Faire liquéfier le suif de mouton dans l'huile.

Ajouter les herbes et les racines.

Ecraser le tout dans un mortier de marbre.

Faire cuire le mélange jusqu'à consommation d'une grande partie de l'humidité jusqu'à ce que les plantes soient amorties.

On coule avec expression, laisser déposer le mélange d'huile et de suif afin de séparer les fécès, on ajoute :

Cire jaune,...□xij.

Poix résine,	}	} àà...□v.
Térébenthine,		

Faire liquéfier à chaleur modéré.

Passer le mélange au travers d'un linge pour séparer les impuretés de la résine.

Quand l'onguent est refroidi y ajouter :

Aloès,	}	} àà...□j.
Myrrhe,		

Mêler les poudres, former un onguent, conserver dans un pot.

Vertus :

Cet onguent modifie et cicatrise les plaies et les ulcères.

Il est vulnérable, il fortifie les nerfs.

Il convient dans les douleurs de rhumatismes.

On le dit bon pour les morsures de chiens enragés et pour la morsure des vipères.

Il est imprudent de se reposer sur la vertu de ce remède en pareille occasion.

(1)

Drogue 58 : Onguent aegyptiac

Préparation :

Miel blanc,... □xiv.

Vinaigre très fort,... □vj.

Vert de gris pulvérisé,... □v.

Mettre les substances ensemble, dans une bassine de cuivre.

Faire bouillir sur feu modéré.

Remuer sans discontinuer avec une spatule de bois, jusqu'à ce que le mélange cesse de gonfler, il acquière une couleur rouge.

On enlève la bassine hors du feu.

Servir l'onguent dans un rot.

Vertus :

Propre pour déterger pour consommer les chaires baveuses : il résiste à la gangrène.

Remarques :

L'onguent aegyptiac laisse précipiter le cuivre quelques temps après qu'il soit fait, sous la forme d'un sédiment de la couleur de cuivre.

Cette composition porte improprement le nom d'onguent, puisqu'on n'y fait entrer ni huile, ni graisse, néanmoins nous lui conservons sa dénomination, afin de ne rien charger dans les noms adoptés.

(1)

Drogue 59 : Onguent de styrax ou onguent de storax

Préparation :

Il s'agit d'un baume fourni par le Liquidambar oriental de la famille des Amentacées, originaire d'Arabie et d'Ethiopie.

Huile de noix, ... ℥β.

Storax, ... ℥iv.

Colophane, ... ℥xiv.

Résine élémi, } àà... □xv.
Cire jaune, }

Faire liquéfier ces matières ensemble, à l'exception du storax liquide que l'on ajoute sur la fin.

Faire couler cet onguent au travers d'un linge, puis le laisser se figer tranquillement afin que se déposent les impuretés issues du storax liquide.

Rouler alors la partie supérieure avec une spatule en prenant garde d'éviter la partie inférieure qui est sale ; agiter l'onguent avec un pilon en bois.

Vertus :

Cet onguent est stimulant et antiseptique.

On l'utilise dans les gangrènes, les tumeurs, plaies.

(1)

Drogue 60 : Onguent d'althéa ou Onguent Althaea

Préparation :

Huile de mucilage, ... ℥ij.

Cire jaune, ... □viij.

Poix résine, } àà... □iv.
Térébenthine, }

Faire fondre l'ensemble de ces matières à une chaleur modérée.

Couler le mélange au travers d'un linge très serré, on le laisse se figer.

On le ratisse pour séparer un sédiment qui se trouve dessous.

Agiter l'onguent avec un bistortier et le conserver dans le pot.

Vertus :

Cet onguent est adoucissant, résolutif, nerval.

On l'applique sur le côté pour soulager le point de côté dans la pleurésie.

(1)

Drogue 61 : Onguent populéum

Préparation :

Cet onguent se fait en deux temps.

Germe de peuplier,...Hjβ.

Axonge de porc,...Hij.

Liquéfier la graisse dans une bassine, puis la verser dans un pot de grès.

Dans lequel on met les germes de peuplier.

Remuer le mélange, laisser imbiber le peuplier, couvrir le pot.

Conserver le mélange jusqu'à ce que la saison soit plus avancée.

Feuilles récentes de pavot noir,
Feuilles récentes de mandragore,
Feuilles récentes de jusquiame,
Feuilles récentes de joubarbe major,
Feuilles récentes de joubarde minor,
Laitues,
Bardane,
Voilier,
Orpin,
Ronce,
Morelle,...Hj.

} àà...□ij.

Contuser toutes ces plantes, les mettre dans une bassine avec le mélange de graisse et des germes de peuplier.

Faire chauffer ce mélange, remuer sans discontinuer jusqu'à ce que la moitié ou les trois quart de l'humidité des plantes soient évaporées.

Passer l'onguent au travers d'un linge avec forte expression.

Laisser se figer et séparer l'humidité.

Le liquéfier de nouveau, le dépurer et le conserver dans un pot.

Vertus :

Il est calmant, adoucissant, employé pour dissiper les douleurs des hémorroïdes.

Il est bon pour les crevasses du sein, les cancers, les brûlures.

On le fait entrer dans les lavements adoucissant pour calmer les douleurs et les inflammations des hémorroïdes internes et les coliques.

Remarques :

Quand on ne peut se procurer de mandragore, on met en place une pareille quantité de feuilles de belladonna.

(1)

Drogue 62 : Onguent de la mère

Graisse de porc,
Beurre,
Cire jaune,
Suif de mouton,
Litharge préparée,
Huile d'olives,... Hij .

} àà... Hbj .

Mettre toutes les substances dans une bassine à l'exception de la litharge.
Faire chauffer jusqu'à ce qu'elle fume.
Ajouter la litharge bien sèche, remuer ce mélange avec une spatule de bois jusqu'à dissolution totale de la litharge pendant un quart d'heure.
Faire chauffer jusqu'à obtenir une couleur brune tirant sur le noir, laisser refroidir dans un pot.

Vertus :

Cet onguent mûrit, il pousse la suppuration, il ôte l'inflammation des plaies et des ulcères.

Remarques :

L'onguent de la mère n'est qu'un mélange de graisses qui ont commencé à se décomposer et qui tiennent en dissolution.

En vieillissant, il devient blanchâtre à sa surface par le contact avec l'air.

(1)

Drogue 63 : Onguent pompholix

Préparation :

Huile d'olives,... $\square x$.

Suc dépuré de morelle,... $\square iv$.

Faire cuire à petit feu jusqu'à ce que le suc soit réduit en extrait, remuer sans discontinuer.

Cire blanche,... $\square ij\beta$.

Quand la cire est fondue, tirer le vaisseau hors du feu y incorporer les substances suivantes réduites en poudre.

Fleurs de zinc,
Plomb calciné par le soufre,
Blanc de céruse préparé,... $\square ij$.

} àà... $\square j$.

Et quand l'onguent est presque refroidi, on ajoute :

Oliban pulvérisé,... $\square j$.

Agiter l'onguent avec un pilon de bois jusqu'au mélange.

Cet onguent est gris-blanc, s'il est agité modérément sa couleur devient plus foncée si on l'agite longtemps à cause du plomb calciné par le soufre qui est fort noir et qui se

trouvent mieux mêlé par une longue agitation, augmente l'intensité de la couleur de cet onguent.

Vertus :

Cet onguent est rafraîchissant, propre pour dissiper les inflammations et pour dessécher les plaies et les ulcères.

(1)

Drogue 64 : Onguent rosat

Préparation :

Axonge de porc,... ℥ij.

Roses de provins,
Roses pâles avec leur calice, } àà... ℥ij.

Contuser légèrement les roses récentes dans un mortier de marbre avec un pilon de bois.

Les mettre dans une bassine avec la graisse, puis placer le vaisseau sur feu doux.

Faire évaporer une grande partie de l'humidité.

Sur la fin colorer cet onguent avec la racine d'orcanette.

Le passer au travers d'un linge avec expression.

Laisser se figer, séparer les fécès qui se trouvent dessous.

Le faire fondre afin de le dépurer et le conserver dans un pot.

Les roses pâles qu'on fait entrer dans cet onguent laissent une petite quantité d'huile essentielle très odorante et qui lui donne une odeur très agréable.

Ces dans les calices de ces fleurs que réside la plus grande partie de cette huile.

Pour cette raison que nous prescrivons de ne point séparer les fleurs.

Vertus :

Onguent estimé propre pour adoucir pour résoudre.

On s'en sert pour les hémorroïdes pour les inflammations pour les douleurs des jointures.

(1)

Drogue 65 : Onguent blanc rhasis ou blanc raisin

Préparation :

Cire blanche,... □ijj.

Huile d'olives,... □xij.

Faire dissoudre la cire dans l'huile, couler le mélange dans un mortier de marbre.

Agiter jusqu'au refroidissement et disparition des grumeaux.

Incorporer :

Blanc de céruse préparé,... □ijj.

Agiter le mélange, conserver dans un pot.

Y ajouter du vinaigre et du camphre si celui qui l'ordonne le juge à propos.

Vertus :

Il dessèche les plaies et les brûlures.

Il est propre à la gravelle, aux démangeaisons de la peau, il adoucit.

(1)

Droque 66 : Onguent napolitain ou Pommade mercurielle

Préparation :

Mercure, ... 500g

Axonge, ... 500g

Triturer le mercure avec le quart de la graisse dans un mortier de marbre ou de fer jusqu'à ce qu'un peu de pommade frottée entre deux morceaux de papier gris ne laisse apercevoir aucun globule métallique.

Y ajouter alors le reste d'axonge.

Vertus :

Il détruit toute espèce de vermine, guérit de la gale et des maladies cutanées, ramollit et résout les tumeurs dures et rénitentes et surtout celles qui sont occasionnées par le virus vénérien.

On peut donc dire de cet onguent qu'il est résolutif, antisypilitique, et qu'il est employé, d'une manière générale contre les maladies vénériennes, nombreuses à cette époque contractées en générale lors des relâches au port.

(20) (57)

Droque 67 : Onguent mercuriel ou Pommade mercurielle simple ou Onguent gris

Préparation :

Mélanger :

Onguent napolitain, ... 125 parties.

Axonge, ... 375 parties.

Vertus :

Utilisé comme résolutif, et antiseptique contre les pustules varioliques.

Efficace pour détruire le poux de pubis.

Remarques :

Avec de la térébenthine il détruit les punaises.

(21)

Droque 68 : Emplâtre divin

Préparation :

Litharge préparée, ... ℥j.

Huile d'olives, ... ℥ij.

Vert de gris en poudre fine, ... □j.

Eau, ... q.s.

Faire cuire toutes ces matières ensembles dans une bassine de cuivre.

Agiter sans discontinuer, ajouter de l'eau à mesure qu'elle s'évapore.

Quand le mélange a acquis une consistance emplastique.

Cire jaune, ... □viij.

On fait liquéfier la cire, on agite le mélange.
Quand l'emplâtre se fige, ajouter les matières suivantes en poudre fine.

Galbanum, } àà...□ij□ij.
Myrrhe, }
Bdellium,...□ij.
Gomme ammoniac,...□iij□iij.
Oliban,...□i□j.
Opopanax, }
Mastic, } àà...□j.
Aristoloché ronde, }
Aimant préparé,...□jβ.

Agiter le mélange, et le laisser refroidir en forme de magdaléons.

Vertus :

Il déterge, mondifie, cicatrise, amollit, résout les tumeurs, il est bon pour les contusions.

Remarques :

Il est dans l'usage de faire cet emplâtre d'une couleur.
Cette couleur est obtenue quand on met du vert de gris à cuire en même temps que la litharge, parce que le cuivre se ressuscite comme pendant la cuite de l'onguent aegyptiac.

L'emplâtre divin est de couleur rouge lorsqu'il est nouvellement fait, il devient noir à la surface quelque temps après, il n'y a que l'intérieur qui conserve sa couleur rouge pendant plusieurs années.

(1)

Drogue 69 : Emplâtre diachylon

Préparation :

Litharge préparée,...Hbiiij.
Huile de mucilage, } àà...Hbvj.
Décoction de racines de glaïeul, }

Prendre six onces de racines de glaïeuls nettoyées, les couper en tranches.
Les faire bouillir dans une quantité d'eau suffisante pour avoir six livres de décoction.
En mettre une partie dans une bassine de cuivre avec la litharge et l'huile.
Faire cuire ce mélange en le remuant sans discontinuer avec une spatule de bois.
Remettre de la décoction de temps en temps afin que le mélange ne se trouve point sans humidité.
Continuer de le faire jusqu'à ce qu'il ait la consistance nécessaire.
Retirer la vaisseau du feu, quand l'emplâtre est suffisamment refroidi, on en forme une partie en magdaléons.

Vertus :

Il est propre pour ramollir pour digérer, pour mûrir, pour résoudre.
(1)

Drogue 70 : Emplâtre de Vigo cum mercurio

Préparation :

L'emplâtre de Vigo cum Mercurio est d'usage fréquent en chirurgie.

Appelé aussi emplâtre de grenouilles, il est préparé à partir de l'emplâtre de Vigo simple.

Grenouilles, ... n°XXIV

Vers de terre, ... ℥j.

Racines récentes d'yebles, } àà... ℥j.
Racines récentes d'aunées, }

Fleurs sèches de camomille, } àà... □jβ.
Fleurs sèches de lavande, }
Fleurs sèches de matricaire, }
Fleurs sèches de mélilot, }

Vinaigre, } àà... ℥ij.

Vin blanc, }

Eau, ... q.s.

Laver les vers de terre, à plusieurs reprises, dans du vin blanc, pour les dégorger de la terre et d'une portion de matière mucilagineuse.

Les mettre dans une bassine avec les grenouilles vivantes.

Ajouter les racines nettoyées et coupées en tranches, puis les fleurs, le vinaigre, le vin, et une quantité suffisante d'eau.

Faire bouillir toutes ces substances pendant un quart d'heure.

Passer la décoction avec expression et la laisser se déposer.

La tirer par inclinaison et la mettre à part.

Prendre ensuite :

Litharge préparée, ... ℥iv.

Graisse de porc, } àà... ℥j.
Graisse de veau, }

Huile par infusion ou décoction,
de grenouilles,
de vers,
d'aneth,
de camomille,
de lavande femelle,
d'emula campana,
de lis,

} àà...Hβ.

Mettre toutes ces substances dans une bassine de cuivre avec une partie de la décoction précédente.

Faire cuire ce mélange en le remuant sans arrêt avec une spatule de bois.

Ajouter de la décoction à mesure que celle de la bassine s'évapore jusqu'à ce que tout y soit entré ; lorsque toute la litharge est dissoute et que l'emplâtre à la consistance qu'il doit avoir, on ajoute,

Huile de laurier,... □iv.

Cire jaune,... Hβij.

Storax liquéfié,... □iv.

Térébenthine,... □ij.

Faire liquéfier toutes ces substances.

Puis ajouter à la masse lorsqu'elle est suffisamment refroidie, les drogues suivantes réduites en poudre fine.

Oliban,
Euphorbe,
Myrrhe,
Safran,
Vipères,... □ij.

} àà... □j.

Sur la fin, on ajoute de l'huile essentielle de lavande.

on forme un emplâtre auquel on ajoute du mercure « crud » après l'avoir mélangé avec du storax et de la térébenthine dans un mortier de fer.

On agite ce mélange avec le pilon de fer et on le pile jusqu'à l'obtention d'un mélange homogène.

Vertus :

Cette préparation est émolliente, résolutive et résout les humeurs froides.

Aucune dose n'a été retrouvé dans notre bibliographie.

Elle est indiquée pour les nodosités, la loupe, les tumeurs vénériennes, les orchites, pour diminuer les marques de la petite vérole et en cas de syphilides papuleuses. (1)

(23)

Drogue 71 : Emplâtre diabatanum

Préparation :

Feuilles et racines récentes de bardane,

Herbes aux teigneux,
Souci,
Ciguë,
Chamaepitys,
Linêche,
Valériane major,
Angélique,
Enula campana,
Raifort sauvage,
Scrophulaire,
Petite joubarde,
Chélidoine major,
Chélidoine minor,
Gratiolle,

à... □vi.

Laver toutes ces plantes, les couper menu, les faire bouillir dans une quantité suffisante d'eau, passer la décoction avec expression.
Refaire bouillir le marc dans une nouvelle eau, puis y mêler les liqueurs y ajouter :

Suc de ciguë,
Chélidoine major,
Suc d'orval,
Suc de petite joubarde,...Hbj. } à...Hiv.

Faire prendre les quelques bouillons à ces liqueurs, les passer au travers d'un blanchet, puis les faire épaissir en consistance d'extrait.
Quand l'extrait est fait, on ajoute sur chaque livre les gommés-résines, purifiées par le vinaigre scillitique et épaissies en consistance d'extrait :

Galbanum,
Gomme ammoniac,
Opopanax,
Sagapenum, } à... □iv.

Faire chauffer ces matières, on les agite jusqu'à ce que le mélange soit exact.
On les conserve à part, alors :

Litharge préparée,...Hbj.
Huile d'olives,...Hbj.
Huile de petits chiens, } à... □viiij.
Huile de mucilage,
Eau,...q.s.

Faire cuire la litharge avec les huiles et l'eau.
Ajouter à mesure qu'il est nécessaire.
Agiter le mélange avec une spatule de bois jusqu'à ce que ces matières aient la consistance d'emplâtre.
On ajoute, à la totalité de l'extrait ci-dessus, chargés des gommés-résines :
Soufre vif en poudre,... □xv.
On fait liquéfier ces matières et l'on ajoute :

Cire jaune,...Hj□ix.
Storax liquide purifié, } àà...Hj.
Poix de bourgogne, }

Quand ces matières sont liquéfiées et mêlées, on tire la bassine hors du feu.
L'emplâtre étant à demi refroidi y incorporer les substances suivantes réduites en poudre fine.

Racines d'iris de Florence, }
Pain de pourceau, } àà...□vj.
Renoncule, }
Couronne impériale, }
Serpentaire, }
Hellébore blanc, }

Sceau de Notre-Dame, } àà...□j.
Arum, }

Racines d'aristoloche longue, }
Racines d'aristoloche ronde, } àà...□ij.
Clématis, }

Asarum,...□iij.

Feuilles de pistachier,...□ij.

Baies de laurier,...□iv.

Fleurs de mélilot,...□ij.

Semences d'angélique, } àà...□vj.

Semences de cresson, }

Semences de cumin,...□iij.

Fiente de pigeon,...□j.

Bitume de judée, }

Oliban, } àà...□viiij.

Mastic en larmes, }

Gomme tacamahaca,...□xij.

Bdellium, } àà...□iij.

Myrrhe, }

Euphorbe,...□j.

Agiter l'emplâtre, faire dissoudre :

Camphre,...□jβ.

Dans l'huile essentielle de girofles,...□j.

Huile de philosophes,...□ijβ.

Ajouter ce dernier mélange à la masse totale quand elle est refroidie.
Former un emplâtre qu'on réduite en magdaléons.

Vertus :

Il digère, ramollit et résout, on s'en sert pour les loupes, les glandes, les tumeurs, les squirrhes.

Remarques :

L'effet du soufre dans ce mélange est de dissoudre dans l'huile et de former une combinaison que l'on nomme baume de soufre.

(1)

Drogue 72 : Emplâtre noir ou Emplâtre de céruse brûlée

Préparation :

Prendre :

Blanc de céruse,...℥bj.

Huile d'olives,...℥ij.

On met ces deux substances dans une bassine.

On fait cuire sans eau jusqu'à dissolution de la céruse.

On ajoute :

Cire jaune,...℥iv.

On forme du tout un emplâtre.

Puis on fait des magdaléons.

Vertus :

Cet emplâtre est détersif et dessicatif.

Il est propre pour les vieux ulcères.

Remarques :

Attention de ne pas en brûler plus qu'il n'en faut.

(1)

Drogue 73 : Emplâtre diapalme

Préparation :

Emplâtre simple,...1000g.

Cire blanche,...60g.

Faire fondre et ajouter :

Sulfate de zinc,...30g.

(préalablement dissout dans un peu d'eau)

Faire dissiper l'eau en agitant sans cesse.

Vertus :

Cet emplâtre est dessicatif et résolutif.

On s'en sert dans les plaies récentes ou contuses ou dans les meurtrissures entamées.

On l'emploie aussi dans les tumeurs, les abcès, les engelures, les brûlures, les contusions et presque tous les maux externes.

En qualité d'emplastique, il retient la matière de la transpiration et il délaie les humeurs.

Par cette propriété, il détruit les callosités, en les tenant sans cesse humectées et par la même raison, il fait passer les cors et les poireaux lorsqu'on les enveloppe.

Enfin, il sert pour contenir l'appareil dans les pansements.

Remarques :

Si l'on remplace le vitriol blanc par le colcothar broyé avec un peu d'huile, l'emplâtre passe de la couleur blanche à la couleur rouge et l'on obtient l'emplâtre diachalciteos.

(20) (57)

Drogue 74 : Emplâtre vésicatoire

Préparation :

Cire jaune,...□ij.

Poix blanche, } àà...□vj.

Térébenthine, }

Faire liquéfier ces matières ensembles, les tirer hors du feu.

Les agiter jusqu'à ce que le mélange commence à se figer.

Mêler les poudres suivantes :

Cantharides,...□iv.

Euphorbe,...□iv.

On forme tout un mélange, qu'on réduit en magdaléons.

Vertus :

Employé dans l'apoplexie, la léthargie, la paralysie ou la chaleur naturelle est prodigieusement affaiblie.

Dans ces cas on doit se servir de l'onguent.

On en étend sur la peau, on saupoudre la surface avec des cantharides en poudres fines.

On applique sur le gras des jambes ou entre les deux épaules après avoir frotté la partie concernée avec du vinaigre.

On fait usage de l'emplâtre ou de l'onguent pour détonner quelques humeurs qui se portent sur les yeux ou sur les dents.

Si l'on craint que la chaleur du corps ne fit couler l'onguent, on emploie un emplâtre. Appliquer les emplâtres sur la nuque du col ou derrière les oreilles.

Il fait élever les ampoules qui se remplissent de sérosités et procure un écoulement des humeurs.

Vingt quatre heures, après avoir appliqué l'emplâtre, on enlève et on ouvre avec des ciseaux, les vessies qui se sont formées et on y applique des feuilles de poirée et du beurre frais.

Remarques :

Il faut éviter de prendre ce mélange intérieurement, il peut être dangereux.

(1)

Drogue 75 : Mouches cantharides

Préparation :

La préparation des cantharides consiste à les faire mourir en les exposant à la vapeur du vinaigre ou en les plongeant dans le vinaigre.

Puis on les fait sécher pour les réduire en poudre.

Vertus :

Les cantharides sont corrosives.

Elles excitent les vessies ou ampoules étant appliqués sur la peau.

Elles font sortir beaucoup de sérosité.

Elles font la base de l'emplâtre vésicatoire.

On ne doit jamais faire prendre les cantharides intérieurement.

Elles occasionnent des chaleurs d'estomac, des ardeurs d'urine, des inflammations considérables de la vessie et causent des ulcères mortels.

Il se trouve des gens assez imprudents pour prendre de la poudre de cantharides, afin de s'exciter à l'acte vénérien ; mais ils paient bien cher le plaisir qu'ils ont voulu se procurer.

(1) (40)

Drogue 76 : Graisse humaine

Préparation :

Cette graisse est comparable à la graisse de porc ou axonge.

C'est une substance grasse, blanche et molle.

Elle est très fusible, peu sapide et peu odorante.

Quand la graisse humaine est fondue avec de l'eau, on la nomme graisse lavée ou purifiée.

Comme toutes les graisses, elle est insoluble dans l'eau, et peu soluble dans l'alcool, mais elle l'est plus dans l'éther et dans les huiles fixes et volatiles.

Vertus :

Cette graisse est la base de certaines préparations externes à étendre sur la peau.
(21)

Drogue 77 : Sel de Seignette ou Sel de la Rochelle

Préparation :

Ce sel a été découvert en 1672, par Seignette, apothicaire à la Rochelle.

C'est le tartre de potasse et de soude.

Carbonate de sodium,...75g

Crème de tartre,...100g

Eau distillée,...350g

Faire chauffer de l'eau dans une bassine étamée ou d'argent, y ajouter par portions les deux sels en mettant en excès le carbonate, filtrer, évaporer à 40° et laisser cristalliser. Pour le conserver, comme il est légèrement efflorescent, on doit le garder en flacon bien bouché.

Vertus et Doses :

Il est diurétique aux doses de 2 à 4g, laxatif de 5 à 10g, purgatif de 15 à 60g.

Maïstral ajoute qu'il est apéritif.

(13) (42)

Drogue 78 : Sel végétal

Préparation :

C'est le tartrate neutre de potasse.

Ce sel se prépare avec le sel de tartre, 6 onces, que l'on dissout dans de l'eau chaude, 4.5 livres.

On ajoute ensuite la crème de tartre pulvérisée, environ 12 onces, c'est à dire au point de saturation.

Vertus :

Ce sel est purgatif, détersif, apéritif, diurétique.

Il convient dans les cas d'obstruction, d'hydropisie, de cachexie et dans toutes maladies hypocondriaques et hystériques.

Doses :

Sa dose, à titre purgatif est de 6 gros à 1 once dans du thé, de l'eau de chicorée sauvage, du petit lait, du bouillon ou dans tout autre véhicule convenable.

On en met aussi dans les apozèmes et dans les potions purgatives ordinaires à la dose de 1 à 2 gros.

Si on le prescrit comme altérant seulement ou pour tirer la teinture des drogues avec lesquelles on le mêle, comme par exemple la rhubarbe, on en divise encore la dose.

Extérieurement, il nettoie et déterge les ulcères putrides.

(13) (42)

Drogue 79 : Sel d'absinthe

Préparation :

Il est retiré d'une plante : l'absinthe ordinaire, *Absinthium vulgare*, astéracées.
Il est obtenu par combustion de la plante.

Vertus :

Ce sel n'agit que par le carbonate de potasse que l'on en retire.
Ce sel lixiviel est apéritif, incisif, diurétique, purgatif et s'il conserve son amertume, il est vermifuge, stomachique et fébrifuge.
Il fond les humeurs épaisses ; il lève les obstructions et il augmente les sécrétions.

Doses :

La dose utilisée est de 6 à 24 grains.
(21)

Drogue 80 : Sel de centaurée

Préparation :

Obtenue en calcinant la centaurée, puis en lessivant les cendres.
Le « sel » était principalement composé de carbonate de potassium d'où une activité différente de la plante elle-même.

Vertus :

On l'emploie comme diurétique.
(45)

Drogue 81 : Sel d'Epsom ou Sel d'Epsom

Préparation :

Le sel d'Epsom, est le sulfate de magnésium.
On le trouve dissout dans les eaux de la fontaine d'Epsom en Angleterre, et dans celles de Sedlitz et d'Egra en Bohême.
On l'obtient par évaporation et cristallisation.
On peut aussi le préparer par l'exposition à l'air des schistes contenant du sulfure de fer et de la magnésie, après les avoir arrosés d'eau.
On peut encore le calciner, de manière à le décomposer, le carbonate double de chaux et de magnésie naturel (dolomie).
On traite le résidu par l'acide sulfurique, on évapore, on calcine fortement ; on reprend par l'eau qui dissout seulement le sulfate de magnésie, et l'on fait cristalliser.
Le sel d'Epsom se présente en petits cristaux blancs et transparents, solubles dans trois parties d'eau.
Il a une saveur fraîche.

Vertus :

Il est détersif, incisif, atténuant, apéritif, diurétique, fébrifuge, antihelminthique et le plus purgatif des sels neutres.
On le donne dans l'apoplexie, la paralysie, l'engourdissement, la cachexie, la bouffissure, l'hypocondrie, la jaunisse, l'hydropisie commençante, l'asthme humide,

la goutte et enfin, dans les maladies chroniques qui sont occasionnées par l'épaississement et la glutinosité des humeurs.

Doses :

Sa dose, comme purgatif, est de 0.5 à 1 once, que l'on fait fondre dans un gobelet d'eau, de thé, de bouillon ou de petit lait.

Si on le donne comme altérant ou si on s'en sert pour tirer la teinture des autres purgatifs ou pour augmenter la vertu des potions purgatives ordinaires, la dose utilisée est de 0.5 à 2 gros.

Ce sel entre dans la préparation des eaux minérales artificielles et on en met aussi 2 à 3 onces dans les lavements purgatifs.

Remarques :

On l'allie fort souvent avec d'autres remèdes altérants soit en bol, soit dans les potions.

Ce sel corrige les qualités nuisibles des purgatifs et résineux.

(13)

Drogue 82 : Sel de nitre

Préparation :

La découverte de ce sel remonte au XIII^e siècle, il correspond à l'azote de potasse ; on le retire des vieux plâtras et de nitrières artificielles ou naturelles.

Ces dernières étaient nombreuses en Indes, en Perse et en Egypte d'où le sel arrivait en Europe en grande quantité.

Le sel de nitre est également obtenu par distillation du carbonate de potasse.

Il apparaît sous forme d'aiguilles blanches, il est inodore, soluble dans l'eau et sa saveur est fraîche.

Vertus :

A haute dose c'est un poison.

Depuis 2 jusqu'à 5 centigramme, il agit comme diurétique.

Et de 1.4 à 8 grammes, on l'utilise comme stimulant.

Il est également employé comme tempérant, antiscorbutique, fondant.

On l'emploie dans le scorbut, les rhumatismes articulaires et les fièvres.

Remarques :

C'est à ce sel que les plantes nitreuses telles que la bourrache ou la pariétaire doivent leurs propriétés diurétiques.

(23)

Drogue 83 : Sel ammoniac

Préparation :

Le sel ammoniac est le chlorure d'ammonium.

Autrefois, il nous venait d'Egypte, où on l'obtenait par sublimation de la suie de la fiente des chameaux.

Par la suite, on l'a préparé en France par la décomposition au feu des matières animales (cornes, vieux cuirs).

On obtient dans les produits de la distillation du carbonate d'ammoniaque que l'on décompose par du sulfate de chaux, et le sulfate d'ammoniaque qui en résulte par le sel marin.

Le sel du commerce est gris.

On le purifie par la solution ou par nouvelle sublimation, on a alors le sel d'ammoniac blanc.

Le sel d'ammoniac se présente en forme de pains hémisphériques percés au milieu. Il a une saveur piquante, il est peu odorant, soluble dans trois parties d'eau froide.

Vertus :

Ce sel est employé comme fondant, stimulant, diurétique, diaphorétique, fébrifuge. On l'administre sous forme de potion, de tisane, de lotion, de gargarisme, de collyre. On l'utilise dans le scrofule, les tumeurs, les rhumatismes et les angines torsesillaires.

Doses :

Il est utilisé à la dose de 1 à 2 grammes.

(13) (23)

Drogue 84 : Cristal minéral ou Sel de prunelle

Préparation :

Si l'on fait fondre le sel de nitre ou azotate de potassium ou nitrate de potasse dans un creuset et que l'on coule le tout en plaque, on obtient le nitrate de potasse fondu ou cristal minéral.

Vertus :

A haute dose le cristal minéral est un poison.

A petite dose c'est un excellent diurétique.

C'est un fondant, un antiscorbutique.

Doses :

Depuis 5 centigrammes jusqu'à 2 grammes comme diurétique dans une boisson.

A la dose de 4.4 gr et 8 gr comme contre-stimulant surtout en Italie.

Certains l'utilisent jusqu'à 30gr/jour contre les rhumatismes articulaires.

(21)

Drogue 85 : Corail préparé

Préparation :

On distingue deux sortes de corail, le rouge et le blanc.

Ce sont des productions animales sous-marines très rencontrées dans la mer méditerranée.

Le corail rouge Isis mobilise ou Corallium rubrique doit être compact, poli, luisant haut en couleur.

On le prépare en le broyant sur le marbre, en poudre impalpable, afin qu'il soit le plus aisée à dissoudre.

Vertus :

Il possède une qualité alcaline et astringente.

On l'utilise pour arrêter les dysenteries, les diarrhées, les flux d'hémorroïdes, les hémorragies, toutes les autres maladies qui sont causées par une acrimonie d'humeurs. On emploie le corail rouge pulvérisé comme dentifrice.

Remarques :

On s'en sert dans les sirops et les teintures.
Plus le corail est broyé plus il perd de sa couleur.
(21)

Drogue 86 : Yeux d'écrevisses ou Pierre d'écrevisses

Préparation :

Les yeux d'écrevisses sont des concrétions entièrement formées de carbonate calcaire uni à une matière gélatineuse, que l'on trouve aux approches de la mue, dans l'estomac de l'écrevisse (*Astacus fluviatilis*).

Ce sont des petits corps hémisphériques formés de couches concentriques, superposées, lisses, dures dont la partie plate est déprimée au centre, ce qui leur donne une sorte de ressemblance avec l'œil, d'où leur nom.

Le trochisque d'yeux d'écrevisses est composé de 60g de ces concrétions, de sucre, de gomme et eau de fleurs d'oranger en quantité suffisante.

Bien laver à l'eau chaude les yeux d'écrevisses pour leur ôter leur odeur et pour séparer la poussière qui peut être attachée.
Puis les réduire en poudre sur le porphyre.

Former des trochisques que l'on fait sécher à l'ombre.

Vertus :

Les yeux d'écrevisses sont employés comme anti-acide dans les aigreurs d'estomac et sont employés en qualité d'absorbants, de diurétiques, de résolutifs et de vulnéraires. On les donne pour arrêter le vomissement, pour calmer les cours de ventre et autres maladies de cette espèce.

Les yeux d'écrevisses entrent dans la composition de certains bols, opiat, émulsions, potions...

Doses :

La dose utilisée varie de 12 grains à 0.5 gros.
(57)

Drogue 87 : Antimoine diaphorétique

Préparation :

Antimoine purifié,...1 partie
Azotate de potasse,...2 parties

Pulvériser, mêler et projeter par petites portions dans un creuset incandescent. Couvrir le creuset et le maintenir à une haute température pendant une demi-heure. Sortir la matière du creuset, la laisser refroidir, puis la laver dans l'eau jusqu'à ce que celle-ci ne sorte plus alcaline.

Jeter sur un toile et faire sécher.

Vertus :

Comme toutes les préparations antimoniales, l'antimoine diaphorétique est émétique, purgatif.

(21) (57)

Drogue 88 : Safran de mars

Préparation :

Il existe le Safran de mars astringent puis le safran de mars apéritif.

La liste du coffre de la *Marquise de Tourny* ne précise pas exactement lequel est embarqué.

Safran de mars astringent

On l'obtient par simple calcification du sesquioxyde de fer hydraté ; il ne diffère du colcothar (sulfate de fer desséché et calciné) que par un peu de sous-sulfate ferrique que celui-ci contient.

Son nom peut le faire confondre avec le suivant.

Safran de mars apéritif

ou sesquioxyde de fer hydraté, magistère de sulfate de fer hydrate de sesquioxyde de fer sec, oxyde brun de fer, rouille.

On fait dissoudre séparément dans l'eau :

Sulfate de fer pur,...15 gr.

Carbonate de soude,...18 gr.

Puis on mélange peu à peu le carbonate et le sulfate jusqu'à cessation de précipité.

On laisse déposer, on décante et on lave à plusieurs reprises à l'eau froide.

Le dépôt qui est blanc, puis vert, brun verdâtre devient jaune rougeâtre pendant la dessiccation.

Le carbonate de protoxyde se transforme peu à peu en sesquioxyde de fer en conservant toutefois une petite quantité d'acide carbonique (8/100)

On l'achève en l'exposant à l'air pour la dessiccation.

Il est fauve rougeâtre ou safrané, inodore, insipide et insoluble.

Vertus :

Il est astringent, tonique, emménagogue.

Il est employé sous forme de prises, de pilule, de chocolat, d'électuaire.

Un certain Mitschell J., l'a employé avec succès dans le traitement des ulcères chroniques.

Doses :

Depuis 0,2 jusqu'à 1.

Remarques :

Incontestablement, c'est la safran de mars apéritif qui est employé à bord de la *Marquise de Tourny*.

(23)

Droque 89 : Thutie préparée ou Trochisque de thutie

Préparation :

La thutie ou cadmie des fourneaux est recueillie dans les cheminées des fourneaux où l'on grille les minerais de zinc.

C'est l'oxyde de zinc impur.

Laver plusieurs fois à l'eau la thutie et la réduire en poudre par porphyrisation et ceci avec un peu d'eau, puis de la mettre en trochisque.

Vertus :

La poudre de thutie est dessicative, détersive, propre pour arrêter les larmolements et pour guérir les maladies des yeux causées par quelques petits ulcères de la cornée, pour les hémorroïdes, les écorchures des enfants et pour dessécher et cicatriser les plaies et ulcères en général.

Son usage est borné à l'extérieur.

On en met dans la plupart des collyres ou on en souffle dans les yeux par le moyen d'un tuyau de plume à écrire.

Doses :

La dose utilisée est proportionnelle à la grandeur des plaies ou des ulcères, ou à la quantité des collyres dans laquelle elle entre.

On en met en général de 0.5 gros à 1 gros dans 4 à 5 onces d'un liquide quelconque.

(20)

Droque 90 : Poudre cordiale de vipères

Préparation :

Le tronc, le cœur et le foie de la vipère sont séchés à l'ombre et on les pulvérise au fur et à mesure des besoins.

Il est fort probable que ce mode opératoire se faisait à terre et que les coffres des bateaux n'emportaient que la poudre déjà constituée.

Vertus :

La poudre de vipères a une vertu fortifiante, aléxitére, cordiale, diaphorétique et sudorifique ; et à ce titre, on la croit propre à remédier à la piqûre des animaux venimeux et particulièrement à celle de la vipère.

On s'en sert aussi dans la petite vérole, la rougeole, le scorbut, les fièvres malignes, les maladies de la peau telles que la gale, les dartres, la lèpre... et enfin dans les anciens rhumatismes ; mais dans ce dernier cas, on préfère les bouillons faits avec la chair de ce reptile.

Concernant sa conservation, il semble que l'humidité altère cette poudre, et qu'il est nécessaire de la tenir dans un lieu bien sec.

Ceci paraît difficile sur un navire au XVIIIe siècle.

Doses :

La poudre de vipères s'utilise à la dose de 4 à 30 grains, dans du bouillon, du vin ou autre liquide.

Elle entre également dans les bols, opiats, électuaires, etc.

(57)

Droque 91 : Poudres astringentes ou Pulvis astringens

Préparation :

Bol d'Arménie,	}	àà,...2 onces
Terre sigillée,		
Balaustes,	}	àà,...1 once
Roses rouges,		
Sang de dragon,		
Graines de sumach,		
Graines de myrtille,		
Encens,		
Mastich,		

Mêler le tout ensemble pour faire une poudre qui est gardée en cas de besoin.

Vertus :

Elles peuvent être données dans les pertes de sang et dans les faiblesses d'estomac et d'intestin, dans du vin ou autre liqueur convenable.

Elles servent extérieurement après les avoir incorporées avec des blancs d'œuf, du vinaigre ou quelque eau astringente sous forme de cataplasme pour arrêter les fluxions ou les pertes de sang et pour resserrer les parties.

Doses :

Depuis un scrupule jusqu'à une dragme.
(20) (57)

Droque 92 : Poudre de cornachine ou Poudre de tribus ou Poudre Royale

Préparation :

Scammonée d'Alep,...125 parties.
Bitartrate de potasse,...125 parties.
Antimoine,...125 parties.
On mêle et on forme tout une poudre.

Vertus :

C'est un fort purgatif.

Doses :

Depuis 12 grains jusqu'à 1 gros.

Remarques :

A ne pas prendre dans les maladies inflammatoires.
(1) (22)

Droque 93 : Tartre émétique

Préparation :

Découvert en 1631 par Adrien de Mynsicht, le tartre émétique correspond au tartrate d'antimoine et de potasse.

Il est blanc, opaque, inodore, de saveur âcre et désagréable ; il est soluble dans l'eau.

Crème de tartre, ... 300 parties
Verre d'antimoine, ... 200 parties
Eau distillée, ... 20000 parties

Faire bouillir l'ensemble pendant une demie heure en agitant continuellement et en remplaçant par de la nouvelle eau celle qui s'évapore.

Le laisser refroidir sur place sans filtrer.

Enlever les cristaux qui se sont formés, puis laver les eaux mères.

Filtrer ces eaux et les faire évaporer.

Laisser cristalliser et purifier les cristaux obtenus.

Vertus et doses :

Utilisé comme vomitif à la dose de 2 à 20 centigrammes dans un verre d'eau ; comme purgatif à la dose de 5 à 10 centigrammes dans une pinte de liquide ; comme « *contro-stimulant* » et comme rubéfiant sous forme de pommade et d'emplâtres.

Il est prescrit dans les cas de pneumonie et dans le croup.

(20)

Drogue 94 : Vin émétique ou Vin antimonial de Huxam

Préparation :

Tartre, ... 2 parties.

Vin de Malaga, ... 560 parties.

Faire dissoudre le tout.

Vertus :

Il est employé en lavement sous le nom de vin émétique trouble parce qu'on conserve cette préparation sur le marc.

Il convient dans l'apoplexie, la paralysie, et dans les maladies où il y a stupeur et engourdissement.

Doses :

Depuis deux gros jusqu'à 4 onces.

Il ne doit jamais être administré par la bouche.

Remarques :

Agiter au moment de l'emploi.

(1) (20)

Drogue 95 : Kermès minéral

Préparation :

C'est le sulfate d'antimoine hydraté.

On le prépare en faisant bouillir :

Quatre livres d'antimoine cru concassé pendant deux heures,

avec une liqueur de nitre fixé par les charbons et huit livres d'eau de pluie.

Précisons que le nitre fixé par les charbons est préparé à partir de nitre (nitrate de potassium) que l'on fait fondre dans un creuset et sur lequel on jette à plusieurs

reprises du charbon en poudre jusqu'à ce qu'après plusieurs détonations, il n'ait plus de fluidité et ne détonne plus.

Il est ensuite lavé à l'eau bouillante, on le passe, on le fait sécher, ce qui forme alors un sel alcali que l'on nomme fixé par les charbons.

Après l'ébullition de deux heures, on décante la liqueur et on la filtre toute bouillante à travers du papier gris.

On réitère l'ébullition jusqu'à trois en ajoutant, la seconde fois, sur l'antimoine, 5 livres d'eau et 12 onces de la même liqueur de nitre fixé.

On réunit le kermès qui s'est précipité dans ces trois décoctions, on lave à l'eau pure, jusqu'à ce que cette eau sorte limpide.

On laisse sécher et on édulcore en y faisant brûler deux fois de l'esprit de vin que l'on verse dessus et on le fait sécher à nouveau.

Il reste une poudre rouge qui agit de la même manière que les autres préparations de cette substance demi-métallique, lorsqu'elle est donnée par une main habile.

Vertus et doses :

Le kermès minéral a une vertu vomitive, mais pas aussi sûre que celle du tartre émétique. On l'utilise pour cet effet à la dose de 2 à 5 grains.

A cette dose, il peut procurer des selles abondantes.

Si on le prescrit uniquement à titre d'atténuant, de fondant, d'incisif et d'expectorant, on le fait à la dose de un quart ou d'un demi-grain, répétée plusieurs fois au cours de la journée.

De cette façon, il augmente les sécrétions et excrétions particulièrement celles des crachats, des sueurs, et des urines.

On le donne dans les catarrhes ordinaires, les rhumes opiniâtres et dans l'aphonie lorsque ces maladies dépendent d'une pituite épaisse ou d'une trop grande quantité d'humeur dans les bronches.

Il est également employé dans toutes les maladies de la poitrine et dans toutes les difficultés de respiration.

Egalement dans la petite vérole, les fièvres intermittentes, la cachexie.

Il ne faut pas donner le kermès au début des maladies, car il pourrait augmenter l'inflammation et faire de grands ravages.

On en met dans les Lochs et dans les potions huileuses, cordiales.

Remarques :

Comme il est pesant, il précipite au fond des remèdes aqueux, il faudra bien le remuer avant de l'utiliser.

On l'incorpore dans les bols et les conserves, où on le mêle avec le sucre en poudre.

(57)

Drogue 96 : Ipécacuanha en poudre et en écorce

Préparation :

L'ipécacuanha fut introduit dans la médecine européenne en 1672.

Le *Cephoelis ipécacuanha* appartient à la famille des Rubiacées.

C'est un petit végétal, haut de trente centimètres environ.

La partie utilisée en médecine est la racine.

Il vient essentiellement du Brésil.

L'ipéca doit ses propriétés à l'émétine, substance alcaline blanche, pulvérulente, incristallisable, de saveur amère, peu soluble.

Vertus :

Il est utilisé comme vomitif, tonique, expectorant.

On le préconise dans les fièvres rémittentes, les diarrhées, coqueluche, et catarrhe en tant qu'expectorant, dans le choléra, les hémoptysies, troubles digestifs pour ses propriétés vomitives.

Doses :

De 0.6 à 50 grammes suivant la forme et l'activité désirées.

Remarques :

Il peut être administré sous forme d'une poudre (2/100), d'un extrait aqueux, extrait alcoolique, de sirop ou de pastilles.

(20) (21)

Drogue 97 : Jalap en poudre**Préparation :**

La jalap est la racine de *Convolvulus officinalis* (Convolvulacées), qui croît au Mexique, principalement aux environs de la ville de Xalappa, d'où elle tire son nom. Les racines de jalap sont coupées en rouelle d'un diamètre variable, ou bien fendues dans leur longueur, ou quelquefois encore entières et incisées.

Elles sont dures, brunes extérieurement et intérieurement, à cassure résineuse, d'odeur nauséuse, et de saveur âcre.

Vertus :

La racine de jalap contient une résine, la jalapine, à laquelle elle doit ses propriétés purgatives.

Doses :

On utilise la poudre de jalap que l'on incorpore aux bols et opiat à la dose de 1 scrupule à 0.5 gros, et même 2 scrupules.

Remarques :

Parfois, on y joint de la crème de tartre ou du sirop de fleurs de pêcher ou de chicorée composée ou enfin du sucre pour mieux l'administrer et renforcer son action.

Il est à préciser que c'est un purgatif drastique efficace, mais dont l'effet est inconstant car la résine ne se trouve pas toujours en même proportion dans une quantité donnée de poudre.

(20) (22)

Drogue 98 : Jalap en écorce**Préparation :**

Il s'agit de la racine de *Exogonium purga*, de la famille des Convolvulacées.

L'exogonium est une plante du Mexique que l'on utilise sous forme de morceaux arrondis, marqués circulairement d'une forte incision faite pour en faciliter la dessiccation.

Sa surface est rugueuse, gris foncé, veiné de noir.

Son odeur est nauséabonde.

Le meilleur Jalap est sec, compact, pesant, à cassure nette, non celluleuse.
Il contient une résine à laquelle il doit ses propriétés purgatives.

Le sirop de Jalap et sa teinture se préparent à partir de :
Jalap, ... 1 partie.
Alcool à 22 degrés, ... 8 parties.

La résine de Jalap se prépare en distillant la teinture au bain-marie jusqu'au trois-quart mêlant le résidu avec une quantité égale d'eau distillée, en lavant le précipité et le dissolvant dans l'alcool puis en évaporant à siccité.
Cette résine est jaune à l'état de poudre.

Vertus :

Il est un purgatif puissant prescrit en poudre.

Doses :

De 1.5 grammes à 2 grammes pour un adulte.
Environ 75 centigrammes pour l'enfant.

Remarques :

Un autre jalap officinal, doué des mêmes propriétés est appelé jalap léger, fourni par l'*Ipomoea orizabensis*.

Cette racine a fait la base du fameux «*vomi-purgatif*» de Leroy.

Le Jalap possède une efficacité inconstante, car la résine ne se trouve pas toujours à la même proportion dans une même quantité de poudre.

(41)

Drogue 99 : Diagrède

Préparation :

C'est la poudre de Scammonée adoucie qui est appelée Diagrède.

Il existe 3 sortes de Scammonée, celle d'Alep, de Smyrne, de Montpellier.

Dans le but d'adoucir les propriétés de la scammonée, il faut la faire cuire dans du suc de coing, ou de réglisse ou l'exposer à la vapeur de soufre.

Vertus :

La Scammonée est essentiellement purgative et drastique.

Doses :

Depuis 0.3 à 4.0 gr en pilules ou en émulsion dans du lait.

(22)

Drogue 100 : Mercure doux

Préparation :

C'est du chlorure de mercure et plus exactement un protochlorure de mercure.

Les alchimistes le nommaient, selon qu'il avait été sublimé une, deux, trois ou même un plus grand nombre de fois, Mercure doux, Calomelas, Panacées Universelle.

Sublimé corrosif,...8 onces.

Mercure cru revivifié du cinnabre,...4 onces.

On mélange le sublimé corrosif et le mercure cru revivifié du cinnabre, et on sublime six fois ce mélange dans un matras au bain de sable.

Vertus :

Le mercure doux est purgatif, antihelminthique, fondant, apéritif, antivénérien et emménagogue.

Il convient aux enfants qui sont plus communément sujets aux vers que les adultes.

On le mêle souvent aux autres purgatifs.

Quoiqu'il ne cause pas autant de salivation que le mercure en friction, ni la panacée mercurielle, à moins qu'on en continue l'usage pendant plusieurs jours, on doit cependant le craindre dans les constitutions délicates.

Il est également employé dans les maladies vénériennes, hydropisie, la jaunisse et les différentes obstructions, car il lâche le ventre, détruit le virus vénérien et purifie la masse de sang.

Doses :

Depuis 4 à 6 grains, jusqu'à 20 grains et même quelquefois plus quand on le prescrit seul.

Mais lorsqu'on doit en continuer l'usage pendant un certain temps, on n'en donne que 5 à 6 grains que l'on incorpore toujours dans des bols, opiats, conserves, extraits, électuaires.

Remarques :

C'est une substance blanche très pesante, demi-transparente qui, mise sur la langue, ne doit produire aucun sentiment de corrosion.

(57)

Drogue 101 : Panacée mercuriale

Préparation :

La panacée mercurielle est le mercure doux sublimé un plus grand nombre de fois, c'est à dire jusqu'à douze fois et mis en digestion dans l'esprit de vin qu'on retire par distillation.

Cette répétition des sublimations lui enlève sa vertu purgative.

Vertus :

Elle est fondante, incisive, dépurative.

elle convient dans les maladies de peau, les vieux rhumatismes, les scrofules, dans l'épaississement de la lymphe et pour détruire les vers.

Elle pourrait déranger l'estomac et les organes de la digestion des personnes délicates et leur causer des hémorragies dangereuses.

Elle provoque facilement la salivation.

Doses :

La dose utilisée est de 10 à 30 grains, que l'on incorpore, comme le mercure doux, dans quelques conserve, extrait, bol.

Remarques :

Si on en fait usage longtemps, on en prend une moindre dose, que l'on augmente tous les jours jusqu'à un certain point.

(57)

Drogue 102 : Précipité rouge ou Deuto ou Bi ou Peroxyde de mercure**Préparation :**

C'est l'oxyde mercurique rouge.

On le prépare avec une livre de mercure et 18 onces ou quantité suffisante d'esprit de nitre que l'on fait évaporer au bain de sable jusqu'à obtention d'une masse rougeâtre qui est le précipité en question.

Vertus :

C'est un cathérétique très fort, propre à consumer les chairs baveuses et les excroissances fongueuse qui s'élèvent souvent des vieux ulcères.

On en vante aussi les bons effets dans les chancres vénériens qui surviennent aux parties naturelles de l'un ou de l'autre sexe et contre les verrues.

Il est employé en ophthalmologie contre les blépharites et les ulcères de la cornée.

(57)

Drogue 103 : Pierre infernale**Préparation :**

La pierre infernale est de l'azoate d'argent fondu.

On la prépare à partir d'azoate d'argent cristallisé.

Faire fondre l'azoate d'argent cristallisé dans un creuset d'argent ou de platine.

Quand la matière a fusionné, la couler dans une lingotière, préalablement chauffé et graissée.

Quand la lingotière est froide, la démonter et en retirer les cylindres de nitrate que l'on conserve dans des flacons contenant du coriandre, de la graine de lin, ou des semences de psyllium, de l'amiante ou de la ponce pilée pour empêcher que les cylindres se brisent.

Vertus :

Elle cautérise, c'est une substance très caustique.

Elle est utilisée sur des plaies, des boutons varioliques, érysipèles, chancres indolents, croups, verrues.

Remarques :

Pour les employer, on enchâsse la pierre infernale dans un tuyau de plume ou dans un instrument appelé porte-plume.

Pour les cavités profondes, on recouvre la pierre d'une épaisseur et d'une longueur choisie de cire d'Espagne fondue ; pour l'utiliser, il suffit alors de mettre le bout à nu avec un canif ou une lime douce.

(23)

Drogue 104 : Pierre à cautères ou Potasse à la chaux ou Cautére potentiel

Préparation :

Mettre dans une chaudière en fonte du Carbonate de potasse du commerce.

Evaporer jusqu'à la fusion.

Aussitôt la première décantation, couler le contenu de la chaudière en plaque, en goutte, ou en cylindre.

Vertus :

La pierre à cautère est caustique, elle forme des cautères.

Remarques :

Il arrive qu'elle forme des escarres circonscrits sur la peau.

(21)

Drogue 105 : Pierre vulnéraire

Préparation :

Alun,...180 parties.

Sulfate de zinc,...180 parties.

Acetate de cuivre,...4 parties.

Sel ammoniac,...4 parties.

Faire fondre au feu dans un creuset et lorsque la fusion sera complète ajouter :

Safran,...2 parties.

Vertus :

La pierre vulnéraire est utilisée pour déterger et sécher les ulcères.

(23)

Drogue 106 : Pilules mercurielles

Préparation :

Mercure,...23g

Miel,...q.s.

Pour éteindre complètement le mercure y ajouter :

Aloès,...23g

Rhubarbe,...12g

Scammonée,...8g

Poivre noir,...4g

F.S.A.(Faites Selon l' Art) des pilules de 0.2g.

Vertus :

Les pilules mercurielles sont purgatives et conviennent en particulier dans les maladies vénériennes, la gale et dans les maladies rebelles de la peau.

Elles sont aussi propres pour détruire et chasser les vers.

Doses :

Elles sont utilisées à la dose de 1 à 4 pilules dans les maladies syphilitiques et dartreuses.

(57) (20)

Drogue 107 : Rhubarbe**Préparation :**

Sous le nom de rhubarbe, on désigne la racine de plusieurs espèces botaniques du genre *Rheum*, qui fait partie de la famille des Polygonacées.

Les *Rheum* sont des herbes vivaces ayant exactement le faciès de nos *Rumex*, mais dans les proportions gigantesques.

Ils sont originaires de la Chine, de la Tartarie chinoise et de la Perse.

Il n'en croît aucun spontanément en Europe, mais on les cultive dans quelques jardins.

On distingue les rhubarbes exotiques et les rhubarbes indigènes.

Les rhubarbes indigènes :

Les rhubarbes d'Europe : Elles sont fournies par différents *Rheum* modifié par le climat.

la rhubarbe de France : Appelée aussi rhapontic, elle est fournie par *Rheum raponticum*, que l'on cultive en grand, près de la ville de Lorient en Bretagne.

Cette rhubarbe, ainsi que celles dites d'Europe, est en morceaux gros comme un poignet.

A l'intérieur leur texture est plus ligneuse, les marbrures ou les veines sont disposées concentriquement.

Elles croquent peu sous la dent, teignent peu la salive ; leur odeur est moins prononcée et leur poudre est rougeâtre.

Les rhubarbes exotiques :

La rhubarbe de Chine ou des Indes : on l'attribue au *rheum australe*.

Elle est en morceaux cylindriques, d'un jaune terne, d'une texture compacte et à marbrures briquetées à l'extérieur.

Elle est percée d'un trou dans lequel on trouve quelquefois les débris d'une corde qui servait à la suspendre pendant la dessiccation.

Elle a une odeur prononcée et une saveur amère.

Elle possède la propriété de croquer très fort et colore la salive en jaune.

Sa poudre est jaune orangée.

La rhubarbe de Moscovie : on l'attribue au *rheum palmatum*.

Elle est en morceaux aplatis, irréguliers, anguleux, mondés au vif et percés de trous comme la précédente, mais ces trous sont plus grands et plus nets.

La texture est moins compacte, plus légère, d'un jaune vif à l'extérieur.

Les marbrures internes sont formées de lignes rouges, jaune et blanches, irrégulières, quelquefois cependant disposées en étoile.

D'odeur et de saveur prononcées, elle croque sous la dent.

Sa poudre est d'un jaune pur.

Vertus et doses :

La rhubarbe est utilisée comme tonique à la dose de 30 à 60 centigrammes, et comme purgatif à la dose de 4 grammes et plus.

Utilisée sous forme de poudre, les médecins prescrivent aussi des fragments de rhubarbe en macération dans l'eau.

A ce propos, la rhubarbe doit être traitée par macération ou infusion, la décoction faisant entrer dans les liqueurs une trop grande quantité d'amidon qui les rend troubles.

La rhubarbe, par la torréfaction, perd sa propriété purgative, et acquiert une vertu tonique plus grande.

(20) (23)



Figure 6 : Rhubarbe (*Rheum palmatum*) (86)

Drogue 108 : Séné**Préparation :**

Sous ce nom, on comprend les folioles détachées de plusieurs arbrisseaux confondus par Linne en une seule espèce sous le nom de *Cassia sennaet* dont les botanistes ont fait plusieurs espèces.

Le séné appartient à la famille des légumineuses.

On distingue plusieurs sortes de séné :

Le séné de la Palthe : C'est le séné le plus estimé, c'est un mélange de folioles de *Cassia acutifolia* et *obovata* et des feuilles du cynauchunnarguel, ce séné est le plus estimé c'est le séné mondé.

Le séné de Tripoli : *Cassia oethiopica*

Vertus :

C'est un purgatif assez énergétique et très employé, mais qui a une saveur amère et très désagréable.

Il donne souvent des nausées et des coliques.

La décoction lui faisant perdre de ses propriétés, c'est donc sous forme d'infusé qu'il convient de l'administrer, soit en potion, soit en lavement.

Remarques :

Sous le nom de baguenaudier on trouve le séné indigène qui ressemble au vrai séné, il est légèrement purgatif.

Sous le nom de gratiolo, on trouve le séné des près qui est un purgatif violent.

(22)

Drogue 109 : Manne**Préparation :**

Pendant les chaleurs d'été ou dans les temps secs, la manne s'écoule soit naturellement soit par incision, du tronc des branches et des feuilles de deux sortes de frêne.

Ces frênes, *Fraxinus ornus* et *Fraxinus rotundifolia*, de la famille des oléacées, croissent dans toute l'Europe, mais ne fournissent la manne qu'en Italie, et surtout en Sicile et en Calabre.

On distingue trois sortes de manne en fonction de l'époque de leur récolte, qui a lieu de juin à octobre.

La manne en larme est la plus pure, elle est recueillie pendant l'été.

La manne grasse qui est molle, gluante et chargée d'impuretés.

Quant à la manne en sorte, elle est recueillie pendant l'automne, elle est composée de petites larmes unies entre elles par une matière molle, gluante et jaunâtre.

C'est la manne la plus estimée.

Vertus :

La manne est soluble dans l'eau et dans l'alcool.

On peut en extraire à chaud avec de l'alcool, une matière blanche cristalline nommée la mannite.

La manne contient un principe nauséux, auquel elle doit ses propriétés purgatives et qui, à l'inverse de la mannite, est d'autant plus abondant que la manne est moins belle.

La manne est un purgatif ou plutôt un laxatif doux.

Doses :

La manne en sorte est utilisée particulièrement en lavement, à la dose de 15 à 90 grammes.

(20) (57)

Drogue 110 : Kina en poudre et écorce**Préparation :**

C'est en réalité de la poudre et écorce de quinquina qui vient de Kina-Kina écorce des écorces.

les écorces de quinquina sont fournies par différents arbres appartenant au genre cinchonine et à la famille des Rubiacées.

Il existe différents quinquina dans le commerce : les quinquinas rouges seraient l'écorce du tronc, les jaunes celle des branches, et les grises celle des rameaux. L'introduction du quinquina en Europe date de 1640, sous le nom de *Poudre de la Comtesse* puis *Poudre des Jésuites*.

Vertus :

Il est tonique, et spécifique des fièvres périodiques.

On l'emploie dans les fièvres pernicieuses et dans les affections scrofuleuses ou scorbutiques.

A l'extérieur on l'utilise dans les ulcères et dans la pourriture et la gangrène.

Doses :

De 10 à 100 en sirop à l'eau ou au vin.

Pour l'extérieur, en décoction de 50 parties pour 1000.

(22)

Drogue 111 : Camphre

Préparation :

Le camphre est un principe immédiat, une huile volatile concrète, qui existe dans un grand nombre de végétaux.

Mais l'arbre qui fournit l'énorme quantité de camphre du commerce européen est le *Laurus camphora*.

Cet arbre élégant, dont le port ressemble assez bien à celui de notre tilleul, croît dans les régions les plus orientales de l'Asie, et principalement en Chine et au Japon.

On obtient le camphre en réduisant en copeaux le tronc, les branches, et racines.

On les fait bouillir avec de l'eau dans des pots de fer recouverts de chapiteaux, garnis intérieurement de paille de riz, sur laquelle le camphre vient se condenser.

On le recueille, et on l'expédie en France sous le nom de camphre brut.

Pour purifier le camphre, on le mêle avec un peu de chaux, et l'on sublime dans des matras à fond plat, à la chaleur du bain de sable ; ou bien encore on distille dans les alambic particulier.

(1)

Drogue 112 : Casse en bâton ou Casse des boutiques

La casse est le fruit du canneficier, *Cassia fistula*, de la famille des Légumineuses.

C'est un grand et bel arbre, ayant assez bien le port de notre noyer.

Lorsque le vent agite ses longs fruits en siliques, ils s'entrechoquent et produisent un carillon tout à fait insolite qui se fait entendre à une longue distance.

C'est la pulpe fraîche qui se trouve dans la gousse siliquiforme qui est la substance médicinale.

Vertus :

La casse a une vertu laxative minorative si douce et si tempérée que l'on peut la prescrire à tous les âges, sexes et tempéraments, y compris les femmes enceintes et celles qui viennent d'accoucher.

On l'utilise avec succès dans les fièvres ardentes et inflammatoires dans la dysenterie, la strangurie, le scorbut, dans les maladies de poitrine.

Elle est employée dans les chaleurs de l'estomac et dans les inflammations du bas-ventre.

Elle est diurétique, diminue la chaleur, l'éréthisme, et l'irritation, donc calme et diminue le spasme et la contraction des vaisseaux.

Cependant, elle cause parfois des tranchées et des vents chez les personnes vaporeuses et hypochondriaques, à cause de l'acide qu'elle contient.

On peut remédier à ce problème en la faisant bouillir très peu de temps ou en lui ajoutant un carminatif ou un stomachique comme l'anis ou la coriandre.

Doses :

La dose utilisée est de 4 onces à 0,5 livre que l'on fait bouillir dans de l'eau, du lait du bouillon ou dans un autre véhicule convenable et elle s'administre par verre.

C'est d'ailleurs de cette façon qu'on emploie ordinairement dans la confection des lavements laxatifs et adoucissants.

Les gens sujets à la constipation doivent en prendre en bol à la dose d'un gros le soir au coucher, jusqu'à rétablissement de la fonction.

Remarques :

Il faut noter que lorsqu'on fait bouillir des bâtons de casse, c'est à dire bois, pépins, et pulpes, la casse devient un peu irritante, mais donne un pouvoir stimulant, notamment aux lavements.

(57) (23)

Drogue 113 : Myrobolans**Préparation :**

Le myrobolan citrin, appelé aussi myrobolan, est originaire des Indes orientales. C'est le fruit drupacé d'un arbre *Myrobalanus citrina* (Combretacées).

Les fruits, lorsqu'ils sont desséchés, sont durs, oblongs ou ovales, arrondis ou émoussés par les extrémités, un peu plus gros que des olives, d'une couleur jaunâtre ou citrine ornés de cinq grandes raies ou cannelures et d'autant de petites.

Leur écorce est épaisse d'environ une demi-ligne, glutineuse ou gommeuse, amère et âcre.

Le fruit renferme un noyau dur, anguleux et jaunâtre, lequel contient une amande de couleur grise ou fauve.

Vertus :

Les myrobolans ont des vertus stomachiques, purgatives et astringentes.

Ils sont utilisés dans les cours de ventre, le flux hépatique, la dysenterie, l'atonie des fibres de l'estomac, des intestins, du foie et des différents viscères.

On s'en sert aussi en décoction pour raffermir les dents chancelantes.

Doses :

Les myrobolans sont utilisées sous forme d'infusion ou de décoction, à la dose de 2 à 4 gros, que l'on joint ordinairement à la rhubarbe, au catholicum double, à la manne.
(57) (41)

Drogue 114 : Terre sigillé**Préparation :**

Le terme « Thercillié » retrouvé dans la liste du coffre semble correspondre à la terre sigillé, en phonétique.
C'est en réalité une terre bolaire comme le Bol d'Arménie ou l'argile ocreuse.
Le terre sigillée est encore appelée la terre de Lemnos, c'est une substance alumineuse rosée.

Vertus :

Elle est dessicative et fortifiante.
Elle possède également des propriétés hémostatique et astringente.

Remarques :

Elle entre dans la composition de la confection d'hyacinthe.
(21)

Drogue 115 : Bol ou Bol d'Arménie**Préparation :**

Le bol d'Arménie est une terre grasse, argileuse et ferrugineuse.
De couleur rouge, il est doux au toucher, il teint facilement les mains et s'attache à la langue à laquelle il imprime un sentiment d'astiction assez marqué.
Autrefois apporté d'Arménie et du Levant, on a par la suite utilisé celui trouvé dans les environs de Saumur, qui a les mêmes propriétés.

Sa préparation consiste à le purger des graviers qu'il contient en lavant plusieurs fois à l'eau, et en le faisant sécher ensuite.

Vertus :

On a attribué au bol d'Arménie une vertu alexipharmaque, antiacide et astringente.
On le donnait dans les cours de ventre, les dysenteries, les hémorragies tant internes qu'externes, dans les crachements de sang.
Il entrait dans les bols ordinaires et les pilules.
Extérieurement, il est passé pour astringent et un répercussif.

Doses :

La dose utilisée varie de 10 grains à 0.5 gros et même plus suivant les cas.
(57)

Drogue 116 : Sang de dragon en larme**Préparation :**

Le sang de dragon est une substance résineuse, d'une couleur rouge sang.

Il est inodore, insipide, dur, friable, et inflammable.
Il est obtenu dans l'Inde par ébullition dans l'eau des fruits du Rotang ou *Calamus draco* (Palmacées).

Vertus :

Il a des propriétés astringentes, et hémostatiques.
Il était utilisé comme dentifrice.
Il combat efficacement les flux muqueux.

Doses :

Depuis 1 jusqu'à 5 gr.
(21)

Droque 117 : Vitriol bleu ou Vitriol de Chypre

Préparation :

Le vitriol bleu, encore appelé vitriol de Chypre, est le sulfate de cuivre.
On ne le prépare pas en pharmacie.
Il est fabriqué en grand, il provient :
-de l'évaporation des eaux naturelles qui le contiennent en dissolution,
-du grillage des pyrites cuivreuses,
-de la calcination de lames de cuivre saupoudrées de soufre, et que l'on humecte lorsqu'elles sont encore rouges de feu.
-du traitement des carbonates de cuivre naturels par l'acide sulfurique,
-de l'affinage de l'argent.

Il se présente sous forme de gros cristaux d'un beau bleu foncé.
Sa saveur styptique est désagréable.
Il se dissout dans quatre parties d'eau froide.

Vertus :

Il n'est utilisé que pour l'usage externe.
Il est détersif, dessicatif, astringent et même caustique.
On l'emploie pour guérir les aphtes ou les petits ulcères de la langue et de la bouche et pour dissiper les cataractes, l'ophtalmie séreuse causée par le relâchement et l'atonie des fibres et des vaisseaux de l'œil et les autres maux de cette partie.

Il cicatrise les plaies et les ulcères qui ne sont pas considérables et consume les mauvaises chairs lorsqu'il s'en rencontre.
On en met dans les collyres, les gargarismes, les poudres et les liqueurs styptiques propres à arrêter les hémorragies et à remédier aux maux cités ci-dessus.

Remarques :

Il fut utilisé en usage interne à très faibles doses, comme antispasmodique, fébrifuge et vomitif.
(21)

Drogue 118 : Vitriol blanc

Préparation :

Le vitriol blanc est le sulfate de zinc.

On l'obtient par l'action de l'acide sulfurique sur le zinc.

Le vitriol blanc est un sel blanc, cristallisé, soluble dans trois fois son poids d'eau froide.

Il a une saveur styptique.

Vertus :

Le sulfate de zinc est astringent.

Rarement employé à l'intérieur, il l'est à l'extérieur en collyres détersifs et dessicatifs et résolutifs.

Il faut noter, qu'avant la connaissance de l'émétique et de l'ipécacuanha, il était utilisé comme vomitif.

(1) (21)

Drogue 119 : Alun cru et calciné

L'alun de roche est le sulfate d'alumine et de potasse.

Il tient son nom, alun de roche, de Rocca, ville de Syrie, d'où l'art de la faire fut apporté en Italie.

On le prépare aussi en Angleterre et en France.

Il se présente en grosses masses transparentes, blanchâtres et d'une saveur très styptique.

(1) (23)



Figure 7 : Verreries pharmaceutiques (85)

Drogue 120 : Myrrhe

Préparation :

La Myrrhe est une gomme résine qui découle d'un arbre qui croit sur les frontières de l'Arabie et la Nubie.

C'est le Balsa moderato myrrha (Térébenthacées).

Elle est en larmes rougeâtres.

Son odeur est forte et peu agréable, sa saveur est âcre.

Vertus :

Hippocrate l'employait déjà comme excitant, et emménagogue.

Elle entre dans la composition de la thériaque, dans l'emplâtre de Vigo, dans certaines masses pilulaires, dans des poudres à dentifrice.

Remarques :

Si on broie la myrrhe avec de la potasse caustique et de l'eau puis on évapore, on utilise cette préparation pour les tumeurs articulaires.

(23) (1)

Drogue 121: Aloès

Préparation :

Il existe diverses espèces d'Aloès : Aloes succotin, Aloes

Vertus :

L'aloès est un purgatif drastique, selon les doses.

Son action porte sur le gros intestin.

On l'emploie, chez les sujets menacés de congestion cérébrale et chez les constipés opiniâtres.

Il est emménagogue, et anti-helminthique.

Il est utilisé en solution pour les pansements dans les brûlures graves.

Doses :

En poudre : 5 à 25 centigrammes comme tonique.

15 cgr comme purgatif.

Remarques :

On peut l'associer à d'autres substances pour modérer son action, rhubarbe, sulfate de fer.

(21)

Drogue 122 : Suc de réglisse

Préparation :

Ce suc provient de la racine de réglisse, *Glycyrrhiza glabra*, sorte d'arbrisseau qui croît abondamment en Espagne et en Calabre.

En France, il pousse aux environs de Bayonne, à Bourgueil en Touraine et à l'asile de Stephansfeld près de Strasbourg.

La racine utilisée est une tige souterraine ou rhizome qu'on nomme aussi bois de réglisse.

Par décoction et évaporation dans des bassines de cuivre, on extrait le suc de réglisse noir retiré des rhizomes de *Glycyrrhiza glabra*.

Le suc ou jus de réglisse appelé aussi sucre noir, est un extrait noir solide.

Au XVIIIe siècle, le suc de réglisse est apporté d'Espagne, en morceaux de 7 à 8 onces, enveloppés dans des feuilles de lauriers.

Vertus :

Il est adoucissant, tempérant, pectoral et détersif.

Parfois, on le range dans la classe des diurétiques.

Il rend supportable, au goût, la plupart des autres remèdes.

On le délaie dans les boissons ou on en fait fondre dans la bouche et on avale la salive qui en est empreinte.

Ceci afin d'utiliser les propres vertus du suc ou d'employer comme édulcorant.

Remarques :

Le meilleur suc est celui qui est sec, pesant, qui se fond facilement dans la bouche et qui est d'une saveur douce et un peu âcre.

(1) (22)

Drogue 123 : Capillaire

Préparation :

Les capillaires poussent dans les anfractuosités des rochers ou sur des terrains pierreux, seules les feuilles sont utilisées en médecine.

il en existe 5 sortes : L'*Adiantum nigrum*, l'*Adiantum album*, le *Saliva vita*, le *Polytrichum aureum*, l'*Asplenium* ou *Scolopendrium*.

Vertus :

Cette plante a des vertus expectorantes, et émollientes, elle est employé dans les affections pulmonaires et bronchiques.

Elle permet de nettoyer la poitrine, le foie et la rate et purifie le sang.

Elle est diurétique, sudorifique, béchique, et hystérique.

Remarques :

Elle adoucit les cheveux et les rend beau comme ceux de vénus, d'où le nom *Capillus veneris*.

(24)

Drogue 124 : Racines d'Althéa ou Racine de Guimauve

Préparation :

C'est la guimauve, *Althaea officinalis*, de la famille des Malvacées.

C'est une plante commune d'Europe et qui pousse dans les lieux humides et même dans les jardins.

La partie utilisée est la racine, elle est longue, ronde, mucilagineuse, de la grosseur d'un doigt. Elle est blanche au dedans et d'un pâle cendré au dehors.

Vertus :

La racine de guimauve est émolliente, humectante, adoucissante, tempérante, pectorale, anodine, antispasmodique, maturative et légèrement résolutive. Elle est utilisée dans les maladies des reins, de la vessie, dans les difficultés d'uriner causées par la pierre ou les graviers, dans les inflammations diverses, dans les douleurs vives, les érosions, la dysenterie, la phthisie, la pleurésie, la péripneumonie, l'asthme sec, la toux opiniâtre, dans les maladies de poitrines.

Notons que l'on peut l'employer extérieurement comme émolliente, anodine, maturative et calmante des douleurs.

Doses :

Depuis 1/2 jusqu'à 1 once au maximum dans une livre d'eau ou autre véhicule adéquat.

Remarques :

Toutes ces vertus viennent du mucilage dont la racine abonde. On fait généralement rentre l'Althaea dans les tisanes, les apozèmes, les lavements, gargarismes, collutoires, les cataplasmes.
(17) (23) (42)

Drogue 125 : Racines de Nénuphar ou Racines de Nymphéa**Préparation :**

Le nénuphar, *Nymphaea*, *Lilium aquaticum*, pousse dans les marais, les étangs et dans les eaux dormantes. Cette plante porte de larges feuilles flottantes et de grandes fleurs blanches. Sa graine est noire, massive et visqueuse, sa tige est lissée et noire, sa tige est lissée et noire, et sa racine est également noire, longue et massive, elle est imprégnée d'un suc visqueux.

Vertus :

Elles sont réputées pour leurs propriétés réfrigératives et dessicatives.

Remarques :

Le Nénuphar, ou lis des étangs, ou lune d'eau, est de la famille des Nymphéacées.
(24)

Drogue 126 : Fleurs de guimauve

C'est la guimauve, *Althaea officinalis*, de la famille des Malvacées. C'est une plante commune d'Europe et qui pousse dans les lieux humides et même dans les jardins.

Les fleurs sont d'un blanc rosés.

Vertus :

Elle présente des propriétés émollientes.

Remarques :

Les fleurs et les feuilles sont utilisées en tisane ou en infusion.

(21)

Drogue 127 : Fleurs de coquelicot

Préparation :

Le pavot rouge, *Papaver rubrum*, est une petite plante à fleurs dont les pétales sont d'un rouge éclatant, tachetés de noir à la base.

Seules les fleurs sont employées en Médecine, elles servent à préparer le sirop de pavot rouge.

Les fleurs sèches et fraîches ont les mêmes propriétés mais les premières sont préférables.

Le sirop de pavot est fabriqué avec l'infusion des fleurs, réitérée deux ou trois fois, qui est ensuite mise à cuire avec du sucre blanc ou du sucre rosat.

Vertus :

Ces fleurs sont rafraîchissantes et somnifères, elles sont pectorales et adoucissantes. Elles excitent les crachats et la sueur. Les fleurs conviennent dans l'asthme, et les rhumes

Le sirop de pavot rouge est astringent, béchique et somnifère. Il empêche que l'humeur ne tombe du cerveau sur la poitrine.

On l'emploie pour faire dormir, dans les fluxions et particulièrement dans la pleurésie.

Remarques :

Le pavot rouge, coquelicot, *Papaver rhoeas*, de la famille des Papaveracées.

(23)



Figure 8 : Coquelicot (*Papaver rhoeas*) (86)

Drogue 128 : Fleurs de rose

Préparation :

Les roses rouges ou roses provins, *Rosa rubra*, appartiennent à la famille des Rosacées.

On utilise les fleurs qui sont d'une couleur rouge plus foncées, plus veloutée et qui sont moins odorantes que les autres sortes de roses.

On les fait sécher.

Les meilleures sont celles de Provins, ville de la Brie champenoise.

On doit les choisir récentes, d'un brun rouge velouté, bien sèches et ayant peu d'odeur.

Vertus et doses :

Intérieurement ce sont d'excellents astringents et de bons détersifs.

Leur propriété astringente provient de leur principe gommeux et extractif qui se dissout très bien dans l'eau et même dans l'esprit de vin.

On s'en sert avec succès pour arrêter les différents cours de ventre, le vomissement habituel, les hémorragies ; elles fortifient l'estomac et les intestins.

On en fait des infusions : une pincée sur un gobelet d'eau, que l'on répète selon les cas.

On en fait également des lavements avec une demi-once ou 6 gros de ces fleurs sur 2 livres d'eau.

Lorsqu'on veut favoriser la vertu astringente de l'infusion prise en boisson, on ajoute quelques gouttes d'esprit de vitriol.

Extérieurement, elles sont employées dans les contusions, les foulures, les entorses, les luxations, les ecchymoses, l'œdème, le relâchement de la luette et des amygdales.

Leur emploi est également justifié dans les chutes de la matrice et du rectum, particulièrement chez l'enfant.

Enfin, elles fortifient les articulations et les parties nerveuses.

On prépare ces fleurs dans le vin rouge pour en faire des cataplasmes, lotions, fomentations, bains, demi-bains propre pour prévenir les abcès de la tête, remédier aux migraines violentes et ce, sous forme de simple infusion afin de préserver la qualité aromatique génératrice de leur principale vertu.

(57)

Droque 129 : Fleurs de soufre ou soufre sublimé

Préparation :

Le soufre est mis dans une chaudière en fonte en communication avec une chambre en maçonnerie, qui fait office de récipient.

On chauffe et le soufre vient se condenser à l'état pulvérulent sur les parois de la chambre.

Vertus :

A l'intérieur les fleurs de soufre lâchent le ventre, échauffent beaucoup et augmentent les mouvements du sang, la sueur et la transpiration tant pulmonaire que cutanée ; ce qui est prouvé par l'odeur de la sueur et de la matière perspirale qu'exhalent ceux qui en font usage.

Elles favorisent l'expectoration, fortifient et nettoient les poumons ; ce qui les rends propres dans les maladies chroniques pulmonaires telles que l'asthme humoral, la phtisie, les toux opiniâtres, le catarrhe et les tuberculoses.

Remarques :

Les eaux minérales telles que celles de Cauteret, d'Aix la Chapelle et de Saint-Amand, ne doivent leurs propriétés médicinales et pectorantes qu'au soufre.

(57)

Droque 130 : Blanc de baleine ou Cétine ou Ambre blanc

Préparation :

Le blanc de baleine existe en dissolution dans l'huile grasse contenue dans les vastes cavités de la tête du cachalot.

La matière cérébrale laisse déposer par refroidissement une substance blanche.

On met le tout dans un sac de laine, on presse, après le passage de l'huile, il reste dans le sac une matière solide que l'on purifie par fusion.

Lorsque la cétine est récente elle présente une couleur d'un beau blanc, translucide, formées par un ensemble de petites écailles ou cristaux aiguillés, nacrés doux et onctueux au toucher, presque inodores et insipides.

En vieillissant, elle devient jaune et rance.

Le blanc de baleine fond à 44°, il est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, les huiles.

Vertus :

Le blanc de baleine a été utilisé comme béchique.

Il sert surtout à l'extérieur et entre dans la composition du cold-cream et autres pommades cosmétiques.

(13)

Drogue 131 : Plantes aromatiques en sac ou Herbes aromatiques

Préparation :

Les plantes aromatiques correspondent au mélange à parties égales des feuilles de sauge, de thym, de serpolet, d'hysope, d'origan, d'absinthe, et de menthe aquatique. A l'intérieur les plantes aromatiques échauffent et irritent.

De plus, elles mettent les esprits animaux en mouvement, augmentent le rythme du cœur et de la circulation, donnent du ressort aux parties trop relâchées, éveillent le ton et l'élasticité des solides, les resserrent, les dessèchent, discutent les sérosités, résolvent les tumeurs oedémateuses et stases du sang, et enfin, s'opposent à la putréfaction.

Vertus :

Leur principe est extrêmement volatile, huileux et spiritueux.

En conséquence, elle doivent être d'excellentes incisives, atténuantes, apéritives, résolutives, cordiales, céphaliques, stomachiques et antiseptiques.

A l'extérieur, elles sont de très bons discutifs et fortifiants.

Pour l'usage interne, on peut s'en servir dans les syncopes et les défaillances de la paralysie, l'apoplexie, les maladies saporeuses

Elle est utile dans les affections du cerveau, dans la cardialgie, les vents, les maux d'estomac, une viscosité du suc gastrique.

Elles sont utiles dans l'asthme piteux, le catarrhe, la cachexie, la gangrène.

Egalement, dans la contraction languissante des solides et dans la circulation lente des liquides, les piqûres de nerf, les tâches scorbutiques, le tintement d'oreille, la surdité, les rhumatismes, la chute du rectum, la mortification, et la pourriture.

A l'intérieur, les plantes aromatiques échauffent et irritent. De plus, elles mettent les esprits animaux en mouvement, augmentent le rythme du cœur et de la circulation, donnent du ressort aux parties trop relâchées, éveillent le ton et l'élasticité des solides, les resserrent, les dessèchent, discutent les sérosités, résolvent les tumeurs oedémateuses et stases du sang, et enfin, s'opposent à la putréfaction.

Leur principe est extrêmement volatile, huileux et spiritueux.

En conséquence, elles doivent être d'excellentes incisives, atténuantes, apéritives, résolutives, cordiales, céphaliques, stomachiques et antiseptiques,

Doses :

On en met environ 0,5 livre de plantes pour 4 pintes d'eau, que l'on fait bouillir légèrement.

Lorsque la liqueur est à demi-refroidie, on y rajoute pareille quantité de vin.

Remarques :

Elles sont abolies chez les tempéraments secs, bilieux, atrabillaires et plétoriques.

On les condamnent aussi dans la sécheresse ou dans le trop grand resserrement des solides.

(57)

Drogue 132 : Petite sauge

Préparation :

La sauge est une plante des jardins, à feuilles blanchâtres, rugueuses, d'une odeur camphrée, forte et pénétrante.

C'est l'*Herba sacra* ou *Salvia officinalis* (Labiées).

Vertus :

C'est un excitant, nervin, tonique employé sous formes de tisanes, lotions, bains, fumigations.

Remarques :

La petite sauge servait parfois à combler les trous d'une attelle.

On pouvait aussi l'utiliser pour éviter les chocs, notamment dans les coffres de verrerie pharmaceutique.

(22)



Figure 9 : Petite sauge (*Salvia officinalis*) (86)

Drogue 133 : Baie de genièvre

Préparation :

Les baies de genièvre sont des fruits du genévrier commun, *Juniperus communis*.

Cet arbrisseau, commun en Hollande, croît dans les champs, et on le cultive également dans les jardins.

Les fruits du genévrier sont des petits cônes noirâtres, d'une odeur résineuse et d'une saveur balsamique un peu amère.

C'est la pulpe huileuse rouge foncé, d'une odeur forte et aromatique, contenue dans une enveloppe mince, qui est utilisée pour ces vertus.

Vertus :

Les baies de genièvre sont stomachiques, carminatives, diurétiques chaudes et antiscorbutiques.

Certains médecins disent qu'elles sont cordiales, nervines fortifiantes, expectorantes, alexitères, atténuantes, incisives, apéritives, céphaliques, emménagogues, antiseptiques et résolutive.

Elles sont prescrites dans l'indigestion, les coliques venteuses, stomacales, intestinales, utérines ainsi que dans la faiblesse de l'estomac, la suppression des règles, le scorbut, le tympanite ou hydropisie sèche, l'asthme humide, la toux pituitaire et glaireuse, les catarrhes opiniâtres, le relâchement des viscères qui survient fréquemment aux hydropiques ordinaires.

On les utilise aussi dans les difficultés ou les rétentions d'urine auxquelles sont particulièrement sujets les vieillards.

Elles favorisent la transpiration, augmente les mouvements du cœur et la circulation, détruisent les mauvais effets des poisons coagulants et favorisent le ressort des fibres en général.

Pour corriger l'haleine puante on peut en mâcher.

On en fait même brûler dans les hôpitaux et dans les chambres des malades pour corriger la mauvaise qualité de l'air, ainsi que dans les navires lorsqu'on ne peut ouvrir les sabords.

On prépare cet onguent avec ces baies contuses et bouillies avec de la graisse de porc, afin de soigner la teigne.

Doses :

L'infusion de baies de genièvre est faite avec 1 ou 2 gros dans un verre d'eau, de vin blanc ou de liqueur.

Remarques :

Précisons que ces baies ne doivent pas être utilisées chez les personnes qui ont trop de chaleur dans les entrailles, les fibres trop sensibles, ni chez les tempéraments secs, bilieux, atrabilaires ou mélancoliques.

Un trop long usage de ces baies peut occasionner des urines chaudes ardentes et même sanguinolentes.

(57) (20)

Drogue 134 : Herbes émollientes**Préparation :**

Les herbes émollientes sont composées de mauve, guimauve, pariétaire, séneçon ...

Elles sont plus adoucissantes et plus salutaires lorsqu'on les prend dans leur jeunesse et avant qu'elles aient poussé leurs tiges

Ces herbes ont la propriété de ramollir les parties enflammées.

Les espèces émoullients se préparent en mélangeant à parties égales

- feuilles sèches de mauve
- feuilles sèches de guimauve
- feuilles sèches de bouillon blanc
- feuilles sèches de pariétaires

Vertus :

Elles ramollissent et relâchent les tissus enflammés.

Elles sont utilisées en cataplasme, bains, fomentations, lavements et décoctées.

(1) (3)

Drogue 135 : Camomille

Préparation :

C'est la camomille romaine, *Anthemis nobilis* de la famille des Synanthérées.

On se sert uniquement des fleurs en Médecine, elles ont une odeur aromatique et sont amères.

Vertus :

La camomille romaine possède de nombreuses propriétés thérapeutiques.

Intérieurement, elle est incisive, apéritive, diurétique, carminative, adoucissante, fébrifuge, antihelminthique, résolutive, fortifiante, anodine, et antispasmodique.

Extérieurement, elle est anodine, émoulliente, relâchante et résolutive, on l'utilise dans les douleurs goutteuses, et rhumatismales, les néphrites, les sciatiques, dans l'œdème et dans les difficultés d'uriner.

La camomille est employée intérieurement dans les flatuosités, les coliques venteuses et spasmodiques, les fièvres intermittentes et surtout tierces sans inflammation.

Elle convient aussi chez les hystériques et les hypocondriaques, cependant avec des réserves dues à son pouvoir échauffant.

Egalement dans les cardialgies, les néphrites, et pour chasser les vers du corps, les inflammations des yeux, et les brûlures.

Doses :

On la prescrit en infusion à la dose d'une pincée sur un gobelet.

On en fait prendre en poudre à la dose de 1/2 gros à 1 gros.

Remarques :

Dans tous les cas d'indication de camomille en usage externe, on la fait infuser dans de l'eau ou du vin.

La camomille entre également dans les lavements carminatifs à la dose d'une demi-poignée à une poignée.

(17) (42)

Drogue 136 : Mélilot

Préparation :

Le mélilot, *Melilotus*, *Sertula campana*, est une plante rapportée aux espèces de trèfles car ils ont leurs feuilles séparées et divisées par trois.

Il en existe trois espèces mais celle utilisée en Médecine est celle qui pousse en France.

Vertus :

Le mélilot est un peu astringent, résolutif et maturatif.

On l'utilise en infusion pour les maladies des yeux ou en lavements.

Remarques :

Le mélilot officinal, *Melilotus officinalis*, est de la famille des légumineuses.

(49)



Figure 10 : Mélilot (*Melilotus officinalis*) (86)

Drogue 137 : Anis**Préparation :**

Plante d'Europe cultivé dans la Touraine, la Guyenne, en Espagne, dans les échelles du Levant.

Ce sont les semences petites qui sont utilisées, elles sont cannelées, arrondies, terminées en pointe d'une couleur grise-verdâtre, d'une odeur gracieuse quoiqu'un peu forte et d'une saveur douce aromatique.

Vertus :

Ces semences sont d'excellents stomachiques, carminatifs, toniques, fortifiants, incisifs, apéritifs, diurétiques chauds, calmants, emménagogues et résolutifs.

On les utilise dans les coliques flatulentes, les digestions difficiles, dans l'asthme humoral, la néphrite.

Elles fondent les glaires, favorisent l'écoulement du flux périodique des menstrues et des urines.

Doses :

Depuis 12 grains jusqu'à 1/2 à 1 gros en substances seules, en bols ou mêlées avec égale partie de sucre.

En infusion, la dose ira de 1/2 à 1 gros dans un verre d'eau ou de vin.

Remarques :

Toute la vertu de ce médicament réside dans son huile essentielle et dans sa substance fixe résineuse.

On peut aussi les mâcher pour corriger la puanteur de la bouche.

(17) (42)



Figure 11 : Anis Vert (*Pimpinella anisum*) (86)

Drogue 138 : Coriandre**Préparation :**

Il en existe deux sortes, le naturel et le domestique qui lui même comporte deux espèces, le grand et le petit.

La médecine n'utilise que les semences du grand coriandre.

Vertus :

Elle stimule la digestion, prépare et incite la pituite et elle rompt la pierre.

Elle est stomachique, diurétique, alexipharmaque et vermifuge.

Remarques :

Le coriandre , *Coriandrum sativum*, fait partie des Ombellifères.

(24)

Drogue 139 : Hypericum**Préparation :**

C'est le Mille feuille, *Achella millefolium*, de la famille des Synantherées.

C'est une plante indigène, à tige dressée, elle possède des petites fleurs blanches à odeur aromatique.

Vertus :

On emploie les sommités comme excitant, tonique, vulnéraire.

L'*Achella phtarmica* dont la racine et les feuilles pulvérisées sont sternutatoires

La racine mâchée excite la salive donc peut être employée comme masticatoire.
L'*Aceilla falcata*, est utilisé en Inde sous forme de teinture contre l'hypocondrie.
L'*Achella herbarota* est vulnérable.
L'*Achella moschat*, à odeur musquée, est sudorifique, et vulnérable.
(21)

Drogue 140 : Aristoloche

Préparation :

L'aristoloche, du genre *Aristolochia*, Aristolochiacées, tire son nom de la propriété qu'elle a de favoriser l'écoulement des lochies.

Il existe, en pharmacie, deux sortes d'aristoloche :

-L'aristoloche longue, *Aristolochia longa*

-L'aristoloche ronde, *Aristolochia rotunda*

On utilise la racine de l'aristoloche.

L'aristoloche longue a une racine de 10 à 15 centimètres, brune au dehors, jaunâtre en dedans, d'une odeur faible et d'une saveur âcre et nauséuse.

L'aristoloche ronde a une racine semblable à un gros tubercule, sa coloration est la même que la précédente, son odeur et sa saveur sont faibles.

Vertus :

Ces deux aristoloches sont atténuantes, apéritives, incisives, céphaliques, stomachiques, alexipharmques et particulièrement emménagogues et anti-hystériques.

On s'en sert dans les catarrhes, la cardialgie, l'asthme humide, le hoquet, l'épaississement de l'humeur bronchiale, les obstructions de la rate et de la matrice.

Elles sont aussi employées dans la suppression des lochies et des règles, et favorisent l'écoulement des urines et la sortie de l'arrière-faix.

Elles apaisent les douleurs des coliques et chassent les vents par la propriété qu'elles ont d'atténuer les humeurs épaisses et visqueuses, de corriger les mauvais levains de l'estomac et des intestins, de rectifier enfin la digestion.

Elles sont échauffantes et même abortives, on les prescrit à l'extérieur comme détersif, vulnérable, dessicatif et antiseptique.

Doses :

On l'emploie en substance de 12 grains à 1 gros, en infusion.

En décoction, on utilise 2 à 3 gros par chopine d'eau.

(17) (20)

Drogue 141 : Squine ou Smilax china

Préparation :

La squine appartient à la famille des Smilacacées.

Il existe deux sorte de squine :

-La squine occidentale, qui vient du pérou.

-La squine orientale, qui vient de la Chine, du Malabar, du Tonkin, du Japon ou autres contrés voisines.

Celle qui provient de Chine est la meilleure, la plus estimée et la plus en usage.

C'est la racine qui doit être grosse, pesante, genouillée, ligneuse, inégale, pleine de tubercules et de nœuds, quelquefois résineuse, sans odeur sensible, un peu âcre quand elle est fraîche, d'un goût farineux légèrement astringent quand elle est sèche.

La couleur est brun rougeâtre en dehors et couleur chair à l'intérieur. Comme elle se carie facilement, on choisira des racines fraîches, compactes, pesantes, rougeâtres, pleines d'un suc gras et onctueux, non vermoulues.

Vertus :

On lui reconnaît une vertu sudorifique, dépurative, résolutive, atténuante et diurétique chaude.

Elle brise et elle divise les humeurs et les fait passer soit par la transpiration, soit par la voie des urines.

On s'en sert avec succès dans les tempéraments pituiteux, dans la goutte, les rhumatismes anciens, la sciatique, les tumeurs oedémateuse, les scrophules, le tremblement, les maladies vénériennes, la migraine, le vertige et les autres douleurs de la tête.

Elle est aussi prescrite dans la faiblesse d'estomac, les ulcères des reins, de la vessie, les hernies, humorales et ventreuses, l'hydropisie, les obstructions et les squirres, la gale, les dartres et les maladies cutanées, les fleurs blanches, les fluxions et autres catarrhes.

Doses :

Sa dose est de 0,5 à 1 gros.

Mais on la préfère en décoction en ajoutant à chaque livre ou chopine d'eau, 1 à 4 grains coupés en morceaux très minces.

Remarques :

La squine entre dans la composition de la tisane des quatre bois sudorifiques.

(22) (17)

Drogue 142 : Râpure de gayac

Préparation :

Elle provient d'un grand et bel arbre qui croît aux Antilles, surtout à Saint-Domingue et à la Jamaïque, *Guaiacum officinale*, famille des *Rutacées*.

La râpure de gayac provient du bois et non de l'écorce du gayac, c'est un tissu très serré jaune verdâtre, ligneux, d'une odeur aromatique faible et d'une saveur amère, âcre et résineuse.

Vertus :

Elle est stimulante et diaphorétique.

On l'utilise dans la goutte, les rhumatismes chroniques, les maladies de peau et surtout les maladies syphilitiques anciennes.

Remarques :

Les copeaux de gayac étaient utilisés en décoction le matin et le soir.

(23)

Drogue 143 : Salsepareille

Préparation :

Elle a été introduite dans la médecine vers le milieu du XVI^e siècle par Fallope.

Elle est considérée comme un remède antisypilitique.

On utilise sa racine fournie par diverses espèces botanique du genre *Smilax* de la famille des *Asparaginées*.

La salsepareille est préparée par décoction à chaud.

On en fait également des macérés ou infusés.

On l'utilise aussi sous forme de poudre, d'extrait aqueux ou alcoolique, de sirops simples ou composés, de teintures.

Vertus :

Elle est utilisée essentiellement dans la syphilis, cependant on l'emploie quelques fois dans les maladies de peau et dans les rhumatismes.

(23)

Drogue 144 : Semences froides

Préparation :

Les semences froides sont de deux sortes, les froides et les chaudes.

Les quatre semences froides majeures sont celles du concombre, de la courge, de la citrouille et du melon.

Les quatre petites semences froides, ou mineures, sont celles de l'endive, de la scarole, de la laitue et du pourpier.

Vertus :

Les semences froides sont des laxatifs.

Les majeures sont plus purgatives que les mineures qui sont plutôt laxatives.

Elles sont employées sous forme de mucilages.

Remarques :

Les anciens pharmaciens étaient dans l'usage de distinguer les semences par leurs propriétés marquantes.

Elles sont classées en semences froides ou chaudes, majeures ou mineures.

Le nombre quatre est souvent employé à cette époque pour désigner une association de drogues auxquelles on suppose des propriétés semblables.

Les semences froides majeures sont celles de quatre Cucurbitacées, concombre, gourde, ou courge pour certains auteurs, potiron et melon.

Les froides mineures sont celles de chicorée, endive, laitue, et pourpier.

Les semences chaudes majeures ou carminatives sont celles d'anis, de carvi, de cumin et de fenouil.

Les petites semences chaudes sont employées sous forme de mucilages.

(51)

Drogue 145 : Farines résolutive**Préparation :**

Les farines résolutive sont composées avec les graines des quatre plantes suivantes :

Le fenugrec (*Trigonella foenum-groecum*), légumineuse,

La fève (*Physostigma venenosum*), légumineuse,

L'orobe (*Ervum ervinia*), légumineuse,

Le lupin (*Lupinus albus*), légumineuse.

Ces graines sont réduites en poudre à l'aide d'une meule.

Vertus :

L'action des résolutive externes est de rendre les humeurs plus fluides, de faire dissiper toutes sortes de tumeurs, qu'elles soient produites par le sang, la lymphe ou d'origine particulière.

De plus, les farines résolutive sont plus particulièrement propres à résoudre les congestions du sang et du lait.

On les reconnaît pour être émollientes, digestives et maturatives si la nature y est disposée et surtout si on fait des cataplasmes le lait.

Elles sont utilisées dans les congestions sanguines externes, telles que les anévrismes et les varices commençantes ; si elles étaient trop considérables ou trop anciennes, ces farines ne produiraient aucun effet.

Elles sont utiles à la fin du phlegmon et de l'inflammation, lorsque la tension diminue.

On peut les appliquer sur les ecchymoses, les contusions quand la douleur n'est pas très vive.

Leur usage le plus fréquent est dans le grumellement et l'épaississement du lait, sur les parotides gonflées, les tumeurs scrofuleuses et autres maux de ce genre surtout s'ils ne sont pas accompagnés d'une douleur externe ou d'inflammation.

Remarques :

Lorsqu'il y aura une matière purulente dans une tumeur quelconque, on se gardera bien d'appliquer ce médicament.

La manière d'employer ces farines, est de les faire bouillir dans l'eau ou mieux dans le vin pour en former des cataplasmes émollients ordinaires pour les rendre plus actifs et plus résolutifs surtout à la fin des inflammations.

Cependant, cuites dans le vin, elles acquièrent le degré suprême de résolution.

(13)

Droque 146 : Graines de lin

Préparation :

Le lin est une plante de la famille des linacées, c'est une plante que l'on cultive dans les terres grasses et les jardins.

On utilise la semence qui est petite, oblongue, aplatie, plus pointue par un bout que par l'autre, luisantes, polie, douce au toucher, d'une couleur brune ou fauve purpuriné, sans odeur sensible.

Vertus :

Les graines de lin sont émollientes, adoucissantes, anodines, tempérantes et résolutives.

Elles fournissent un mucilage qui s'insinue dans l'interstice des fibres et qui pénètre dans les cavités des vaisseaux pour se mêler avec les fluides.

Elles calment les douleurs des intestins, lubrifient les reins et la vessie et suppléent en quelque sorte au défaut du mucilage dont ces parties sont enduites à l'état naturel, pour les défendre de l'âcreté de l'urine.

On les emploie avec succès dans les ardeurs d'urine de toute espèce, dans la néphrite, la passion iliaque, la sécheresse des parties, les douleurs des coliques, les hémorroïdes, les tranchées, le ténesme, la dysenterie inflammatoire, la péri-pneumonie, la pleurésie et enfin dans tous les cas d'inflammation, de spasme ou d'acrimonie.

Doses :

La dose utilisée est de 2 gros à 0.5 once pour une pinte d'eau.

Remarques :

Les graines de lin entrent dans les émulsions et les tisanes.

Si les décoctions sont trop fortes, elles causent des nausées et pèsent sur l'estomac.

Enfin, par expression, on en tire une huile aux vertus supérieures à ces semences.

(13) (22) (57)



Figure 12 : Lin (*linum usitatissimum*) (86)

Drogue 147 : Réglisse

Préparation :

La réglisse, *Glycyrrhiza glabra*, appartient à la famille des légumineuses. C'est un arbrisseau qui croit facilement en Calabre, en Touraine, et au environ de Bayonne.

On utilise le rhizome, que l'on appelle aussi bois de réglisse.

Il est long, rampant ; il se divise en plusieurs branches de la grosseur d'un doigt.

Il est de couleur grise ou roussâtre en dehors et d'un beau jaune dedans.

Son goût est doux, sucré, et agréable.

Vertus :

La réglisse est adoucissante, tempérante, pectorale et détersive.

On peut la ranger dans la classe des diurétiques.

On s'en sert dans les pleurésies, la péri-pneumonie, les difficultés respiratoires, les crachements de sang et de pus, la phtisie, l'asthme, les tubercules et les érosions du poumon.

Elle est aussi employée dans la toux, les catarrhes, les rhumes et dans toutes les maladies de poitrine.

Elle favorise l'expectoration, elle adoucit l'acrimonie des urines et les humeurs en général.

Elle calme les douleurs occasionnées par la présence de graviers et de pierres dans les reins, les uretères et la vessie.

On la prescrit dans la jaunisse et dans l'affection hypocondriaque.

Comme elle désaltère et apaise la soif, Galien la prescrivait dans le hydropisies.

Doses :

Depuis 0.5 jusqu'à 1 gros dans une livre de liquide quelconque.

Il ne faut pas la faire bouillir, car il en résulte un goût âcre et d'une grande amertume qui révolte l'estomac des malades.

Remarques :

Par rapport à sa qualité tempérante, on peut la faire entrer dans toutes les préparations magistrales.

Elle rend plus supportable la plupart des autres remèdes.

C'est ainsi qu'elle est rajoutée aux infusions de rhubarbe et de séné.

D'une manière générale, on ajoute cette plante aux autres infusions, décoctions, tisanes...

On en saupoudre aussi les bols et les opiats.

(13) (21)

Drogue 148 : Orge

Préparation :

L'orge (*Hordeum vulgare*) est une Graminée ou Poacée cultivée pratiquement dans le monde entier car elle s'accommode de toutes les latitudes et de tous les climats.

On choisit pour l'usage médical les grains les plus gros, les mieux nourris.

La semence dépouillée de sa balle prend le nom orge mondé ; décortiquée, arrondie et blanchie mécaniquement, elle constitue l'orge perlé.

Toutes ces différences formes n'en changent ni la nature, ni les propriétés, si ce n'est que celui qui est entier est plus détersif que les autres, qualité qui lui vient de l'acide léger que contient son écorce.

C'est pourquoi l'orge entier est souvent employé pour l'extérieur.

Vertus :

L'orge a des propriétés adoucissantes, tempérantes, émollientes, rafraîchissantes.

L'orge est prescrite à tous les âges dans les chaleurs intérieures, les fièvres ardentes, inflammatoires, intermittentes, continues, putrides, malignes dans toutes les maladies de la poitrine.

Il est également employé dans les inflammations en général, la dysenterie, les rhumatismes, les difficultés d'uriner.

L'orge supplée les bouillons, surtout dans le commencement de maladies aiguës et inflammatoires.

La farine d'orge est utilisée dans les cataplasmes émollissants, anodins et résolutifs.

Doses :

Sa dose est de 0.5 à 1 once et même plus sur 2 à 3 livres d'eau.

(13)

Drogue 149 : Chiendent ou herbe à deux bouts

Préparation :

C'est le nom commun de deux espèces de Poaceae, de la famille des Graminées, le petit chiendent (*Agropyrum repens*) et le gros chiendent (*Cynodon dactylon*), le chiendent (*Triticum repens*).

On utilise le rhizome, improprement appelée racine.

Ce rhizome est blanc, long, de la grosseur d'une plume de corbeau, serpentant en terre, interrompu par les nœuds d'où partent des filaments qui attachent fortement au sol.

Sa saveur est douce et agréable avec un léger sentiment d'astringence.

Vertus :

La racine de chiendent est tempérante, apéritive, diurétique, antihelminthique, tonique.

Elle convient dans les obstructions du foie, de la rate et des différents viscères.

Elle excite les urines et fait sortir les glaires et les graviers des reins.

Leur rhizome est traditionnellement utilisé pour faciliter l'élimination rénale de l'eau.

Il est employé dans des tisanes et en décoction.

C'est un rafraîchissant banal.

Doses :

Sa dose en poudre est d'un gros, en décoction de 1 à 3 gros dans une pinte d'eau, lorsqu'elle est sèche.

On en met le double lorsqu'elle est fraîche.

(13) (21) (57)



Figure 13 : Chiendent (*Agropyrum repens*) (86)

V.4.3. Le coffre de chirurgie et les ustensiles

Malgré de nombreuses recherches aux Archives Départementales de Gironde et au Musée de la Marine de Rochefort, la liste du contenu du coffre à instruments de chirurgie embarqué sur la « *Marquise de Tourny* », reste introuvable.

Le coffre d'articles de chirurgie de ce navire corsaire, conformément à l'édit de 1717 a sûrement dû être vérifié par un chirurgien nommé par l'amiral à cet effet.

Il devait probablement contenir les instruments classiques de la chirurgie mutilante et non réparatrice de cette époque permettant les amputations et trépanations.

Il est possible qu'il y ait également eu sur ce navire, un coffre à instruments nécessaires à la préparation des médicaments et au confort des malades, contenant des clystères, des vessies, ou encore des mortiers, pilons et balances, des « poëlettes » à saigner, des bassins de commodité, enfin des gobelets à boire ou encre des tasses en étains.(55)



Figure 14 : Coffre de chirurgie (84)

V.4.3.1. Le contenu du coffre de chirurgie

A titre indicatif voici la composition réglementaire des coffres de chirurgie embarqués à Rochefort. (7) (59) (69)

- Instruments de trépanation :

1 arbre à trépan
6, 3, 2 couronnes
1 trépan perforatif
1 trépan exfoliatif
1 clef de trépan
1 ménigophilax
1 couteau lenticulaire
1 tire fond
3 élévatoires proportionnés aux couronnes

- Instruments servant à racler ou à ratisser les os

2 rugines

- Instruments servant à brûler les chairs

2 cautères, l'un à plaque, l'autre à olive

- Instruments servant à arracher des dents

1 tenaille incisive
1 davier
1 pélican ou polican
1 spéculum oris (pour maintenir la bouche ouverte)

- Instrument servant à recoudre les plaies, percer la peau

12 aiguilles à ligature des vaisseaux pour l'amputation du bras et de la cuisse
1 grande aiguille pour l'amputation du bras
6 aiguilles pour la suture emplumée
6 aiguilles pour la suture entrecoupée
2 aiguilles pour la suture des plaies du visage
2 aiguilles pour la suture des tendons extenseurs
1 aiguilles pour la suture du tendon d'Achille
1 aiguilles à l'ardoise avec les 2 épinglettes d'argent
4 aiguilles à gastrographie
1 aiguilles à ligature de l'épiploon
1 aiguilles à suture de l'intestin

- Instrument utilisés pour extraire les balles

1 tire-balle

- Instruments tranchant pour les dissection et incisions

2 couteaux courbes

2 couteaux droits

1 grand bistouri, 1 droit, 1 courbe

2 scalpels à dos

2 scalpels à 2 tranchants

- Instruments servant à l'amputation mutilante

1 arbre de scie, monté de sa feuille avec une feuille de rechange

2 paires de ciseaux

1 ciseau à maillet

- Instruments servant à pincer ou écarter

1 bec de corbin

1 pincette à disséquer

1 valet à patin

- Instruments servant à percer

1 trocart avec sa canule d'argent

1 lancette à abcès

- Instruments servant à introduire des éléments dans l'organisme

1 sonde à seton

1 poussoir

Cette liste semble sommaire, la pratique de la chirurgie à bord des vaisseaux corsaires n'était pas supérieure à celle de la Marine Royale.

Elle intervenait surtout suite aux chutes et blessures des marins lors des manœuvres ou lors des combats.

Les grandes plaies traumatiques n'étaient pas refermées, et lors des fractures ouvertes le membre était sacrifié pour éviter la gangrène et les infections mortelles.

Pour les fractures fermées, des attelles étaient fabriquées pour immobiliser les membres.

Après le XVIII^e siècle se développera la chirurgie réparatrice et les instruments plus complexes.



Figure 15 : Arbre à trépan (84)

V.5. La comparaison avec un autre coffre de 1745

V.5.1. Introduction

Lors de recherches auprès des Archives de Gironde, concernant le coffre de chirurgie de la *Marquise de Tourny*, nous avons eu accès à un autre coffre provenant d'un navire armé en course le 11 octobre 1745, par Messieurs Ducasse et Dupin, ayant pour capitaine Jean Lartigue, ce navire se nommait la *Saxonne*. Il pourrait être intéressant de comparer le contenu de ces deux coffres embarqués la même années sur des navires corsaires.

V.5.2. La liste du coffre de mer de *La Saxonne*

Estat des drogues et médicaments fournis pour les coffres de chirurgie du navire la Saxonne armée en course par messieurs Ducasse et Dupin.

Thériaque fine...2 livres
Diascordium...1 livre 1/2
Extrait de genièvre...1 livre 1/2
Confection diacinte...2 livres
Confection alkermes...1 livre 1/2
Confection hamec...1 livre 1/2
Opiate Salomon...1 livre
Conserve de rose...1 livre
Conserve de Kinohodon...1 livre
Catholicum fin...2 livres 1/2
Catholicum simple...7 livres
Miel rosat...2 livres
Miel de Narbonne...6 livres
Sirop de chicorée fine...1 livre

Sirop de roses... 1 livre
Sirop de fleurs de pêches... 1 livre
Sirop de nerprum... 1 livre
Sirop de pavot blanc... 1 livre
Sirop d'œillets... 1 livre
Sirop de nimphéa... 1 livre
Sirop de capillaire... 2 livres
Eau vulnéraire... 16 livres
Eau thériacale... 1 livre
Eau de canelle... 1 livre
Eaux cordiales... 4 livres
Eau rose... 1 livre
Eau de plantin... 1 livre
Eau stiptique... 1 livre 1/2
Eau phadégénique... 4 livres
Esprit de cochlearia... 1 livre
Esprit de vitriol... 6 onces
Esprit de nitre dulcifié... 3 onces
Esprit v. de sel ammoniac... 2 onces
Esprit de thérébentine... 6 onces
Essence de rabel... 2 onces
Elixir de propriété... 6 onces
Elixir anodin... 3 onces
Extrait d'opium... 2 gros
Teinture de mirre et aloes... 8 onces
Huile d'amandes douces... 2 livres
Huile rosat... 2 livres
Huile hypericum... 2 livres 1/2
Huile de lis et camomille... 2 livres 1/2
Baume commandeur... 1 livres
Baume de Copahu... 10 onces
Baume du Canada... 3 onces
Baume tranquille... 6 onces
Baume vert... 8 onces
Baume d'arcéus... 2 livres
Thérébentine fine... 7 livres
Digestif composé... 4 livres 1/2
Cérat de diapalme... 3 livres
Eponge préparée... 2 onces
Onguent supuratif... 4 livres
Onguent modificatif... 2 livres
Onguent Egyptias... 1 livre
Onguent de stirax... 1 livre
Onguent d'althea... 1 livre
Onguent populeum... 1 livre
Onguent de Lorier... 2 livres
Onguent rosat... 8 onces
Onguent de la mère... 2 livres
Onguent blanc rasis... 1 livre
Onguent pompholix... 1 livre

Onguent neapolitain... 1 livre
Onguent mercurial... 1 livre
Emplatre divin... 1 livre
Emplatre diachillum... 1 livre
Emplatre betonica... 2 livres
Emplatre de vigo c. m... 8 onces
Emplatre diabolatum... 8 onces
Emplatre noir... 1 livre
Emplatre diapalme... 2 livres
Emplatre vésicatoire... 8 onces
Mouches cantharides... 2 onces
Sel végétal... 8 onces
Sel absinthe... 3 onces
Sel de centaurée... 2 onces
Sel d'epson... 2 livres
Sel de nitre... 12 onces
Sel de saturne... 3 onces
Sel de seignette... 8 Paques
Sel ammoniac... 6 onces
Cristal minéral... 1 livre
Yeux d'écrevisses... 6 onces
Antimoine diaphorétique... 2 onces
Safran de mars... 4 onces
Corail... 6 onces
Tutie... 2 onces
Poudre de vipère... 1 once
Poudres astringentes... 1 livre 1/2
Poudre cornachine... 8 onces
Jalap en poudre et écorce... 1 livre
Ypecacuanha... 8 onces
Diagrede... 6 onces
Tartre émétique... 2 onces
Vin émétique... 2 livres
Kermes minéral... 2 gros
Atiop minéral... 2 onces
Mercure doux... 8 onces
Mercure cru... 8 onces
Précipité rouge... 4 onces
Pierre infernale... 2 gros
Pierre à cautère... 1 once
Pierre vulnéraire... 6 onces
Pilules mercuriales... 1 livre 1/2
Rhubarbe... 2 livres
Séné... 4 livres
Manne... 5 livres
Kina en poudre et écorces... 4 livres
Camphre... 12 onces
Casse en baton... 6 livres
Mirobolans... 4 onces
Terre sigillée... 1 livre

Bol d'Arménie...3 livres
Sang de dragon en larme...6 onces
Suc de réglisse...1 livre
Capillaire...1 livre
Racine d'althea...3 livres
Fleur de guimauves...8 onces
Coquelicot...8 onces
Roses de provins...8 onces
Safran oriental...1 once
Plantes aromatiques...en vrac
Petite sauge...1 livre
Baie de genièvre...2 livres
Herbes émollientes...3 livres
Camomille et mélilot...3 livres
Hypericum...1 livre
Petite centaurée...30 paques
Blanc de baleine...8 onces
Aristoloché...1 livre
Mirre et aloès...8 onces
Alun calciné...8 onces
Alun cru...8 onces
vitriol bleu et blanc...8 onces
Esquine...2 livres
Salsepareille...2 livres
Gayac...2 livres
Farines résolutive...3 livres
Semences froides...3 livres
Graines de Lins...3 livres
Réglisse...6 livres
Orge...16 livres
Chiendent...10 paques
Pâte de guimauve...11 onces
Pomade pour la gale...1 livre 1/2

V.5.3. La comparaison des deux coffres

Nous avons classé les différentes substances de chaque coffre correctement orthographiées afin de les analyser plus facilement.
 De plus les spécialités qui diffèrent d'un coffre à l'autre sont en caractères gras.

La Marquise de Tourny	La Saxonne
<u>Baumes</u> Baume d'Arcéus Baume de Copahu Baume du Canada Baume du Commandeur	<u>Baumes</u> Baume d'Arcéus Baume de Copahu Baume du Canada Baume du commandeur

Baume tranquille Baume vert	Baume tranquille Baume vert
<u>Confections</u> Confection Alkermès Confection Hamech Confection d'hyacinthe Conserve de cynorhodon Conserve de rose	<u>Confections</u> Confection Alkermès Confection Hamech Confection d'hyacinthe Conserve de cynorhodon Conserve de rose
<u>Drogues composées</u> Catholicum fin Catholicum simple Diascordium Thériaque fine	<u>Drogues composées</u> Catholicum fin Catholicum simple Diascordium Thériaque fine
<u>Eaux</u> Eau de cannelle Eau de plantain Eau de rose Eau phagédénique Eau styptique Eau thériacale Eau vulnéraire Eaux cordiales	<u>Eaux</u> Eau de cannelle Eau de plantain Eau de rose Eau phagédénique Eau styptique Eau thériacale Eau vulnéraire Eaux cordiales
<u>Elixirs</u> Elixir anodin Elixir de propriété	<u>Elixirs</u> Elixir anodin Elixir de propriété
<u>Emplâtres</u> Emplâtre de Vigo cum mercurio Emplâtre diabotanium Emplâtre diachylum Emplâtre diapalme Emplâtre divin Emplâtre noir Emplâtre vésicatoire Sparadrap	<u>Emplâtres</u> Emplâtre bétonica Emplâtre de Vigo c. m. Emplâtre diabotanium Emplâtre diachylum Emplâtre diapalme Emplâtre divin Emplâtre noir Emplâtre vésicatoire
<u>Esprits</u> Esprit de cochléaria Esprit de nitre dulcifié Esprit de térébenthine Esprit de vitriol Esprit volatil de sel ammoniac	<u>Esprits</u> Esprit de cochléaria Esprit de nitre dulcifié Esprit de térébenthine Esprit de vitriol Esprit v. de sel ammoniac
<u>Essences</u> Essences de Rabel	<u>Essences</u> Essence de Rabel
<u>Extraits</u> Extrait d'opium Extrait de genièvre	<u>Extraits</u> Extrait d'opium Extrait de genièvre

<p><u>Fleurs</u> Camomille Fleurs de coquelicot Fleurs de guimauve Fleurs de rose Mélilot</p>	<p><u>Fleurs</u> Camomille Coquelicot Fleurs de guimauve Mélilot Roses de provins</p>
<p><u>Huiles</u> Huile d'amandes douces Huile d'hypericum Huile de lys et camomille Huile rosat</p>	<p><u>Huiles</u> Huile d'amandes douces Huile d'hypericum Huile de lys et camomille Huile rosat</p>
<p><u>Onguents</u> Cérat diapalme Digestif composé Onguent aegyptiac Onguent blanc rhasis Onguent d'Althæa Onguent de la mère Onguent de styrax Onguent mercuriel Onguent modificatif Onguent neapolitain Onguent pompholix Onguent populéum Onguent rosat Onguent suppuratif</p>	<p><u>Onguents</u> Cérat de diapalme Digestif composé Onguent aegyptiac Onguent blanc rhasis Onguent d'Althæa Onguent de la mère Onguent de Laurier Onguent de styrax Onguent mercuriel Onguent modificatif Onguent neapolitain Onguent pompholix Onguent populéum Onguent rosat Onguent suppuratif</p>
<p><u>Opiat</u> Opiat de Salomon</p>	<p><u>Opiat</u> Opiat de Salomon</p>
<p><u>Pierres</u> Pierre à cautère Pierre infernale Pierre vulnéraire</p>	<p><u>Pierres</u> Pierre à cautère Pierre infernale Pierre vulnéraire</p>
<p><u>Pilules</u> Pilules mercuriales</p>	<p><u>Pilules</u> Pilules mercuriales</p>
	<p><u>Pommade</u> Pommade pour la gale</p>
<p><u>Poudres et écorces</u> Ipécacuanha en poudre et en écorce Jalap en poudre et écorce Kina en poudre et écorce Poudre de cornachine Poudre de vipère Poudres astringentes Râpure de gayac</p>	<p><u>Poudres</u> Ipécacuanha Jalap en poudre et écorce Kina en poudre et écorces Poudre de cornachine Poudre de vipère Poudres astringentes Gayac</p>

<p><u>Sels</u> Sel d'absinthe Sel d'ammoniac Sel d'Epsom Sel de centaurée Sel de nitre Sel de seignette Sel végétal</p>	<p><u>Sels</u> Sel d'absinthe Sel d'ammoniac Sel d'Epsom Sel de centaurée Sel de nitre Sel de saturne Sel de seignette Sel végétal</p>
<p><u>Sirops</u> Sirop d'œillets Sirop de capillaire Sirop de chicorée composée Sirop de fleurs de pêcher Sirop de nerprun Sirop de pavot blanc Sirop de roses</p>	<p><u>Sirops</u> Sirop d'œillets Sirop de capillaire Sirop de chicorée fine Sirop de fleurs de pêches Sirop de nerprun Sirop de nymphéa Sirop de pavot blanc Sirop de roses</p>
<p><u>Substances d'origine animale</u> Blanc de baleine Corail préparé Eponge préparée Graisse humaine Miel de Narbonne Miel rosat Mouches cantharides Yeux d'écrevisses</p>	<p><u>Substances d'origine animale</u> Blanc de baleine Corail Eponge préparée Miel de Narbonne Miel rosat Mouches cantharides Yeux d'écrevisses</p>
<p><u>Substances minérales</u> Alun calciné Alun cru Camphre Casse en bâton Cristal minéral Flours de soufre Kermès minéral Manne Mercure doux Panacée mercuriale Précipité rouge Safran de mars Tartre émétique Tutie préparée Vitriol blanc Vitriol bleu</p>	<p><u>Substances minérales</u> Aetiop minéral Alun calciné Alun cru Camphre Casse en bâton Cristal minéral Kermès minéral Manne Mercure cru Mercure doux Précipité rouge Safran de mars Safran oriental Tartre émétique Tutie Vitriol blanc Vitriol bleu</p>

<p><u>Substances végétales</u> Aloès Anis Antimoine diaphorétique Aristoloché Baie de genièvre Capillaire Chiendent Coriandre Diagrède Farines résolutes Graines de lin Herbes émollientes Hypéricum Myrobolans Myrrhe Orge Petite sauge Plantes aromatiques en sac Racines d'Althæa Racines de nénuphar Réglisse Rhubarbe Salsepareille Sang de dragon en larme Semences froides Séné Squine Suc de réglisse Térébenthine fine</p>	<p><u>Substances végétales</u> Aloès Antimoine diaphorétique Aristoloché Baie de genièvre Capillaire Chiendent Diagrède Farines résolutes Graines de Lin Herbes émollientes Hypéricum Myrobolans Myrrhe Orge Pâte de guimauve Petite centauree Petite sauge Plantes aromatiques Racines d'Althæa Réglisse Rhubarbe Salsepareille Sang de dragon en larme Semences froides Séné Squine Suc de réglisse Térébenthine fine</p>
<p><u>Teintures</u> Teinture de kina Teinture de myrrhe et aloès</p>	<p><u>Teintures</u> Teinture de myrrhe et aloès</p>
<p><u>Terres</u> Bol Terre sigillée</p>	<p><u>Terres</u> Bol d'Arménie Terre sigillée</p>
<p><u>Vins</u> Vin émétique</p>	<p><u>Vins</u> Vin émétique</p>

Après avoir comparé le contenu de deux coffres de médicaments embarqués la même année 1745 sur deux navires corsaires du port de Bordeaux, on constate que ces deux coffres ont sensiblement le même nombre de médicaments.

La liste du coffre de médicaments de *la Marquise de Tourny* (MDT) possédait 149 spécialités celle de *la Saxonne* (S) en a 150.

Ces deux listes donnent les spécialités pratiquement dans le même ordre, les classes de médicaments sont également les mêmes.

On constate aussi que les listes se ressemblent étonnamment à l'exception d'une dizaine de drogues. (8 pour la MDT et 9 pour la S)

Par contre l'orthographe des substances est assez fantaisiste d'un inventaire à l'autre, certains mots semblent être écrits en phonétique.

Au vu de ces deux coffres, il apparaît que les armateurs, les capitaines et les chirurgiens de ces deux navires ont suivi et respecté la réglementation relative à l'ordonnance de 1717. On peut également dire que ces pharmacopées étaient similaires.

V.6. Conclusion du coffre

Après avoir détaillé la préparation, les vertus et les doses usuelles des cent quarante neuf spécialités du coffre embarqué à bord de la *Marquise de Tourny*, nous avons une idée plus précise de la complexité et des limites de la pharmacopée française du dix-huitième siècle.

Les formulations galéniques utilisées sont variées, elles vont des électuaires aux emplâtres en passant par les pilules, les essences et les onguents.

Les principes actifs assez nombreux sont à la fois d'origine minérale, végétale et animale.

Certains se retrouvent déclinés en plusieurs spécialités simples ou composées notamment le mercure et le laudanum.

La plupart des plantes utilisées au XVIIIe siècle sont encore d'usage de nos jours, comme par exemple le séné, la camomille.

Cependant, cette pharmacopée avait des limites. En effet, les spécialités contenant un nombre très important de composés avaient une quantité faramineuse de propriétés différentes. De plus, certains médicaments n'ayant pas les mêmes composés avaient les mêmes propriétés. Cela nous fait douter de l'efficacité réelle de certains médicaments.

On constate aussi que certaines drogues, par exemple celles contenant des crapauds, se rapprochaient plus des remèdes de rebouteux que de médicaments comme nous les concevons aujourd'hui avec une réelle activité pharmacologique.

On peut également observer certaines erreurs. Il semble que, pour les chirurgiens de l'époque toutes les substances au goût acide (en référence au jus de citron) étaient utilisées comme anti-scorbutiques bien qu'elles n'aient eu aucune action sur cette pathologie.

Suite à la comparaison des deux coffres pratiquement identiques embarqués en 1745, il semble que la pharmacopée des navires corsaires du XVIIIe était relativement standardisée.

Les drogues embarquées étaient appropriées aux maux contractés à bord et lors des escales. Par exemple, de nombreux onguents étaient utilisés pour soigner les coups et contusions. Pour les maladies vénériennes et la vermine, des dérivés mercuriels bien que très toxiques et des antiseptiques.

VI. Conclusion générale

Les guerres avec les navires dits de course et leurs corsaires étaient légalisées, pour prêter main forte à la Marine Royale et pour surprendre l'adversaire, afin de dominer les voies de communication.

Finalement ces navires et les équipages qui les composaient avaient sur le plan de la santé les mêmes garanties que les navires de l'Etat : chirurgiens-navigants, coffres de médicaments, coffres d'instruments de chirurgie et enfin coffres d'ustensiles médico-pharmaceutiques permettant la préparation extemporanée de drogues simples ou composées à bord mais aussi l'amélioration du confort du malade autant que pouvait se faire.

Il serait intéressant de comparer ces coffres de navires corsaires avec les médicaments embarqués sur les navires pirates ou flibustiers.

Mais cette idée semble utopique car les brigands des mers ne tenaient pas d'inventaire de leur pharmacopée.

Cependant, quand ils pillaient un navire ami ou ennemi, s'ils s'emparaient des marchandises de grande valeur, ils s'octroyaient également tout ce dont ils pouvaient avoir besoin, pour leur vie quotidienne et, en particulier, l'alimentation et la médication.

Il paraît difficile de détenir de tels documents à moins qu'au fond d'un dépôt d'archives se trouve une liste de médicaments d'un navire pirate dont l'inventaire aurait été fait par un écrivain dûment mandaté.

Cette hypothèse est purement du domaine du rêve, mais notre enfance ne fut elle pas jalonnée par ces récits fondés sur l'imaginaire.

VII. Bibliographie

VII.1. Sources Imprimées

1 - BAUME (M.)

Eléments de pharmacie théorique et pratique ;
Samson librairie ; 6^e édition ; Paris ; 1790 ; reconstrôlé en 1792 ; 894p.

2 - BERAUD-SUDREAU (J.)

La guerre de course à la fin du XVIIIe siècle ;
Document du musée de la marine ; R136 ; 10b34.

3 - BERNARD (S.)

Etude médico-pharmaceutique du tarif uniforme de P.I. Poissonnier (1765) ;
Thèse de Pharmacie ; Nantes ; 2002 ; 222 p.

4 - BOUCHARDAT (A. et G.)

Nouveau formulaire Magistral ;
Alcan ; Paris ; 1900 ; 32^e édition ; 692p.

5 - BOUDRIOT (J.)

Le vaisseau de soixante quatorze canons ;
Quatre volumes ; Collection Archéologie Navale Française ; Editions des quatre
seigneurs ; Grenoble ; 1977.

6 - BOUDRIOT (J.)

Le navire marchand, Ancien Régime ;
Etude historique et monographie ; Collection archéologique navale française ;1991 ;
p. 74.

7 - BOURGET (D)

Le chirurgien à bord des navires de guerre français au XVIIIe siècle
Thèse médecine ; Bordeaux ; 1978 ; 68p.

8 - BRANDT (G.)

La vie de Michel de Ruyter ;
Amsterdam ; 1698 ; p. 221.

9 - BROMLEY (J.)

Les équipages des corsaires sous Louis XIV ;
Les hommes et la mer dans l'Europe du Nord-Ouest de l'antiquité à nos jours ; Revue
du Nord ; n°1 Spécial Hors Série ; Collection Histoire ; 1986 ; p. 303-322.

10 - BUCHET(C.)

Santé et expéditions géostratégiques au temps de la marine à voile ;
l'apogée de la marine à voile ; Marine & Technique au XIXe siècle ; acte de Colloque
international ; Service historique de la marine ; Paris ; 1987 ; p. 141-156.

11 - BUDELLOT (S.)

La lettre de marque ;
La revue maritime ; Nov. 1936 ; p. 609 - 628.

12 - BUTEL (P.)

L'espace atlantique au XVIIIe siècle ;
Revue historique des armées ; n°205 ; déc. 1996 ; p. 57-64.

13 - CHAIGNEAU (K.)

Le coffre de mer de la flûte la balance, navire de la marine royale du port de
Rochefort 1764 ;
Thèse pharmacie ; Nantes ; 1999 ; 328p.

14 - CHALLE (R.)

Journal d'un voyage aux Indes ;
Mercure de France ; Paris ; 1979 ; p. 197.

15 - CORRE (A.)

Corsaires brestois sous Louis ;
Société Archéologique du Finistère ; XXI ; p. 357-368.

16 - CORRE (A.)

Les chirurgiens d'Amirauté ;
Société Archéologie du Finistère ; XV ; p. 173 – 202.

17 - COUANON (C.)

Le coffre de mer du Vaisseau « l'Amsterdam », navire de la compagnie hollandaise
des Indes, à travers le tarif de 1739 ; Thèse pharmacie ; 1994 ; 263p.

18 - DE LA CROIX (R.)

Des pirates pas comme les autres : les naufrageurs ;
Aventures et voyages ; p.76-82.

**19 - DE LAGUERENNE (C.) et ROMIEUX (Y.) sous la direction de BUCHET
(C.)**

L'homme, la santé et la mer ;
Editions Champion ; Paris ; 1997 ; 526p.

20 - DORVAULT (F.)

L'officine ou répertoire général de pharmacie pratique ;
Edition cedem ; Reproduction en fac-similé de l'édition de 1844 ; Paris ; 1844 ; 652p.

21 - DORVAULT (F.) ;

L'officine ou répertoire général de pharmacie pratique ;
Labé ; 4^e édition ; Paris ; 1855 ; 1053p.

22 - DORVAULT (F.)

L'officine ou répertoire général de la pharmacie pratique ;
Volume n°5 ; Edition Labé ; cote n°21210 bis ; Faculté de pharmacie ; Nantes ; 1858 ;
1095p.

23 - DORVAULT (F.)

L'officine ou répertoire général de pharmacie pratique ;
Librairie de P. Asselin ; Paris ; 1875 ; 9^e édition ; 1608p.

24 - DORVAULT (F.)

L'officine ; dispensaire et formulaire pharmaceutique ;
Edition Vigot frères ; Paris ; 1978 ; 20^e édition ; 1827p.

25 - DUNMORE (J.) et DE BROSSARD (M.)

Le voyage de Lapérouse 1785-1788 ;
Imprimerie Nationale ; Paris ; 1985 ; Tome I ; p. 163.

26 - FIOLEAU (L.)

Le réglementation des coffres à médicaments des origines à la fin de la marine à voiles ;
Thèse pharmacie ; Nantes ; 1993 ; 180p.

27 - FOURNIER (G.)

L'Hydrographie contenant la théorie et la pratique de toutes les parties de la navigation ;
Edition Michel Soly ; Paris ; MDCXLIII ; p. 148.

28 - GAY (J.)

L'eau à bord des navires de l'antiquité à nos jours ;
Publications de l'Université Francophone d'été ; Québec ; 47p.

29 - Général de LA VILLESTREUX

Les flibustiers aux Antilles, de l'origine au déclin ;
Collection l'amateur averti ; La découverte ; 1930 ; réédition 2002 ; 183p.

30 - GRILLAT (Capitaine de santé maritime)

La quarantaine ;
L.M.C. ; Mer et colonies ; nov. 1918 ; p.7.

31 - HAUDRERE (Ph.)

La Compagnie Française des Indes au XVIII^e siècle (1719 - 1795) ;
Librairie de l'Inde ; Paris ; 1989 ; 4 tomes.

32 - HACQUANT (P.)

Traité pratique et rationnel de Botanique médicale ;
Brière et fils ; Rouen ; 1872 ; 413p.

33 - JACQUIN (P.)

Sous le pavillon noir, pirates et flibustiers ;
Découverte Gallimard ; 1988 ; 160p.

34 - KEREVEUR (F.)

L'eau de boisson sur les navires à travers l'histoire ;
Thèse de pharmacie ; Nantes ; 1996 ; 301p.

35 - La bible de Jérusalem ;

Les éditions du cerf ; livres de Tobie ; de Judith et d'Esther ; 670 p.

36 - LAPEROUSE (J. F.)

Voyage autour du monde sur l'Astrolabe et la Boussole ;
FM ; La découverte ; 1980 ; p. 89 - 90.

37 - LARREY (D.)

Mémoires de chirurgie militaire et campagnes de D. J. Larrey ;
Chez J. Smith ; Tome I ; Paris ; 1812.

38 - LE BRIS (M.) et SERNA (V.)

Pirates et flibustiers des caraïbes ;
Editions Hoëbeke ; Centre culturel Abbaye de Daoulas ; Musée national de la
Marine ; 2001 ; 215p.

39 - LEFEVRE (P.)

Recrutement et contrôle des chirurgiens navigants à Nantes au XVIIIe siècle ;
Thèse médecine ; Nantes ; 1979 ; n° 2296 ; 283p.

40 - LITTRE (E.), ROBIN (C.)

Dictionnaire de Médecine, de chirurgie, de pharmacie des sciences accessoires et de
l'art vétérinaire ;
J. B. Baillièrre et fils libraires de l'académies impériale de médecine ; 12^e édition
entièrement refondue ; Paris ; 1865 ; 1800p.

41 - LITTRE (E.)

Dictionnaire de médecine, de chirurgie, de pharmacie, de l'art vétérinaire, et des
sciences qui s'y rapportent ;
J.B. Baillièrre et fils ; 16^e édition ; Paris ; 1886 ; p. 550.

42 - MAISTRAL (F. L.)

Abrégé de matière médicale à l'usage des chirurgiens de la Marine ;
R. Malassis ; 2 vol. ; Brest ; 1770.

43 - MASSON (P.)

Grandeur et misère des gens de mer ;
Editions lavauzelle ; Paris ; 1986 ; p. 137.

44 - MAURAN (M.)

Avis aux gens de mer sur leur santé ;
Chez J. Massy ; Marseille ; 1786 ; in 12 ; 522p.

45 - MERMET (C.)

Une boutique d'apothicaire à Moutiers au XVIIIe siècle ;
L'inventaire Quinson-Merme de 1735 ; Thèse pharmacie ; Grenoble ; 1996 ; 259p.

46 - MERRIEN (J.)

Corsaires et flibustiers ;
L'ancre de Marine ; 1996 ; 348p.

47 - MERRIEN (J.)

La vie quotidienne des marins au temps du Roi Soleil ;
Edition Hachette ; 1964 ; 208p.

48 - MEYER (J.)

Les Européens et la mer : l'Europe et les espaces maritimes de 1680 à 1780 ;
Revue historique des armées ; N°205 ; déc. 1996 ; p. 3-14.

49 - MORELOT (S.)

Nouveau dictionnaire général des drogues simples et composées de Lemery ;
revu et corrigé et considérablement augmenté ; Remont Librairie ; Paris ; 1807 ; 2
tomes ; 1489p.

50 - NIAUSSAT (P.)

Bordeaux et la fièvre Matelotte ;
Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux ; Hôtel
des sociétés ; tomes XIV ; 1989 ; p.35-49.

51 - NICOLET (C.)

Pharmacopée et coffre de mer des galères du Levant ;
Thèse pharmacie ; Nantes ; 1995 ; 441p.

52 - PARESSANT (P.)

Les coffres de mer de l'expédition de Monsieur de Lapérouse 1785 - 1788 ;
Thèse pharmacie ; Nantes ; 1995 ; 322p.

53 - ROMIEUX (Y.)

De la hune au mortier ;
Editions A.C.L. ; Nantes ; 1986 ; 446p.

54 - ROMIEUX (Y.)

Essai de synthèse des pharmacopées navales au XVIIIe siècle ;
L'équipage du navire antique aux marines d'aujourd'hui ; Ouvrage collectif conseil
général de la Manche ; conseil régional Basse Normandie ; 2002 ; 364p.

55 - ROMIEUX (Y.)

Les coffres de mer de la compagnie des Indes hollandaise suivant le tarif de 1739,
essai comparatif avec la liste française ;
Revue d'histoire de la pharmacie ; XL ; N°299 ; 4^e trim. ; 1993 ; p. 428-436.

56 - ROMIEUX (Y.)

Pathologies à bord des vaisseaux de l'Ancien Régime ;
Neptunia ; N° 203 ; 3ème trimestre ; 1996 ; p. 23-32.

57 - ROMIEUX (Y.)

Pharmacopée, apothicaires et apothicaireries avant, pendant et après les différentes
compagnies des Indes européennes et françaises, 1497-1793 ;
Thèse pharmacie ; Nantes ; 1984 ; 659p.

58 - ROUSTEAU (X.)

Les fièvres jaunes à la Guadeloupe et Tobago de 1804 à 1819 à travers les thèses
médicales du temps ;
Thèse de médecine ; Nantes ; 1988.

59 - ROUVIERE (G.)

Pathologie et thérapeutique à bord des vaisseaux de la marine de Louis XVI ;
Thèse odontologie ; Montpellier ; 1993 ; 175p.

60 - ROYER (P.)

Pirates et corsaires ;
Chronique d'histoire maritime ; Marine N° 148 ; 1990 ; p. 63-68.

61 - SONOLET (J.)

Le médecin et la mer, au temps de la marine à voile ;
avant-propos P. Huard ; Expansion scientifique française ; Paris ; 1961 ; 107p.

62 - TONNELE (J.)

Les corsaires algériens ;
Revue historique de l'Armée ; 1953 - II - p. 25-37.

63 - VILLIERS (P.)

La Marine et les convois de Louis XIV à Louis XVI ;
Revue historique des armées ; n°205 ; déc. 1996 ; p. 33-46.

VII.2. Sources Archivistiques

64 - A.N. ; Fonds des Colonies ; C8A56 ; f° 300.

65 - A.N. ; Fonds Marine ; B4-23 ; f 222.

66 - A.N. ; Fonds Marine ; B4-7 ; f°298.

67 - A.N. ; Fonds Marine ; D3-42 ; f°38.

**68 - A.N. ; Fonds Marine ; G.127 ; Maurepas, Réflexions sur le commerce et la
Marine.**

69 - Service Historique Marine Rochefort ; Lettre de l'intendant de Rochefort au Ministre avril 1749 ; 1/F2/53-Ro.

70 - Service Historique de la Marine de Rochefort ; correspondance du Ministre avec l'intendant de la Marine ; 1/E/145.

71 - Calendar of state papers, America and West Indies ; 2 déc. 1702-1703 ; N°362.

VII.3. Sources « Internet »

71 - http://ceiv.org/13_vitamines/c_01.htm

72 - <http://perso.club-internet.fr/surfjf/ConsVitC.htm>

73 - [http://pc-78-](http://pc-78-120.udac.se:8001/www/Nautica/Etymology/Aubin(1742)/scorbut.html)

[120.udac.se:8001/www/Nautica/Etymology/Aubin\(1742\)/scorbut.html](http://pc-78-120.udac.se:8001/www/Nautica/Etymology/Aubin(1742)/scorbut.html)

74 - <http://geozine.free.fr/Geozine/Pharmacie/ORANGE.HTM#SCORBUT>

75 - <http://ac-dijon.fr/pedago/physique/Documents/prepa/tipe/VitamineC.html>

76 - <http://medecinenaturelles.com/sante/vitamine/A.html>

77 - <http://www.cliohist.net/moderne/europe/17/cours/chap10.html>

78 - <http://www.net4war.com/history4war/batailles/royales/operationnel3.htm>

79 - http://www.compagnie-des-indes.com/def_succ.htm

VII.4. Sources des figures

80 - ARCHIVES DE L'ANCIENNE ECOLE DE MEDECINE NAVALE DE ROCHEFORT.

81 - BOUDRIOT (J.)

La Frégate dans la marine de France 1650-1850 ;
Collection Archéologie Navale française ; 350 p.

82 - BUACHE (P.)

S.H.A.T.

83 - CONSEIL DE L'ORDRE DES PHARMACIENS ;

84 - DANTEC (P.)

Musée National de la Marine.

85 - ROMIEUX (Y.)

Collection personnelle.

86 - VOLACK (J.)

Plantes médicinales ;
Gründ ; 1985 ; 319 p.

VIII. Index des drogues

Aloès	136
Alun cru et calciné	135
Anis	146
Antimoine diaphorétique	117
Aristoloché	148
Baie de genièvre.....	143
Baume d'Arcéus.....	94
Baume de copahu.....	93
Baume du Canada ou térébenthine du Canada	93
Baume du commandeur	92
Baume tranquille	91
Baume vert ou baume vert de Metz	90
Blanc de baleine ou Cétine ou Ambre blanc.....	141
Bol ou Bol d'Arménie.....	133
Camomille.....	145
Camphre.....	131
Capillaire.....	137
Casse en bâton ou Casse des boutiques	131
Catholicum fin ou catholicum pro-oré	70
Catholicum simple	70
Cérat diapalme ou Emplâtre diapalme	95
Chiendent ou herbe à deux bouts	154
Confection Alkermès	65
Confection d'Hyacinthe	64
Confection Hamech	66
Conserve de cynorrhodon	69
Conserve de rose	69
Corail préparé.....	116
Coriandre.....	147
Cristal minéral ou Sel de prunelle.....	116
Diagrède.....	124
Diascordium.....	62
Digestif composé	95
Eau de cannelle ou eau distillée de cannelle.....	79
Eau de plantain.....	80
Eau de rose.....	80
Eau phagédénique ou eau divine de Fernel.....	79
Eau styptique.....	79
Eau thériacale ou Esprit thériacal	78
Eau vulnéraire	77
Eaux cordiales.....	81
Elixir Anodin	85
Elixir de propriété de Paracelse	84
Emplâtre de Vigo cum mercurio.....	106
Emplâtre diabotanium.....	108
Emplâtre diachylon	105
Emplâtre diapalme	111

Emplâtre divin.....	104
Emplâtre noir ou Emplâtre de céruse brûlée.....	110
Emplâtre vésicatoire.....	111
Eponge préparée ou Spongia officinalis	97
Esprit de cochléaria ou Esprit ardent de cochléaria	82
Esprit de nitre dulcifié.....	83
Esprit de térébenthine	83
Esprit de vitriol	82
Esprit volatil de sel ammoniac ou alcool ammonié	83
Essence de Rabel ou eau de Rabel	84
Extrait d'opium ou Laudanum	85
Extrait de Genièvre	63
Farines résolutives	151
Fleurs de coquelicot	139
Fleurs de guimauve	138
Fleurs de rose	140
Fleurs de soufre ou soufre sublimé	141
Graines de lin	152
Graisse humaine.....	112
Herbes émollientes.....	144
Huile d'amandes douces	88
Huile d'hypéricum	88
Huile de Camomille	89
Huile de lys	89
Huile rosat.....	87
Hypericum.....	147
Ipécacuanha en poudre et en écorce.....	122
Jalap en écorce	123
Jalap en poudre	123
Kermès minéral.....	121
Kina en poudre et écorce.....	130
Manne	130
Mélilot.....	145
Mercure doux	124
Miel de Narbonne	71
Miel rosat ou Rhodomel.....	71
Mouches cantharides.....	112
Myrobolans	132
Myrrhe.....	136
Onguent aegyptiac	99
Onguent blanc rhasis ou blanc raisin	103
Onguent d'althæa ou Onguent Althæa.....	100
Onguent de la mère	102
Onguent de styrax ou onguent de storax.....	100
Onguent mercuriel ou Pommade mercurielle simple ou Onguent gris.....	104
Onguent modificatif.....	98
Onguent napolitain ou Pommade mercurielle.....	104
Onguent pompholix	102
Onguent populéum.....	101
Onguent rosat	103

Onguent suppuratif.....	97
Opiat de Salomon.....	67
Orge.....	154
Panacée mercuriale	125
Petite sauge	143
Pierre à cautères ou Potasse à la chaux ou Cautére potentiel	127
Pierre infernale.....	126
Pierre vulnéraire.....	127
Pilules mercurielles.....	127
Plantes aromatiques en sac ou Herbes aromatiques.....	142
Poudre cordiale de vipères	119
Poudre de cornachine ou Poudre de tribus ou Poudre Royale.....	120
Poudres astringentes ou Pulvis astringens	120
Précipité rouge ou Deuto ou Bi ou Peroxyde de mercure.....	126
Racines d'Althéa ou Racine de Guimauve	137
Racines de Nénuphar ou Racines de Nymphéa	138
Râpure de gayac.....	150
Réglisse.....	153
Rhubarbe.....	128
Safran de mars.....	118
Salsepareille	150
Sang de dragon en larme.....	133
Sel ammoniac.....	115
Sel d'absinthe.....	114
Sel d'Epsom ou Sel d'Ebsom	114
Sel de centaurée	114
Sel de nitre	115
Sel de Seignette ou Sel de la Rochelle.....	113
Sel végétal.....	113
Semences froides	150
Séné.....	129
Sirop d'œillets	75
Sirop de capillaire	76
Sirop de chicorée composée.....	72
Sirop de fleurs de pêcher ou Sirop purgatif simple.....	72
Sirop de nerprun.....	74
Sirop de pavot blanc ou sirop de diacode	75
Sirop de rose ou sirop de roses pâles	74
Sparadrap ou toile de Gautier	96
Squine ou Smilax china	148
Suc de réglisse.....	136
Tartre émétique	120
Teinture de Kina ou teinture de Quinquina.....	86
Teinture de Myrrhe et Aloès	86
Térébenthine fine ou Lotion de térébenthine	94
Terre sigillé.....	133
Thériaque fine (66 éléments)	60
Thutie préparée ou Trochisque de thutie	119
Vin émétique ou Vin antimonial de Huxam	121
Vitriol blanc	135

Vitriol bleu ou Vitriol de Chypre.....	134
Yeux d'écrevisses ou Pierre d'écrevisses	117

IX. Poids et mesures

Anciennes mesures de poids

Hj = 1 livre = 16 onces = 489,503g

Hβ = 1/2 livre = 8 onces = 244,503g

□**j** = 1 once = 8 gros = 30,594g

□**β** = 1/2 once = 4 gros = 15,297g

□**j** = 1 gros = 1 dragme = 3 scrupules = 3,824g

□**β** = 1/2 gros = 36 grains = 1,912g

∃j = 1 scrupule = 24 grains = 1,274g

∃β = 1/2 scrupule = 12 grains = 0,637g

Grj = 1 grains = 1/72 de gros = 0,053g

gr = gramme =g

Exemples

Hij = 2 livres

□**vj** = six gros

Hv = 5 livres

□**vij** = 8 onces

Grx = 10 grains

□**iiβ** = 2 gros 1/2

Anciennes mesures de capacité

1 pinte = 2 chopines = 0,931litre

1 boisseau = 13 litres

1 goutte = gutt = correspond à 1 grain

aa = ana = de chacun partie égale

q.s. = quantité suffisante pour

X. Lexique des termes pharmaceutiques

Aiguade : corvée d'eau qui consiste à remplir les barils lors des escadres.

Alexipharmaque : Les alexipharmaques des anciens étaient des toniques, des excitants ou des sudorifiques. Synonyme d'antidote.

Alèxitére : qui prévient l'effet des poisons

Altérant : qui rétablit les fonctions du corps humain dans leur état naturel sans produire aucune évacuation sensible.

Appareil à lixiviation : opération au moyen de laquelle on enlève à des cendres les sels alcalins qu'elles peuvent contenir, en les lessivant, c'est-à-dire en les traitant par l'eau et filtrant ensuite la liqueur.

Apozème : décoction ou infusion aqueuse d'une ou plusieurs substances végétales auxquelles on ajoute divers médicaments simples ou composés tels que les sirops.

Arrière-faix : Placenta

Astringent : médicament ayant la propriété de déterminer une sorte de crispation dans les parties avec lesquelles il est mis en contact et de diminuer ou d'arrêter une évacuation.

Atrabilaire : qui marque la mauvaise humeur.

Béchique : médicament employé contre la toux. Réservé particulièrement aux adoucissants et aux calmants.

Bistortier : pilons de bois à long manche dont on se sert en pharmacie pour préparer des substances molles et des électuaires.

Blanchet : morceau d'étoffe de laine blanche qu'on attache à un carrelet par les coins, à travers lequel on filtre des sirops et autres liquides d'une certaine densité.

Bouffissure : intumescence molle et sans rougeur, plus ou moins étendue, formée par de la sérosité infiltrée dans le tissu cellulaire sous-cutané.

Carminative : ou carminatif, qui a la propriété de faire expulser les gaz intestinaux.

Carrelet : châssis carré de bois, avec une pointe de clou, à chaque angle pour y attacher un blanchet ou un linge, afin de passer commodément des sirops et autres liqueurs.

Céphalique : remèdes propres à guérir les maladies de la tête regardées comme nerveuses.

Ce sont des antispasmodiques. Quelques auteurs réservent ce nom aux substances agissant par olfaction, aux émanations odorantes qui ont une action sur le cerveau

Cinnabre : sulfure rouge de mercure.

Clystère : lavement administré avec une seringue.

Colcothar : peroxyde de fer, oxyde de fer rouge.

Concasser : c'est réduire en poudre très grossière une substance quelconque.

Confection : D'une façon générale, une confection est une préparation pharmaceutique, de consistance pulpeuse, composées de plusieurs substances en poudre, presque toujours de natures végétale, et d'une certaine quantité de sirop ou de miel.

Conserve : préparation pharmaceutique de consistance molle, cède facilement à la pression.

Ce sont en réalité des électuaires, ne renfermant en général qu'une seule substance végétale, donc peuvent être appelés, électuaires simples.

Cordiale : médicament qui ont la propriété d'augmenter promptement la chaleur générale du corps et l'action du cœur et de l'estomac. Excitants et stimulants diffusibles.

Cucurbite : partie de l'alambic qui s'introduit dans le fourneau, et dans laquelle on met la matière à distiller.

Décoction : opération pharmaceutique consistant à faire bouillir dans un liquide des substances médicamenteuses dont on veut extraire des principes solubles, on appelle aussi ainsi le produit liquide de cette opération.

Dépuratif : médicament qui passe pour enlever à la masse des humeurs, les éléments qui en altèrent la pureté. Ce sont des purgatifs, des diurétiques et des diaphorétiques.

Dessicatif : topiques propres à dessécher les plaies ou ulcères, ils agissent en absorbant le pus ou en déterminant l'astriction et modérant ou arrêtant la sécrétion de plus.

Détersif : détergent, se dit des topiques propres à nettoyer les plaies ou les ulcères. Ce sont, en général des topiques stimulants qui ravivent les surfaces suppurantes relâchées et blafardes, favorisent la séparation des matières qui les recouvrent et déterminent dans les chairs une excitation circulatoire favorable à la cicatrisation.

Dévoiement : Diarrhée, cours du ventre, le plus souvent symptôme de l'entérite ou un accroissement anormale des sécrétions de la membrane muqueuse avec ou sans colique.

Diaphorétique : qui fait transpirer.

Digestifs : éléments topiques, stimulants, ulcéreux, destinés à provoquer les suppurations.

Digestion : séjour d'une substance médicinale dans un liquide propre à en extraire quelques principes à l'aide d'une température plus élevée que celle de l'atmosphère (30°- 40°).

Discussif : topique auquel est supposé la vertu de dissiper les humeurs d'une tumeur ou d'un engorgement. Ce sont des résolutifs.

Ecrouelle : scrofule, humeur froide, maladie se manifestant par des tumeurs dures irrégulières, indolentes et mobiles qui occupent les ganglions du cou et des aisselles.

Electuaires : De même que les confectons, et les opiats, les électuaires sont des espèces de conserves composées et molles pour l'ordinaire, dans lesquelles on fait entrer des poudres, des pulpes, du miel ou du sucre et souvent les deux dernières substances en même temps.

Emménagogue : se dit de tout excitant général ou local dont l'action sur le système utérin a pour effet l'apparition du flux menstruel.

Emollient : substances médicamenteuses qui ont la propriété de relâcher, de détendre, de ramollir les parties enflammées.

Emplâtre : médicaments destinés à être appliqués sur la peau et se rapprochant des onguents par leur composition.

Expression : opération pharmaceutique par laquelle, on extrait des corps succulents, les liquides qu'ils contiennent, à l'aide d'une force mécanique. En mettant la substance dans un carré de toile et en la tordant, la partie liquide s'échappe par la maille de la toile.

Extraits : médicaments officinaux résultant de l'évaporation jusqu'à consistance molle, ferme ou sèche, d'un véhicule variable chargé de principes médicamenteux. Se retirent des matières végétales et plus rarement des compositions compliquées. Il existe, des extraits aqueux, vineux, alcooliques, acétiques, ou étherés.

Fleurs blanches : leucorrhées.

Fondant : médicament interne ou externe auquel on attribue la propriété de résoudre les engorgements, surtout ceux qui se manifestent lentement et sans symptômes inflammatoires.

Glutinosité : qualité de ce qui est glutineux.

Gonorrhées : écoulement de semence, les anciens regardant le mucus des écoulements urétraux comme le sperme altéré ou vicié avaient appelé gonorrhée la blennorragie.

Gravelle : petits corps granuleux du volume d'une tête d'épingle, réunis au fond du vase dans lequel l'urine de certaines personnes a été reçue et s'est refroidie.

Si le diamètre des cailloux augmente jusqu'à ne plus pouvoir passer par l'urètre, on les appelle les calculs.

Hydragogue : substance auxquelles on supposait la propriété de faire écouler les sérosités épanchées dans les cavités ou infiltrées dans les tissus organiques.

Infusion : opération pharmaceutique qui consiste à verser et à laisser refroidir un liquide bouillant sur une substance dont on veut extraire les principes médicamenteux.

Levant : ports de Méditerranée.

Lixiviel : désigne les sels qui s'obtiennent en lessivant les cendres des végétaux.

Lochies : liquide rosé sanguinolent qui s'écoule des organes génitaux de la femme après l'accouchement et dont l'odeur devient fétide dès qu'il y a une infection.

Macérations : opération pharmaceutique consistant à soumettre à froid, un corps solide à l'action d'un liquide avec lequel on le laisse en contact pendant un temps plus ou moins long, pour que le liquide dissolve quelques uns des principaux constituants du corps solides.

Magdaléons ou magdalons : tout médicament que l'on conserve roulé en cylindre et plus particulièrement les emplâtres, ce sont des petites masses cylindriques du poids de 30 gr et au delà.

Maladie de la pierre : colique néphrétiques ou encore appelée la pierre.

Maladies saporeuses : maladies qui causent un assoupissement dangereux.

Matras : globe de verre surmonté d'un col qui lui sert d'ouverture. on donne aux matras différentes formes selon l'usage auxquels on les destine.

Onguent : médicament externe, composé de résines, de différents corps gras et parfois des sels, de extraits, de gommes et de résines.

Orcanette : c'est la racine de *Anchusa tinctoria* (Borraginacées), qui contient une matière colorante rouge et un peu astringente.

Pectoral : qui a rapport à la poitrine ou ses maladies, remède pour combattre les infections des poumons.

Phlegme : les anciens chimistes donnaient le nom de phlegme aux produits aqueux, insipides et inodores, obtenus en soumettant à l'action de la chaleur des matières végétales plus ou moins humides.

Phtisie : nom générique donné à toutes les maladies chroniques du poumon, qui s'accompagnent de suppuration abondante et de fièvre hectique (continue, persistante), et qui aboutissent à la mort.

Pituite : on appelle vulgairement ainsi un liquide aqueux et filant qui est rejeté en plus ou moins grande quantité, soit par l'expectoration, soit par une sorte de régurgitation ou par le vomissement. On observe dans certaines catarrhes chroniques, dans quelques maladies de l'estomac et dans certaines bronchorrhées primitives.

Pulpoir : sorte de spatule très large d'un côté.

Rénitente : se dit d'une tumeur dure au toucher, et sur laquelle la peau est tendue et luisante.

Répercussif : médicament topique qui appliqué sur une partie malade, fait refluer à l'intérieur les liquides qui tendent à l'engorger ou arrêtent le développement d'un exanthème (rougeur plus ou moins vive de la peau) ou de toutes autres altérations morbides.

La glace, l'eau froide, l'air froid sont des répercussifs.

Résolutif : qui calme une inflammation, un engorgement.

Médicament destiné à faire disparaître une inflammation sans suppuration.

Sang-dragon : substance résineuse d'un rouge sang, aux propriétés astringentes et hémostatiques, obtenue par l'ébullition dans l'eau des fruits du rotang, *Calamus draco* (Palmiers).

Sapide : qui a de la saveur, en général agréable.

Siccité : qualité de ce qui est privé d'humidité.

Sternutatoire : substance qui provoque l'éternuement.

Stomachique : qui est bon pour l'estomac, qui fortifie.

Strangurie : miction douloureuse, goutte par goutte avec ténesme vésical.

Tempérant : léger calmant.

Tranchée : les tranchées utérines sont des douleurs qui ont leur siège dans la matrice après l'accouchement causées par les efforts que fait l'organe pour expulser les caillots qu'il contient encore.

Tympanite : gonflement de l'abdomen causé par l'accumulation de gaz dans le canal intestinal.

Vaisseaux : récipients dans lesquels les apothicaires gardent la plus part des médicaments, sont de verre, de faïence, ou de bois, ces derniers sont destinés aux drogues simples lorsqu'elles sont séchées.

Verdet : vert de gris, acétate de cuivre.

Vessie : ampoule, cloche ou phlyctène, petite tumeur formée par la sérosité épanchée entre le derme et l'épiderme.

Vulnéraire : qui est propre à la guérison des blessures et des plaies, médicament cicatrisant.

XI. Lexique des termes de marine

Banc : pièce de bois servant de siège aux galériens.

Brigantin : sorte de goélette qui porte des voiles carrées aux deux mâts.

Calfat : ouvrier qui calfate les navires, c'est à dire remplir complètement avec de l'étoupe, les coutures des bordages, des virures de pont, etc.

Chébec : sorte de voile, et , par extension, de bateau très fin, allant à la voile et à l'aviron, en usage dans la méditerranée. A l'avant un éperon fort élané, à l'arrière une galerie très saillante. La mâture est tantôt à pible avec des voiles carrées, tantôt à antennes avec des voiles latines.

Chiourme : ensemble des galériens enchaînés et condamnés à ramer sur les galères.

Galère : le mot galère désigne un bâtiment à voiles et à rames n'est plus employé qu'en composition.

Galiote : navire hollandais à deux mâts, à fond plat, de peu de tirant d'eau, rond de l'avant et de l'arrière et employé au cabotage.

Gibet : potence.

Hune : plate forme arrondie à l'avant qui repose sur un bas mât.

Mestre : tout ce qui est en rapport avec le grand mât.

Rolle : ancien français pour le rôle. Le rôle d'un équipage est la liste de l'état civil de l'équipage pour chaque membre, de son grade, de sa solde, du lieu et de la date d'embarquement ou du débarquement.

Timon : barre du gouvernail et par extension le gouvernail lui-même.

Voilier : ensemble des voiles d'un bâtiment ; genre de gréement d'un bateau.

XII. Index des Figures

Figure 1 : Carte de l'océan atlantique (82)	1
Figure 2 : Intestin de scorbutique (80)	39
Figure 3 : Frégate du XVIIIe siècle (81)	54
Figure 4 : Magnifique Pot à Thériaque en bois du XVIIIe siècle (83)	59
Figure 5 : Plantain (<i>Plantago lanceolata</i>) (86)	81
Figure 6 : Rhubarbe (<i>Rheum palmatum</i>) (86)	129
Figure 7 : Verreries pharmaceutiques (85)	135
Figure 8 : Coquelicot (<i>Papaver rhoeas</i>) (86)	140
Figure 9 : Petite sauge (<i>Salvia officinalis</i>) (86)	143
Figure 10 : Mélilot (<i>Melilotus officinalis</i>) (86)	146
Figure 11 : Anis Vert (<i>Pimpinella anisum</i>) (86)	147
Figure 12 : Lin (<i>linum usitatissimum</i>) (86)	153
Figure 13 : Chiendent (<i>Agropyrum repens</i>) (86)	155
Figure 14 : Coffre de chirurgie (84)	156
Figure 15 : Arbre à trépan (84)	159

XIII. Rôle d'équipage de *La Marquise de Tourny*

68332
AD 53
Arme ou Course.

302 hommes
et 4 canons.

ARMEMENT au mois
ANNEE 1745

N^o 1A

L *Marquise de Tourny* allant à *La Course*

R OLE de l'équipage de la frégate *La Marquise de Tourny* armée de 200 Tonneaux, armée le 22 Mars, pour aller à la Course de l'équipage engagé en France, pour aller à la Course sur le commandement de *Jean de Lalande* en six mois de course.

NOMS, SURNOMS, DEMEURES ET QUALITEZ	Avances pour mois.
<i>Officier major</i>	
<i>Jean de Lalande de Braguey</i>	
<i>Jean Chénier de Montaigne Capitaine</i>	
<i>Blaise Balthus de Bouteville 1^{er} Lieutenant</i>	150.
<i>Raymond de Bouteville 2^e Lieut.</i>	
<i>Raymond Mandouy de Bouteville 3^e Lieut.</i>	
<i>Antoine Blondel de Bouteville 4^e Lieut.</i>	
<i>Louis Blondel de Bouteville 5^e Lieut.</i>	
<i>Antoine Augustin Chely de Bouteville 6^e Lieut.</i>	
<i>de V. Gardapane</i>	75.
<i>Jean de Bouteville de Bouteville 1^{er} Enseigne</i>	60.
<i>Raymond de Bouteville de Bouteville 2^e Lieut.</i>	75.
<i>Joseph de Bouteville de Bouteville 3^e Lieut.</i>	150.
<i>Benoit de Bouteville de Bouteville 4^e Lieut.</i>	
<i>Jacques de Bouteville de Bouteville 5^e Lieut.</i>	
<i>Felix de Bouteville de Bouteville 6^e Lieut.</i>	225.
<i>Jacques de Bouteville de Bouteville 7^e Lieut.</i>	150.
<i>Etienne de Bouteville de Bouteville 8^e Lieut.</i>	
<i>Jean de Bouteville de Bouteville 9^e Lieut.</i>	
<i>Jos. de Bouteville de Bouteville 10^e Lieut.</i>	
<i>Canon de Bouteville de Bouteville 11^e Lieut.</i>	
<i>Yacques de Bouteville de Bouteville 12^e Lieut.</i>	202.
<i>Jos. de Bouteville de Bouteville 13^e Lieut.</i>	
<i>Guillaume de Bouteville de Bouteville 14^e Lieut.</i>	150.
	1282.

AMIRAUTE.

NOMS, SURNOMS, DEMEURES ET QUALITEZ.	Avances pour mois.
Jules de la Roche Major	1282 ⁰⁰
Antoine de la Roche	1111 ⁰⁰
Mathieu Merande Espagnole Envois	174 ⁰⁰
Jacques Manjella de Juvisy de Juvisy	121 ⁰⁰
Interpretes anglois	1721 ⁰⁰
Andre de la Roche Barre de Juvisy	
Espagnole	
Jean Besnard 1 ^{er} Capit. de prise et pilote	240 ⁰⁰
Lies D'antony	200 ⁰⁰
1 ^{er} de grade de Origny 2 ^o J ^r	200 ⁰⁰
Jean Bayle de Chironay dit 3 ^o J ^r	200 ⁰⁰
Jean Mulla de Origny dit 4 ^o J ^r	200 ⁰⁰
Jacques Mulla dit 5 ^o J ^r	300 ⁰⁰
Antoine Rouy 1 ^{er} M ^o de Origny de Origny	240 ⁰⁰
2 ^o de grade de Origny 6 ^o J ^r	180 ⁰⁰
Jean Bayle de Juvisy dit 1 ^{er} C ^o	150 ⁰⁰
de la Roche	150 ⁰⁰
Michel Lemaire 1 ^{er} C ^o de Juvisy	120 ⁰⁰
Joseph de la Roche dit 3 ^o J ^r	126 ⁰⁰
Jean Bayle de la Roche dit 1 ^{er} C ^o	200 ⁰⁰
Jean Goudier de Origny dit 2 ^o C ^o	180 ⁰⁰
2 ^o de grade de Origny dit 1 ^{er} C ^o	
Antoine Mendoca de Juvisy dit 1 ^{er} C ^o	120 ⁰⁰
2 ^o de grade de Origny dit 1 ^{er} C ^o	
Domingo Cristobal de Juvisy dit 1 ^{er} C ^o	150 ⁰⁰
1 ^{er} de grade de Origny dit 1 ^{er} C ^o	150 ⁰⁰
Jean Lemaire de Juvisy dit 1 ^{er} C ^o	150 ⁰⁰
Jacques de la Roche dit 1 ^{er} C ^o	120 ⁰⁰
2 ^o de grade de Origny dit 1 ^{er} C ^o	110 ⁰⁰
1 ^{er} de grade de Origny dit 1 ^{er} C ^o	3625 ⁰⁰

NOMS, SURNOMS, DEMEURES ET QUALITEZ. De p...
 de p...
 de p...

Off Mairinier

G. Contee	365.
Simon Lamargue & P. Bayonne g ^o d ^o	150.
Elemente Josephs & Maurice & J. J. J.	120.
70 ^e Lamargue & P. Michel 1 ^{er} Chang ^e	300.
Jean Bayner de Bayonne 2 ^e J. J.	150.
Joseph originaly de Bayonne 2 ^e J. J.	114.
Jacques Taden de Bayonne 2 ^e J. J.	90.
Jean Peltote de Bayonne 1 ^{er} Calfat	120.
Paul Cordes de Bayonne 2 ^e J. J.	130.
Thomas Lemmes de Bayonne 1 ^{er} J. J.	120.

Off Mairinier

Jean Justin Darmignier M ^o	150.
Jean Dilon Daubergin en Limouze	100.
Jacques Bourde de Longe en Limouze	72.
Jean Del. en Bayonne 1 ^{er} J. J.	60.
Debaud de Bayonne de Bayonne 2 ^e J. J.	70.
Renou de Bayonne de Bayonne	40.
Jean Rigaut de Bayonne par Comitee	60.

Malelola

Jean de Brest de Bayonne M ^o J. J.	120.
Jean Boyer Galle de Bayonne	120.
Jacques de Bayonne de Bayonne	120.
Thomas Barbelet de Bayonne	80.
Jacques Montjean de Bayonne	105.
Louis Franier de Bayonne de Bayonne	110.
Joseph de Bayonne de Bayonne	110.
Etienne de Bayonne de Bayonne	110.
Elie de Bayonne de Bayonne	110.
Jacques de Bayonne de Bayonne	110.
Jacques de Bayonne de Bayonne	110.
Jean de Bayonne de Bayonne	80.

1285.

NOMS, SURNOMS, DEMEURES ET QUALITEZ.	Département
<i>Suites de la Matelote</i>	
<i>Autre part</i>	1285.
Estienne Delmas off michels	110.
Jean Sauvage de Hage	105.
Amad. Broca off Savin	100.
Charles Charbonneau off michels	110.
Jean Cellier off Crion	80.
Jean Lavergne off michels	100.
Jean Lavarque de Langon	110.
Jean d'atous off pierre	100.
Jean Daniel de Valouge	100.
Jos. Rigals de Poubles	105.
Jean Chola de Marseille	120.
Jos. Lemaire de Monts	110.
François de Grand off Michels de Tonnin	105.
Jos. Aubry dnd	105.
Jean Fataud dnd	80.
Vincent Goret de Dorville	100.
Jacques Vallès de Puygros	110.
Nicolas Langon dnd	120.
Michel Justes dnd	130.
Jean Dubois dnd	130.
Jos. Lefebvre maréchal dnd	130.
Jean Certain dnd	120.
David Langlais dnd	130.
Jos. Ladeve dnd	130.
Jean Boyte dnd	120.
Guillaume Pellway dnd	130.
Charles Leduc dnd	130.
Abraham David dnd	130.
Nicolas Mercha dnd	130.
Jean Boyte dnd	130.
Jean David dnd	120.
	4855

NOMS, SURNOMS, DEMEURES ET QUALITEZ. Du pour
ours jours
de Débarquement.

Jutes de la Habelot		
G. Contre		4855
Alexandre y doulain de Puyg.		130
Adrien Thomas Goudie dnd		130
Jean Gilles dnd		130
Jean David dnd		130
Nicolas Bonard dnd		130
Jacques Blotilles dnd		130
Etienne Robin dnd		130
Jean Marie dnd		130
Jean Nicolas y rignete dnd		130
Jean Bay y Bellet dnd		130
Louis Desmarais dnd		130
Nicolas Binard dnd		130
Jacques Boguete dnd		130
M ^{rs} Felix Leveque dnd		130
Jacques Roguete dnd		130
M ^{rs} Philippe Lappet dnd		130
Constante Olivier dnd		130
Michel Nicolas Vanglé dnd		130
M ^{rs} Pilloquet dnd		130
Jacques Baillet dnd		130
Michel filie dnd		130
Francois David dnd		130
Jean Liard dnd		130
Jeanne Fouie dnd		130
Francois Busseau dnd		130
Jeanne y vignay dnd		130
		8235

11.

NOMS, SURNOMS, DEMEURES ET QUALITEZ.	De pour	
	mois	jours
Suite des Madelois		
Laurey rart	8235	
Jean Bayte Vallée de Doyne	130	
Jean Beaumont dnd	130	
Jacques Noire dnd	130	
Jacques Lafalle dnd	130	
Jacques Jotet dnd	130	
Noel Banel dnd	130	
Charles Bittel dnd	130	
Jacq. Bernard dnd	130	
Jean Bayte Danville dnd	130	
Michel Duprie dnd	130	
Jacq. Boinet dnd	130	
Jacq. Bittel dnd	130	
Michel Dugens dnd	130	
Jacq. Roux dnd	130	
Joseph Clunet dnd	130	
Antoine Banel dnd	130	
Jean Bayte Cotté dnd	130	
Rene Lambert Lafadie	110	
Jean Ambroise Doyars	125	
Jean Bar de Bidache	90	
François Baille Lafadie	99	
Antoine Jeyon de Gennes	110	
François Jeyon de Henry	110	
Mathieu Noir de Jadin	110	
Jean Philippe Lopic de		
J. Sébastien	120	
	11338	

NOMS, SURNOMS, DEMEURES ET QUALITEZ.

Dé pour
mois jour
de Désement.

NOMS, SURNOMS, DEMEURES ET QUALITEZ.	Dé pour mois jour de Désement.
Suites de la Matelote	
J. Couste	1133 8.
J. Mimi Permaille de Catalogne	105.
Thomas Pedro de Monilles	105.
F. Mendo de maracaia	110.
Michel Coigny de plencia	123.
Pedro Angola de maracaia	110.
Pedro Dupre de Ander	105.
Michel Morel de Malaga	110.
F. Fernandez de	110.
Jean Joseph Cole de Madrid	110.
Michel Rodriguez de Malaga	105.
Manuel Romero de galice	105.
Joachim Joseph de Vigo	80.
Malthias Souza de plencia	80.
Pedro Gomez de Trucar	100.
Jacob Gabella Genve	90.
F. Fernandez de Asturies	100.
Pedro Colombino de Asturias	105.
Antoine Esteade de Mahavann	105.
Joseph Romiro de Madrid	105.
Nate Dionisio de Mahavann	105.
Joseph Morena de Alicante	105.
Marcas Merino de galice	100.
Joseph Delcampo de galice	96.
Domingo Rodrigue de Palatiave	105.
Jacques Jean de maiorgues	105.
Jean Pico de Madrid	110.

1492.

NOMS, SURNOMS, DEMEURES ET QUALITEZ.

Du pour
mois jour
de Débarquement.

Novice

Louis Vatu de St Juvien	10 ^e
M ^{re} Gille de Chaignes 9 ^e Coy.	20.
Jean Dupuy de Fontarabie	60.
M ^{re} Pailles de Brin 2 ^e Coy.	50.
Jean Dautze de St Juvien	36.
Antoine Augustin Chely de Loya	36.
Dominique Biguier de Janz Lubigonne	40.
Jean Lalame deumont de Mayen	48.
Leint Bayle negre	30.
Antoine Jacob de Marseille	60.
Jean Meunier de pites de St Juvien	20.
Jean Mouillon de Paris	20.
Jean Lapouge de Loya	45.
Leint Ramires de yampelonde	36.
Bentura Francisco de Loya	45.
Gabriel Remoy de Bilbao	48.
Jean Eguere de Murice	42.
Thomas Ducasse de St Juvien	24.
M ^{re} Moryon de St Juvien	24.

744

Mousses

Jean Bayle de Castres de Loya	20 ^e
M ^{re} Michel	12.
Leint de Loya de Chalain	12.
Jean Denis de Andilla	12.
	44

NOMS, SURNOMS, DEMEURES ET QUALITEZ.	Du point mois jour de Débarquement.
<i>Suite de mousses</i>	
<i>Jy Coubes</i>	44 ^e
<i>Joy meby de Michel</i>	12.
<i>Martial Meuse de</i>	
<i>Limoges</i>	12.
<i>Antoine Ginet de Juvigny</i>	12.
<i>Jean Machiquier du D.</i>	12.
<i>Jyriev Ducamp de Baye</i>	12.
<i>Jyriev Bouche de Juvigny</i>	12.
<i>François Philippe Gentil</i>	12.
<i>du D.</i>	
<i>Jyriev Levalleur de Jamb</i>	12.
<i>Remy</i>	12.
<i>Jean Lijune de l'Escalier</i>	12.
<i>Pedro cadete de Bayonne</i>	20.
<i>Antoine Dru de Galice</i>	50.
<i>Leun merlals de Jamb</i>	12.
	<hr/> 234 ^e
<i>Et volontaires officiers</i>	
<i>J. arnaud Cadrozi Major Et</i>	
<i>Rayne Darme d'abord</i>	102 ^e
<i>Jyriev Luthignel de Marcellan ayde</i>	102.
<i>Major</i>	
<i>Charles Charet de Mangon Garnier</i>	75.
<i>Major</i>	<hr/> 279

NOMS, SURNOMS, DEMEURES ET QUALITEZ.	Désignation Désignation Désignation
<i>Suite des volontaires</i>	
<i>officiers</i>	
<i>Autres parts</i>	279 ⁶
<i>Sergens</i>	
Jean Paul Valot de Toulouse	70 ⁰⁰
Yves vicars de Montauban	70 ⁰⁰
Antoine vicars de Cahors	70 ⁰⁰
Jean Remond de Saintors	70 ⁰⁰
Yves Julien de Dax	70 ⁰⁰
François Chailion de Montors	70 ⁰⁰
<i>Caporaux</i>	
Laurent Band de Bayas	66 ⁰⁰
Baltazar de Lafayelles de Sermon	66 ⁰⁰
Guillaume Dauris de St. Jézé	66 ⁰⁰
Raymond Cazas de Dax	66 ⁰⁰
<i>Cambour</i>	
Thomas Germain de St. Pierre	100 ⁰⁰
<i>Sifre</i>	
Raymond Praille de Isle Ensaigord	60 ⁰⁰
<i>Volontaires</i>	
Guillaume Couder de St. Henry	60 ⁰⁰
Jean Lamy de St. Paul	60 ⁰⁰
Guillaume Loty de St. Jézé de St. Paul	60 ⁰⁰
Jean Gouillon de St. Michel	60 ⁰⁰
Jean de Blane de St. Emilion	60 ⁰⁰
Jean Lallouy de Lamoignon	60 ⁰⁰
Jean de Fond de St. Etienne	60 ⁰⁰
Guillaume Jorale de St. Jézé	60 ⁰⁰
1603 ⁷	

NOMS, SURNOMS, DEMEURES ET QUALITEZ.

Du pour
mois jour
de Département.

suites de volontaires		
J. Contes		1603
Thomas Jacques de toulon		60.
Jean Bonis de tarbes		60.
Jean Destauls Darmagnac		60.
St Bondevilles de sainty		60.
N. Beranger de montpellier		60.
Jean Coustouze de sainte iree		60.
Jean Comartin Dauch		60.
Marc Lamargue D'airc		60.
Jean Guiberville de sainten		60.
Blaise Labode Dauch		60.
St Jehan de La Rochelle		60.
Jean Rasin de montauban		60.
Alexandre David de montons		60.
Gabriel Morsot de seurin		60.
Elie Gautier de libourne		60.
Reni Courmes de harisau		60.
J. de Dubuc de seurin		60.
Jean Lavee de Brives		60.
Mathieu Lavigne de bayonne		60.
Jean Lamargue D'airc		60.
Jean Lhuez de Banier		60.
Jean Roguebrune de montgones		60.
Mori Barriere de St Germain		60.
Jean Guirig de toulon		60.
Jean Joy de Macau		60.
Jean Corie de Cahors		60.
		3163

NOMS, SURNOMS, DEMEURES ET QUALITÉS.	Dû pour mois de Département.	jour
suite de volontaire		
Autrey par	3163 th	
Jean Makery d'abord	60.	
Bernard Fiquier de galice	60.	
Jean Jaran de Bruye	60.	
Raymond Calmon de toudel	60.	
Jean Lafargue de St. Jiber	60.	
Maltjuring d'atar de Janyune	60.	
Jean Bartelot de Begles	60.	
Jean Mowice Duran	60.	
Jean Hugues vignaud de Javis	60.	
Jean Labatut de Jeycas	60.	
Etienne Bejins de Bagan	60.	
Pierre mesal de Boas	60.	
Jean Germain de Beaulieu	60.	
Jean Gentil de merignac	60.	
Jean Lafite de Jecroun	60.	
Jean Girard d'ud	60.	
Jacques Lajus de Jroue	60.	
Pierre Laroye de J. Ethe	60.	
	4243 th	

Archives de la Préfecture
 de la Gironde
 1870-1871

NOMS, SURNOMS, DEMEURES ET QUALITEZ

AVRIL 1783

Recapitulation du present Rolle.

Officiers	1721
Officiers Maritimes	1399
Officiers des Classes	552
Les Sables	1402
	714
	1721

... par les arts 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000

Jeanne VAS
Blondet
Secretaire

VEU par Nous *Commissaire General des Harins* qui Engageant
 les 273 Personnes nommes au Rolle ci-dessus. PERMIS au *Jean Madet*
 de s'en servir pour faire le voyage d'aller & de retourner au Commissaire de la Marine, Comisre
 principal ou ordinaire, ayant le Departement des Classes du Port ou il fera son recours, une declaration du jour de sa presen-
 tation tant de celui de son arrivee avec son Rolle d'Equipage, à la marge duquel & à côté des noms, il sera tenu
 de marquer les Dets teus & les Meurs, & d'y insérer le jour, & s'il preut des augmentations d'Equipage ou des rem-
 placements dans les Ports ou il pourra relâcher, de les faire ajoûter au pied de son Rolle, de dater en date, en observant
 de marquer leurs dates par mois. Remettra en outre teus ses Officiers des Classes, des copies des Invenaires des
 Eaux des ports de son Equipage, & autres qui decideront pendant le voyage, & de la venue qu'il en aura faite, signee
 de lui & de ses Officiers, le tout à point de cinq livres d'amende. Fait à Bordeaux, le 23 *Juin* 1783.

SECRET

Commissaire
Vitruvius de B...
215

XIV. Inventaire du coffre de mer de *La Marquise de Tourny*

Etat des Drogues et Medicaments fournis pour le Service
La Marquise de Tourny armee en Couronne par Messieurs
Du Berger et Audat

Theriacque fine	5 ^l
Diascordium	3 ^l
Extrait de genievre	2 ^l
Confusion d'hiainthe	4 ^l
Confusion alkermes	2 ^l 3/4
Confusion amech	1 ^l 1/2
opiate Salomon	1 ^l 1/2
Conserve de Rose	1 ^l 1/2
Conserve de Kiorrodhon	2 ^l
Catholicum fin	5 ^l
Catholicum Simple	9 ^l
Miel Rosat	3 ^l
Miel de Narbonne	9 ^l
Sirap de st. De pecher	2 ^l 6 ^o
Sirap de Chicoree Comp	2 ^l 6 ^o
Sirap de Rose	2 ^l 1/4
Sirap de Nuxprube	1 ^l
Sirap de parrot. blanc	2 ^l
Sirap d'aillets	2 ^l
Sirap de Capillaire	2 ^l
Eau Vulneraire	16 ^l
Eau Theriacalle	2 ^l
Eau de Canelle	1 ^l 1/2
Eau phagedenique	7 ^l
Eau Slip lique	2 ^l
Eau Rose et p. lantia	2 ^l
Eaux Cordiales	7 ^l

Esprit de Cochlearia	1 1/2	
Esprit de Vitriol	18 on	
Esprit de Nitre Dulcifié	4 on	
Esprit Volatil de Sel armonique	3 on	
Esprit de Theriacale	6 on	
Essence de Rabbit	3 on	
Esprit de propriété	11 on	
Esprit anodin	3 on 8 grs	
Tincture d'opium	3 grs	
Tincture de Kina	12 on	
Tincture de Minche, Stalger	1 1/2	
huile rosat	4	
huile d'ypocrium	5	
huile d'Amandes douces	3	
huile de la St. Camille	5	
Baume Vost	3 on	
Baume tranquille	10 on	
Baume du Composé	2 1/4	
Baume de Copahüf	15 on	
Baume de Canada	5 on	
Baume d'oreux	2 1/4	
Theriacale fine	7	
Digestif composé	7	
Cerat diapalme	7	
Opadodrap	5	
Sponge préparée	3 on	
onguent Saporatif	8	
onguent Mondificatif	4	
onguent aegyptiac	2	

onguent D'Althea	2 ^l	
onguent D'Althea	2 ^l	
ongt populeum	2 ^l	
ongt de la Maise	2 ^l	
ongt pompholix	2 ^l	
ongt Rosat	1 ^l 1/2	
ongt Blanc Rasis	2 ^l	
ongt Neapolitain	2 ^l	
ongt Mercurial	1 ^l	
Emplatre Sivoir	2 ^l	
Emplatre Diachylon	2 ^l	
Empt de Vigo Cum Melle	1 ^l	
Empt Diabotarium	8 on	
Empt Noir	12 on	
Empt Diapalmen	2 ^l	
Empt Yssitatoire	4 ^l	
Mouche Cantarides	3 on	
graisse humaine	2 on	
Sel de Signette	20 pag ^l	
Sel Vegetal	10 on	
Sel Sabinthe	5 on	
Sel de Centauree	3 on	
Sel Sypson	2 ^l	
Sel de Nitre	2 ^l	
Sel armoniac	8 on	
Cristal Mineral	1 1/2	
Corail prep.	8 on	
Youse d'herisse	8 on	
antimoine diaphoretique	4 on	
Safran de Mars	8 on	
Tube preparee	2 ^l	

poudre de Vipere	1 on	
poudres astringentes	2	
poudre Cornachines	10 on	
tantor Emétique	4 on	
Vin Emétique	3	
Kermes Mineralisé	5 grains	
Ypericaria en poudre	12 on	
Jalap en poudre	8 on	
En Scorie	8 on	
Diagride	6 on	
Mercuré Doux	8 on	
panais Mercuriale	6 on	
precipité rouge	8 on	
piere infernale	4 grains	
piere a cauler	8 on	
piere Vulnereuse	4 on	
pitules Mercuriales	1	
Rhubarbe	2	
Senne	6	
Manne	8	
Kina en poudre & Scorie	8	
Camphre	12 on	
Cane en baten	6	
Mirabolans	8 on	
Terre Sicile	3	
• Bol	3	
Sandragon Salame & Comen	8 on	
Vitriol Bleu & 3 lan	8 on	
alun Crud & Caline	8 on	
Mishe & alos	12 on	



Suc de Reguleme	2 ^o
Capillaires	1 ^o
Racines d'althea & Menyste	3 ^o / ₄
fleurs de gui mauve	1 ^o
flus de Corallioy	1 ^o
flus de Rose	1 ^o
flus de Somphe	1 ^o
Blanc de Calaine	1 ^o
plantes aromatiques ^{en sac}	
petite Sauge	1 ^o / ₄
Ways de genicore	4 ^o
herbes Solitaires	3 ^o
Camomille & Melilot	3 ^o
anis & Coriandre	2 ^o
hypericum	1 ^o
aristolochie	2 ^o
Esquine	2 ^o
Rapure de gaiac	3 ^o
Sane paraille	1 ^o / ₄
Semences froides	4 ^o
farines Resolutives	5 ^o
graine de lin	2 ^o
Reguleuse	6 ^o
orge Chendant	20 ^o
Chendant	



Handwritten signature or mark, possibly 'B. J. J. J.'

XV. Inventaire du coffre de mer de *La Saxonne*

Etat des drogues et médicaments fournis pour les
Coffres de Chirurgie du navire la Saxonne armée
en France par messieurs Ducasse et Dupuis

Thériaque fine	20.
Diacodium	10 1/2
Extrait de Genévre	10 1/2
Confection d'acanthé	20.
Confection alchemes	10 1/2
Confection bance	10 1/2
Opiste Salomon	10.
Conserve de rose	10.
Conserve de Kirshodan	10.
Catholicon fin	20 1/2
Catholicon simple	40.
Miel rosat	20.
Miel de Narbonne	50.
Sirap de chicorée fine	10.
Sirap de rose	10.
Sirap de fleurs de peche	10.
Sirap de narysane	10.
Sirap de pavot blanc	10.
Sirap de saillots	10.
Sirap de minpheas	10.
Sirap de capillaire	20.
Eau vulnéraire	160.
Eau théracale	10.
Cair de canelle	10.
Cair de diattes	10.

Eau rose 1℥
 eau de plantain 1℥
 eau distillée 1℥ 1/2
 eau phlogénique 2℥
 esprit de cochenille 1℥
 esprit de vitriol 6 onç
 esprit de nitre dulcifié 3 onç
 esprit v. de Salsomoniac 2 onç
 esprit de thérébentine 6 onç
 essence de rosel 2 onç
 esprit de propriété 6 onç
 eau de l'indur 3 onç
 cativer d'opium 2 gros
 tincture de mirra aloès 4 onç
 huile d'olive douce 2℥
 huile rosat. 2℥
 huile d'ypocriane 2℥ 1/2
 huile de lis de famille 2℥ 1/2
 baume de foumaine cas 1℥
 baume de copahu 10 onç
 baume du canada 3 onç
 baume tranquille 6 onç
 baume v. 8 onç
 baume de casca 2℥
 thérébentine fine 4℥
 digestif composé 4℥ 1/2
 casca de didalme 3℥
 éponge préparée 2 onç
 onguent supuratif 4℥
 onguent mondificatif 2℥

onguent égyptien ..	10
onguent de tartre ..	10
onguent de thèbe ..	10
onguent populeux ..	10
onguent de lovier ..	20
onguent de rat ..	8 onces
onguent de lamer ..	20
onguent blanc raris ..	10
onguent pourpholix ..	10
onguent neapolitain ..	10
onguent mercurial ..	10
Emplâtre de vin ..	10
Emplâtre de baillun ..	10
Emplâtre de tonica ..	20
emplâtre de girofle ..	8 onces
Emplâtre de diabolica ..	8 onces
Emplâtre noir ..	10
Emplâtre de palme ..	20
Emplâtre vesicatorie ..	8 onces
mouches fantômes ..	2 onces
Sel végétal ..	8
Roabintze ..	3 onces
de chitawée ..	2 onces
Sel de pison ..	20
Sel de nitre ..	12 onces
Sel de saturne ..	3 onces
Sel de Seignette ..	8 paques
Sel armeniac ..	6 onces
Sel de l'Alpe saine ..	6 onces
yeux de serisles ..	6 onces
antimoine diaphor ..	6 onces
Sapans de uralt ..	12 onces
onguent de tartre	

Colail	6 onç
tuté	2 onç
powdre de vipere	1 onç
powdres attringentes	1 1/2
powdre de soufre	8 onç
jalaper p ^{de} et croce	1 lb
apocynum	8 onç
Diagrede	6 onç
testes emetique	2 onç
vin emetique	2 lb
Heumes mineral	2 gros
atrop. mineral	2 onç
melure d'ours	8 onç
melure de cerce	8 onç
precipite rouge	4 onç
pieste infernale	2 gros
pieste a cauter	1 onç
pieste vulvaire	6 onç
pitules masculiales	1 lb 1/2
shabarbe	2 lb
laine	1 lb
manne	5 lb
Kina lupide croce	4 lb
Campbre	12 onç
osse et baton	6 lb
nirabolans	4 onç
terre sigillée	1 lb
bot d'asmeie	3 lb
Sang d'agor en larme	6 onç
sci de beglisse	1 lb
capillere	1 lb
6 jaunes d'allbeas	3 lb

flaux de guimouves	8 onz
coquelico	8 onz
bois de prairies	8 onz
sassa oriental	1 onz
plantes aromatiques	insac
petite sauge	10
baie de genévre	20
herbes emolientes	30
camomille et melilot	30
hypericum	10
petite fontaine	30 paques
blanc de balene	8 onz
aristoloche	10
mirre et aloes	8 onz
alum falcine	8
alum sec	8 onz
sitriol bleu et blanc	8 onz
esquine	20
alsepaille	20
gayac	20
farines resolutives	30
semences froides	30
graine de lin	30
seglisse	60
orge 100	100
fric de dent	40 paques
paté de guimouves	10 onz
pomade p ^r la gale	1 lb 1/2

TABLE DES MATIERES

<u>I. INTRODUCTION GÉNÉRALE</u>	1
<u>II. LE CONTEXTE HISTORIQUE ET MARITIME DE LA GUERRE DE COURSE AU XVIIIÈ SIÈCLE</u>	2
<u>II.1. LES CORSAIRES DANS L'HISTOIRE</u>	2
<u>II.2. LE CONTEXTE HISTORIQUE DE LA GUERRE DE SUCCESSION D'AUTRICHE</u>	3
<u>II.3. LA MARINE À VOILE DU XVIIIÈ SIÈCLE</u>	4
<u>III. LES SPÉCIFICITÉS DE LA COURSE</u>	7
<u>III.1. INTRODUCTION</u>	7
<u>III.2. LES CORSAIRES</u>	7
<u>III.2.1. La lettre de marque</u>	9
<u>III.2.2. L'appareillage des navires corsaires</u>	12
<u>III.2.3. La reconnaissance</u>	13
<u>III.2.4. La capture</u>	13
<u>III.2.5. La rançon</u>	14
<u>III.2.6. Les prises</u>	14
<u>III.2.7. L'équipage</u>	15
<u>III.2.8. Les Corsaires algériens</u>	16
<u>III.3. LES PIRATES</u>	19
<u>III.3.1. Les pirates dans l'histoire</u>	19
<u>III.3.2. Des Pirates à terre, les naufrageurs</u>	22
<u>III.3.3. Les Boucaniers et Flibustiers</u>	23
<u>III.4. CONCLUSION</u>	27
<u>IV. LE CONTEXTE SANITAIRE DES NAVIRES APPAREILLANT À LA COURSE AU XVIIIÈ SIÈCLE</u>	28
<u>IV.1. INTRODUCTION</u>	28
<u>IV.2. LE SYSTÈME DE SANTÉ À BORD</u>	28
<u>IV.2.1. Les chirurgiens</u>	29
<u>IV.2.2. Les apothicaires</u>	34
<u>IV.3. LES PATHOLOGIES D'EMBARQUEMENT</u>	35
<u>IV.3.1. Les maladies causées par des carences alimentaires :</u>	35
<u>IV.3.2. Les maladies causées par le manque d'hygiène :</u>	41
<u>IV.3.3. Les pathologies dues aux manœuvres et à la mer</u>	43
<u>IV.3.4. Les maladies causées par l'humidité</u>	45
<u>IV.4. LES PATHOLOGIES DE DÉBARQUEMENT</u>	45
<u>IV.4.1. L'alcoolisme</u>	45
<u>IV.4.2. La malaria</u>	46
<u>IV.4.3. La syphilis</u>	46
<u>IV.4.4. La petite vérole</u>	47
<u>IV.4.5. La fièvre jaune</u>	47
<u>IV.5. LA QUARANTAINE</u>	48
<u>V. L'ÉTUDE DU COFFRE DE MER DE LA FRÉGATE LA MARQUISE DE TOURNY ARMÉE EN COURSE EN 1745</u>	49
<u>V.1. RÉGLEMENTATION DES COFFRES DE PHARMACIE OU COFFRES DE MER</u>	49

V.1.1.	<i>Approvisionnement en médicaments</i>	49
V.1.2.	<i>Réglementation du coffre de pharmacie ou coffre de mer</i>	49
V.2.	<i>LA FRÉGATE LA MARQUISE DE TOURNY</i>	52
V.3.	<i>LA COMPOSITION DE L'ÉQUIPAGE DE LA MARQUISE DE TOURNY</i>	54
V.4.	<i>LE DÉTAIL DU COFFRE DE MÉDICAMENTS</i>	55
V.4.1.	<i>Présentation</i>	55
V.4.2.	<i>Les drogues, leurs usages et propriétés</i>	59
V.4.3.	<i>Le coffre de chirurgie et les ustensiles</i>	156
V.5.	<i>LA COMPARAISON AVEC UN AUTRE COFFRE DE 1745</i>	159
V.5.1.	<i>Introduction</i>	159
V.5.2.	<i>La liste du coffre de mer de La Saxonne</i>	159
V.5.3.	<i>La comparaison des deux coffres</i>	162
V.6.	<i>CONCLUSION DU COFFRE</i>	167
VI.	<u>CONCLUSION GÉNÉRALE</u>	168
VII.	<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	169
VII.1.	<i>SOURCES IMPRIMÉES</i>	169
VII.2.	<i>SOURCES ARCHIVISTIQUES</i>	174
VII.3.	<i>SOURCES « INTERNET »</i>	175
VII.4.	<i>SOURCES DES FIGURES</i>	175
VIII.	<u>INDEX DES DROGUES</u>	176
IX.	<u>POIDS ET MESURES</u>	180
X.	<u>LEXIQUE DES TERMES PHARMACEUTIQUES</u>	181
XI.	<u>LEXIQUE DES TERMES DE MARINE</u>	187
XII.	<u>INDEX DES FIGURES</u>	188
XIII.	<u>RÔLE D'ÉQUIPAGE DE LA MARQUISE DE TOURNY</u>	189
XIV.	<u>INVENTAIRE DU COFFRE DE MER DE LA MARQUISE DE TOURNY</u>	202
XV.	<u>INVENTAIRE DU COFFRE DE MER DE LA SAXONNE</u>	207

Nom –Prénoms : HIVET-ROUQUET Delly, Denise

Titre de la Thèse :

**LA PHARMACOPEE DES NAVIRES CORSAIRES FRANÇAIS AU XVIIIIE
SIECLE**

Résumé de la Thèse :

Au XVIIIe siècle, la guerre de course a joué un rôle important dans la maîtrise des voies de communication et dans le trafic commercial avec les Antilles. Les corsaires étaient, par la lettre de marque, autorisés ou commandités par un Prince ou un Etat, à dérober par la force les cargaisons d'autres navires. Les pirates, eux, agissaient à titre individuel. L'étude de deux coffres de mer nous a permis de découvrir la pharmacopée des navires corsaires de cette époque.

MOTS CLES

- Guerre de course
 - Piraterie
 - Coffre de mer
 - Lettre de marque
 - Santé à bord
 - Guerre de Succession d'Autriche
-

JURY

PRESIDENT : Biard, Jean-François, Professeur de Pharmacognosie

**ASSESEURS : Romieux, Yanick, Docteur en Pharmacie
L'Hour, Michel, Responsable au Drassm des littoraux
Atlantique, Manche, Mer du Nord et Dom-Tom**

Adresse de l'auteur : 26, rue du Fer à Moulin 75005 – Paris.